



PLUi DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALTITUDE 800

C. ÉQUIPEMENTS ET DÉPLACEMENTS

2020

TABLE DES MATIERES

I. NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE	5
1. POSITIONNEMENT ET MAILLAGE DU TERRITOIRE	5
1.1. Situations à l'échelle régionale et départementale	5
1.2. Maillage et polarités	7
1.2.1. Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)	9
1.2.2. Contrat P@C	11
2. L'OFFRE DE SANTÉ	13
2.1. Médecine hospitalière et services d'urgence	13
2.2. L'équipement sanitaire et social de la CCA 800	14
2.2.1. Médecine générale et spécialisée	14
2.2.2. Services d'aide à domicile	17
2.2.3. L'action sociale	17
3. PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE	19
3.1. Les services à la petite enfance	19
3.1.1. Le relais Petite enfance	19
3.1.2. Les modes de garde	19
3.2. L'enfance	20
3.2.1. Les équipements	20
3.3. La jeunesse	22
3.3.1. La scolarité	22
3.3.2. Action en direction de la jeunesse	22
4. OFFRE CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS	23
4.1. Équipements et offre culturelle	23
4.2. Offre sportive et de loisirs	24
4.2.1. Les équipements sportifs	24
4.2.2. Les équipements de loisirs	25
4.2.3. Les associations	26
5. LES SERVICES PUBLICS	27
6. LES ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES	29
6.1. La couverture numérique	29
6.2. La couverture mobile	30
7. ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE	31
7.1. Assainissement	31
7.1.1. Contexte	31
7.1.2. L'assainissement collectif	32
7.1.3. L'assainissement non collectif	39
7.1.4. Les zonages d'assainissement	40
7.2. Adduction en eau potable	41
7.2.1. Contexte	41
7.2.2. Alimentation des communes	43

8. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	53
8.1. Les acteurs	53
8.2. La déchetterie de Levier	53
9. DÉFENSE INCENDIE	54
SYNTHÈSE ET ENJEUX	55
II. MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS	57
1. MOBILITÉS ET PLUI	57
2. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	57
2.1. Infrastructures autoroutières	57
2.2. Infrastructures Ferroviaires	59
2.3. Accès aux aéroports	59
3. LE RÉSEAU ROUTIER	61
3.1. Organisation du réseau	61
3.2. Trafic routier	61
3.3. Gestion et entretien du réseau	63
3.3.1. Opération partenariale de sécurisation en agglomération (OSPA)	63
3.3.2. Viabilité hivernale	63
4. LES PRATIQUES DE DÉPLACEMENTS	65
4.1. Les «populations captives»	65
4.2. Les flux domicile / travail	65
4.2.1. Les modes de déplacements pour se rendre au travail	65
4.2.2. Les flux internes à la CCA 800	66
4.2.3. Les flux externes à la CCA 800	67
4.3. Les alternatives à la voiture	69
4.3.1. Les transports collectifs	69
4.3.2. Les transports scolaires	69
4.3.3. Les services de transports a la demande	71
4.3.4. Le covoiturage	72
4.5. Les modes doux	73
4.5.1. Les déplacements piétons	73
4.5.2. Les déplacements en vélo	76
4.6. L'intermodalité	76
5. LE STATIONNEMENT	77
5.1. Le stationnement public	77
5.2. Le stationnement résidentiel	78
6. ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE LIÉES AU TRANSPORT ROUTIER	79
SYNTHÈSE ET ENJEUX	80

I. NIVEAU D'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

1. POSITIONNEMENT ET MAILLAGE DU TERRITOIRE

1.1. SITUATIONS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE

Si au niveau régional, le territoire de la Communauté de Communes Altitude 800 est situé à l'écart des grandes aires urbaines de Dijon, Besançon, Vesoul et Dole, qui forment un bloc d'un seul tenant, il bénéficie néanmoins de la proximité immédiate de l'aire urbaine de Pontarlier.

La ville de Pontarlier, pôle urbain d'après la typologie des ZAU¹, comptait 17 197 habitants en 2017, et profite d'un positionnement stratégique à la frontière avec la Suisse qui génère une offre en services, équipements et commerciale particulièrement développée voire disproportionnée (la combinaison de la population locale avec celle des travailleurs frontaliers et des Suisses conditionne ce développement à part entière).

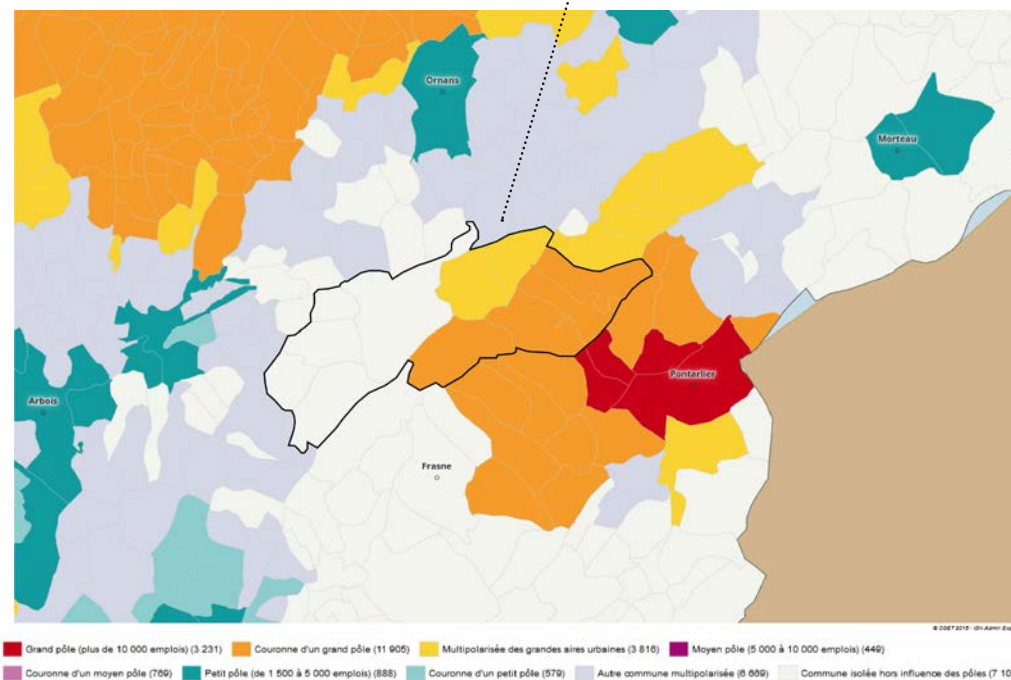
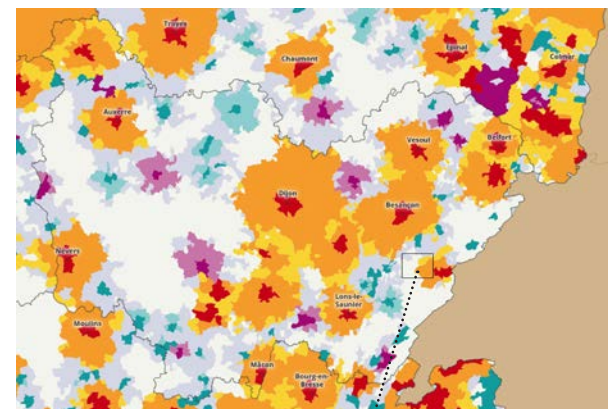
A une échelle moindre, la CCA 800 peut également de manière plus faible être influencée par la proximité de plus petits pôles comme Ornans ou Salins-les-Bains et Champagnole dans le Jura.

A l'échelle interne, on distingue très clairement que la moitié est des communes de la CCA 800 est sous influence alors que la moitié ouest, dont Levier, est considérée hors influence des pôles. Sombacour, Bians-les-Usiers et Goux-les-Usiers sont dans la couronne du grand pôle urbain de Pontarlier et Evillers et Septfontaines sont considérées comme des communes multipolarisées des grandes aires urbaines.

¹Le Zonage en Aires Urbaines (ZAU) 2010 a été défini par l'Insee et distingue entre autre les catégories suivantes :

- **Grandes aires urbaines** : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes le ceinturant dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- **Moyennes aires** : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci (pôles moyens et couronnes des pôles moyens).
- **Petites aires** : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci (petits pôles et couronnes des petits pôles).
- **Communes multipolarisées des grandes aires urbaines** : communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.
- **Les communes isolées hors influence des pôles** : communes non couvertes par les catégories précédentes, c'est-à-dire celles dont moins de 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans une aire urbaine. Le zonage est basé sur les données du recensement 2008.

Typologie du zonage en aire urbaine (ZAU) 2010 - Source : CGET - Insee, 2010



1.2. MAILLAGE ET POLARITÉS

La Base Permanente des Équipements (BPE) est une source statistique réalisée par l'INSEE permettant de mesurer le niveau d'équipements et de services rendus à la population d'une commune sur un territoire donné. Elle couvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport et des loisirs.

Au total 110 équipements sont retenus pour la base 2018 qui se répartissent en 3 gammes :

- Gamme de proximité (27 équipements),
- Gamme intermédiaire (36 équipements),
- Gamme supérieure (47 équipements).

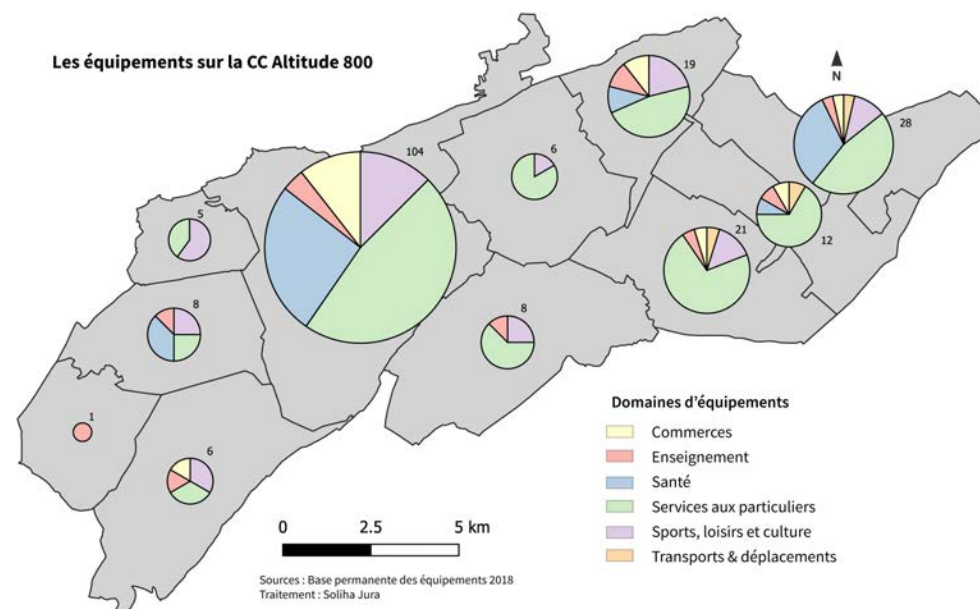
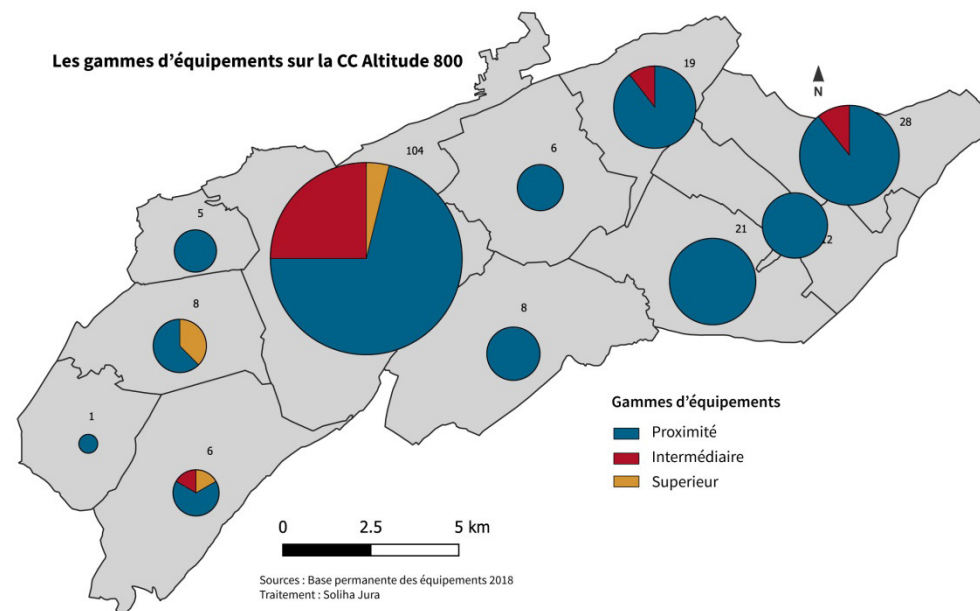
L'essentiel des équipements sur la Communauté de Communes est localisé sur la commune de Levier (près de 50%) : 73 équipements de proximité, 23 intermédiaires et 3 supérieurs dans les domaines de la santé (personnes âgées, soins à domicile, adultes handicapés, hébergement) et des sports, loisirs et culture (parcours de santé) ¹. A noter que l'unique autre commune à présenter des équipements dans les 3 gammes est Villers-sous-Chalamont (1 supérieur : parcours de santé). Villeneuve-d'Amont dispose également d'un équipement supérieur lié à l'hébergement d'adultes handicapés.

Les trois communes du Val d'Usiers et Evillers se distinguent par leur offre quantitative rejoignant ainsi leurs statuts dans le zonage en aires urbaines vu précédemment. Leurs équipements appartiennent quasiment tous à la gamme de proximité avec une prépondérance des services aux particuliers (réparation automobile et matériel agricole, maçon, plâtrier, menuisier, coiffure, restaurant,...). Concernant les commerces, on peut noter la présence d'une épicerie à Villers-sous-Chalamont, une boulangerie à Sombacour et Goux-les-Usiers ainsi qu'une boucherie à Bians-les-Usiers.

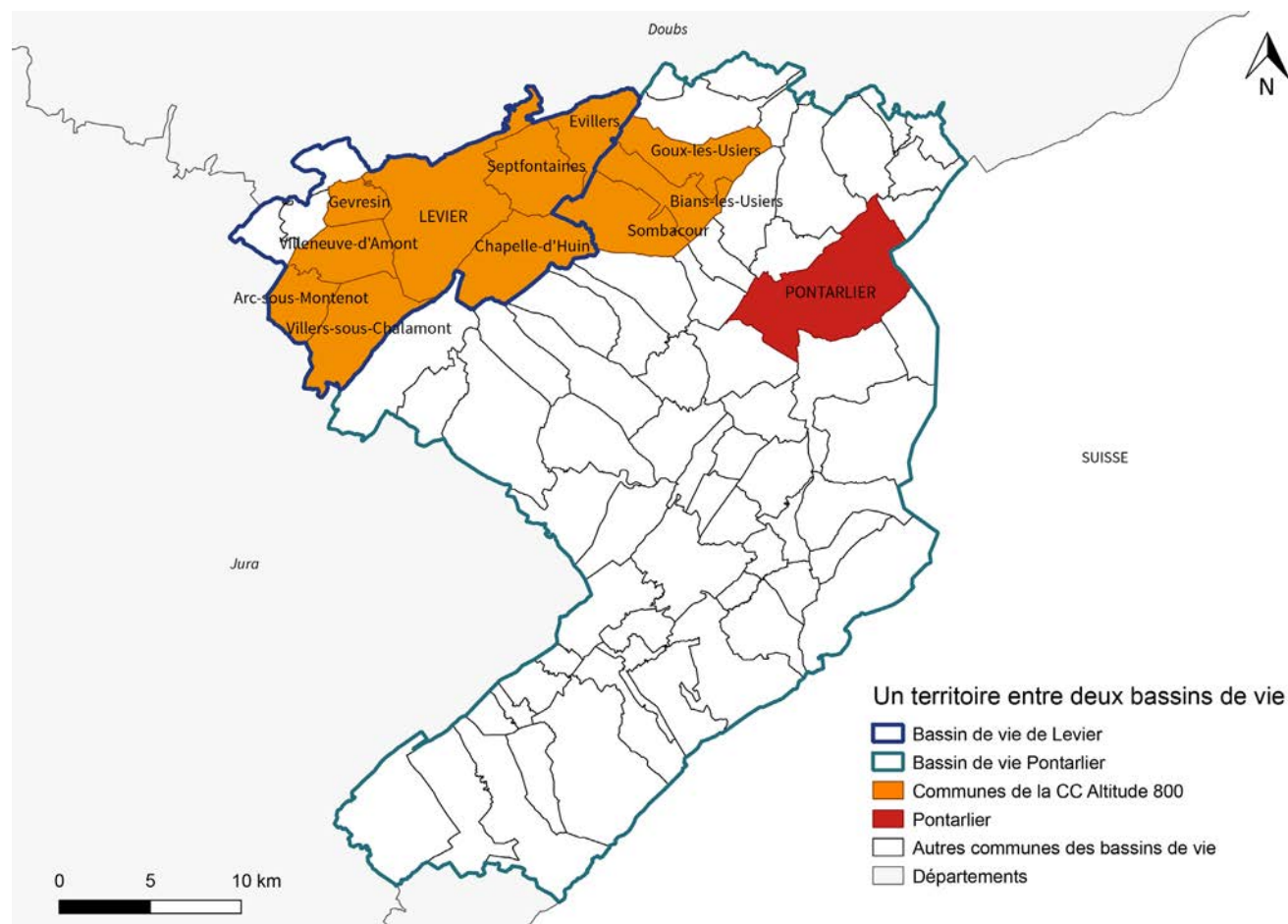
Les équipements intermédiaires sont essentiellement centralisés sur Levier et concernent autant le domaine des services aux particuliers (banque, police, vétérinaire...) que celui du commerce (supermarché, magasins de vêtements, station service...) ou encore de la santé (orthophoniste, psychologue, service d'aide pour les personnes âgées...).

La carte précédente fait aussi apparaître le maillage scolaire sur le territoire.

¹ 7 sont Non Attribués



Cette analyse des équipements peut être corrélée avec la délimitation réalisée des périmètres de bassins de vie² par l'INSEE, la CCA 800 étant partagée entre le bassin de vie de Levier (11 communes dont 3 appartenant à la CC Loue-Lison) et le bassin de vie de Pontarlier (65 communes dont 3 appartenant à Altitude 800).



²Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

1.2.1. SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)

Le Département a approuvé conjointement avec l'État le SDAASP. Ce schéma définit, pour une durée de 6 ans et à partir d'un diagnostic de territoire, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services marchands et non marchands dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

Ce schéma prend en compte à la fois les services publics (démarches administratives, crèches, maisons de services au public, La Poste, Pôle emploi...), certains services marchands (commerces, distributeurs de billets, stations-services...) et non-marchands délivrés par des acteurs locaux.

Au total, 25 actions ont été retenues dans les domaines des services publics, des services sociaux, des services de santé, et de trois leviers d'accessibilité (le numérique, les mobilités et les services liés à l'attractivité territoriale).

D'après le diagnostic du schéma, la CCA 800 appartient au territoire du Haut-Doubs pour lequel les services prioritaires identifiés sont les réseaux et mobilités, les services de santé et l'emploi.

Les leviers d'amélioration soulevés en priorité sont :

- la distance au domicile et l'amélioration du maillage notamment pour les services de santé, de sécurité, réseaux et mobilités, le commerce de proximité, les services publics, les équipements sportifs et culturels, les services sociaux, l'éducation...

- les horaires et jours d'ouverture, les délais d'attente pour les services de santé, l'emploi, les services publics, le commerce de proximité, les services sociaux,

- le raccordement à l'offre de transport en commun pour les réseaux et mobilités, le commerce de proximité, les équipements sportifs et culturels, les services sociaux, l'éducation.

Le SDAASP identifie Levier comme un pôle de proximité dans l'armature territoriale en pôles de services du Doubs. Il fait également apparaître grâce à des analyses des temps d'accès aux différents services : services de proximité (10 min pour aller à l'école, la boulangerie,...), intermédiaires (20 min pour aller au collège, au supermarché...), ceux de centralité (30 min pour aller au lycée, à l'hôpital,...) et les services métropolitains (60 min pour se rendre dans un zénith, un CHU,...).

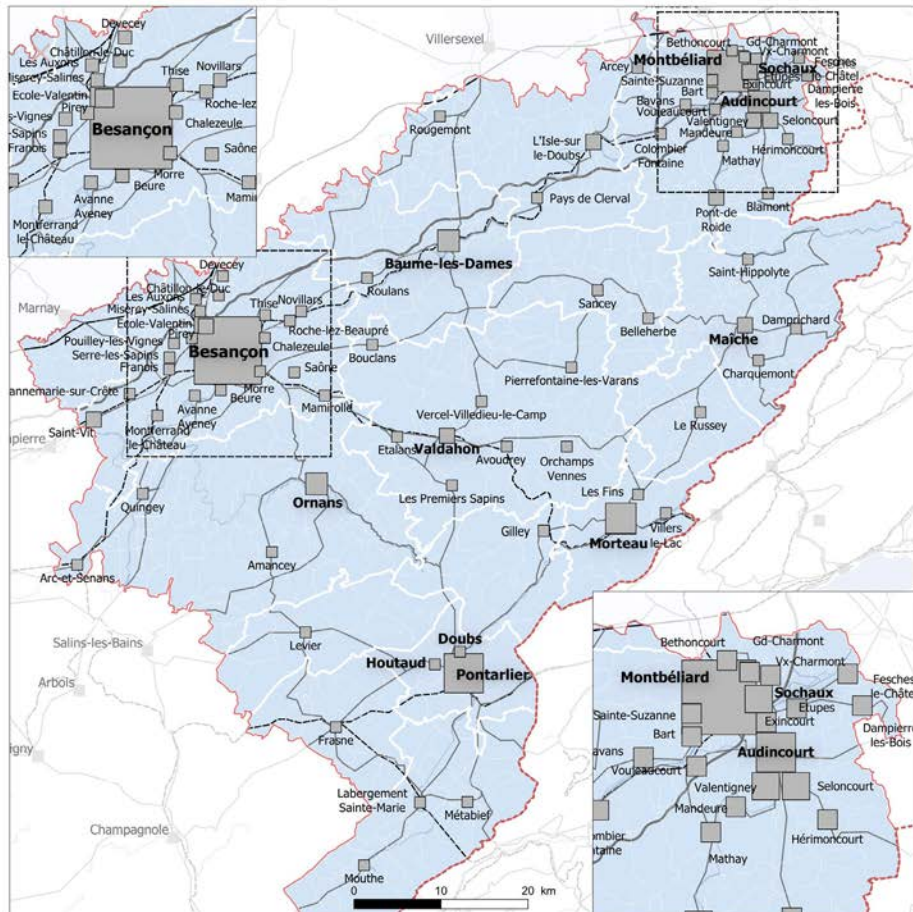
5 secteurs à enjeux pour l'accès aux services du département, au sens où ces secteurs sont sensiblement éloignés d'un ou plusieurs pôles de services, ont été ainsi identifiés. L'un d'eux concerne la CCA 800 et notamment la frange ouest du territoire intercommunal.

D'après le tableau de bord du SDAASP, outil de suivi des objectifs du schéma, la commune de Levier est considérée comme un pôle urbain intermédiaire et Goux-les-Usiers comme un pôle de proximité.

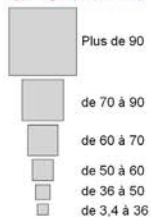
Ces statuts dans l'armature territoriale de projet établie par les élus dans le cadre du SDAASP montre la volonté politique d'asseoir une bipolarité sur le territoire d'Altitude 800, ce qu'il faudra prendre en compte dans le cadre du projet porté par le PLUi.

Armature en pôles de services

2018

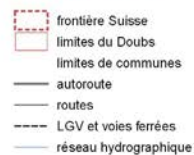


Indice de concentration*
Typologie (base 100)



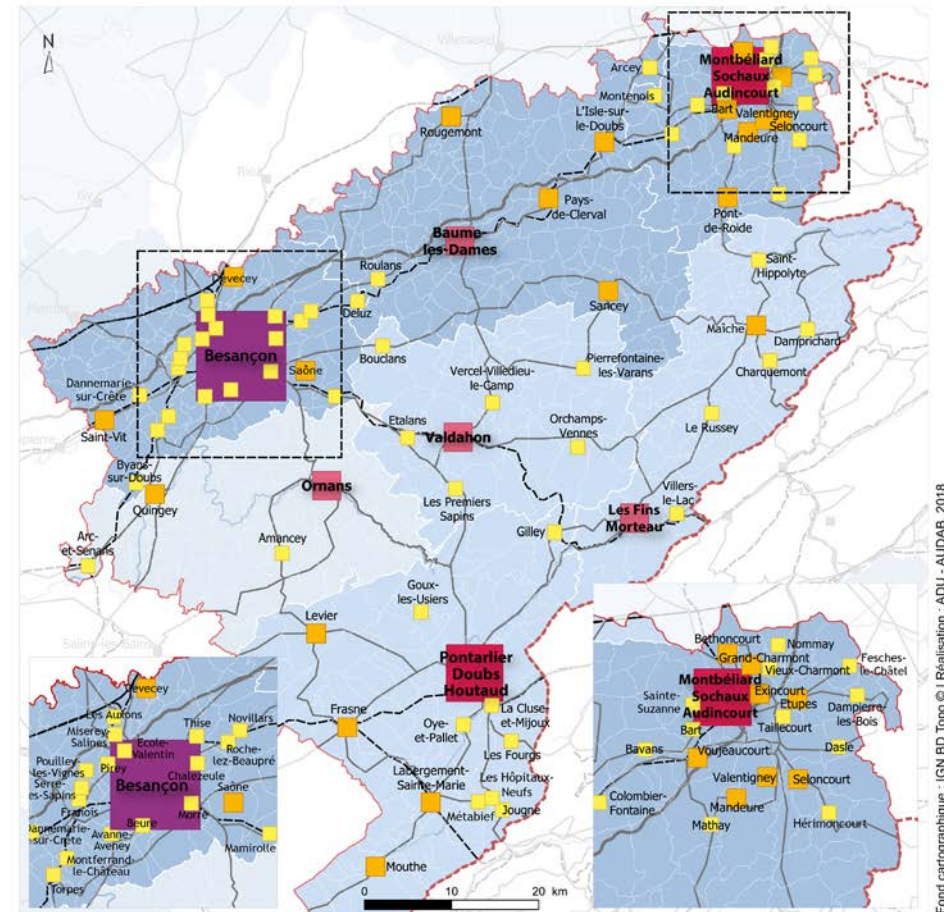
*Méthodologie : Basée sur une méthode par l'agence d'urbanisme de Brest, cette représentation s'appuie sur une analyse comparative des communes à partir de 46 critères quantitatifs et qualitatifs situant leur niveau d'activité, d'équipements et de services

Repères géographiques

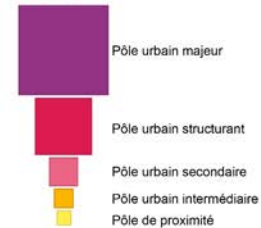


Armature territoriale du Doubs

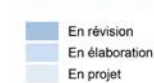
2018



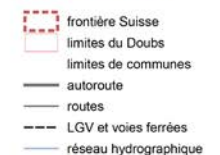
Armature



Périmètre des SCoT



Repères géographiques



1.2.2. CONTRAT P@C

En tant que collectivité chef de file en matière de solidarité territoriale, le Département s'engage sur la base du SDAASP et au travers de ses compétences, dans une démarche visant à garantir l'équité aux services à la population sur l'ensemble du territoire, en tenant compte des caractéristiques locales et des besoins à satisfaire identifiés. Dans cette perspective, le Département s'est engagé en 2018, pour une durée de 4 ans, dans la mise en place de Contrats P@C avec le bloc communal.

Ces contrats ont vocation à identifier les priorités thématiques des territoires. L'instance de concertation du Contrat P@C de la CC Altitude 800 vise :

- Le maintien et le développement des services,
- La préservation et l'amélioration du cadre de vie,
- L'attractivité touristique du territoire.

L'enveloppe financière consacrée par le Département au soutien des projets sur la CCA 800 s'élève à 2 000 000 €. Le montant de cette enveloppe a été arrêté en tenant compte des éléments suivants :

- La population du territoire,
- Le degré de fragilité du territoire en matière d'accessibilité des services publics,
- Le potentiel financier des communes,
- Le revenu fiscal moyen des ménages.

Les projets d'équipements publics des collectivités locales et leurs EPCI susceptibles de s'inscrire dans ces priorités peuvent bénéficier de subventions du Département. Les projets d'intérêt intercommunal discutés et retenus au sein de l'instance de concertation du Contrat P@C pour Altitude 800 sont les suivants :

- La réhabilitation du presbytère en Maison de santé à Goux-les-Usiers,
- La réhabilitation du bâtiment de la MAS¹ à Villeneuve-d'Amont pour y accueillir le groupe scolaire pour les écoles du regroupement pédagogique intercommunal,
- L'aménagement du site touristique de Rondé à Levier et Gevresin (alimentation en eau potable et électricité, déboisement et agrandissement du parc animalier, création d'un parking et d'un plan d'eau),

- L'installation d'une station de trail à Levier (réalisée),
- L'aménagement du centre-bourg à Levier (aménagement d'espace public, mise en sécurité des piétons et cycles sur les traversées structurantes, mise en valeur du patrimoine, sécurisation du carrefour RD n°9 et RD n°72), en cours dans le cadre d'une OPSA²,
- L'extension du bâtiment scolaire à Goux-les-Usiers (réalisée).

A noter que les élus ont choisi de répartir 75% de leur enveloppe pour les projets d'intérêt intercommunal et 25% pour ceux d'intérêt local.

¹ Maison d'Accueil Spécialisée

² Opération Partenariale de Sécurité en Agglomération

Groupements Hospitaliers de Territoire en Bourgogne - Franche-Comté

Juin 2019



¹ Intégration du CHS Saint-Ylie et du CH Novillars au sein du GHT Centre Franche-Comté au 1^{er} janvier 2020 et dissolution du GHT psychiatrie Doubs-Jura

² PMP composé du PMP du GHT 21-52 et d'un volet spécifique au GHT Sud Côte-d'Or

2.2. L'ÉQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL DE LA CCA 800

Source : Rapport final SDAASP 2012-2017

2.2.1. MÉDECINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

D'après le diagnostic du SDAAPS, le département du Doubs est l'un des mieux dotés en matière de médecine générale et de premier niveau.

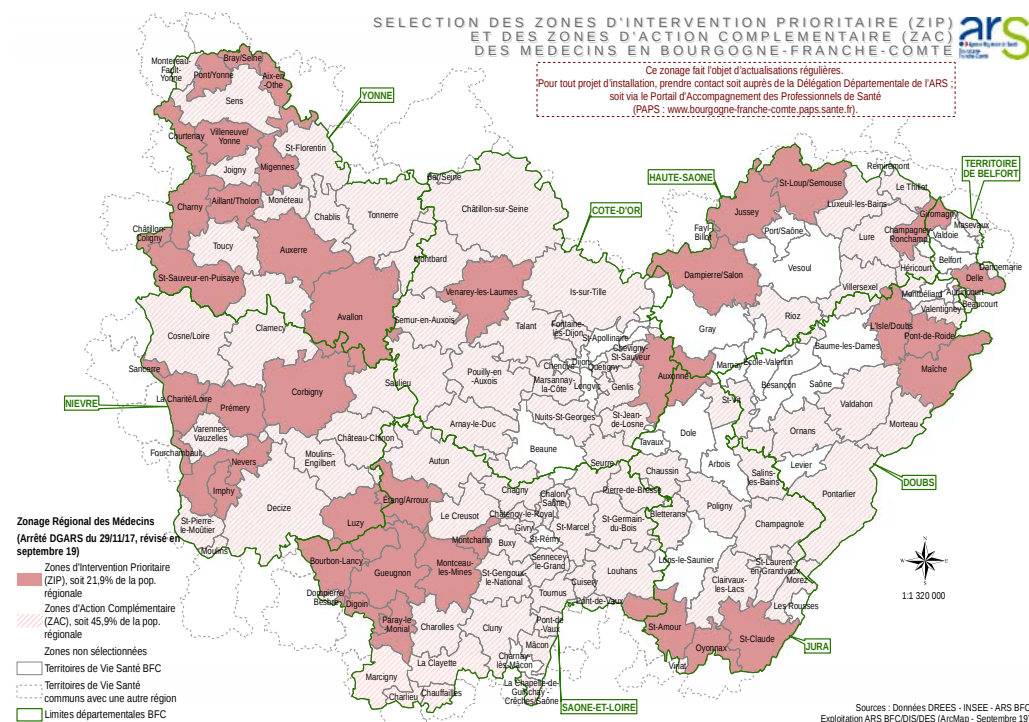
Si au niveau régional on dénombrait 8,5 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2018, la CCA 800 affichait un ratio de 11,2. Pour comparaison, la CC du Grand Pontarlier avait un ratio de 10,4, la CC du Plateau de Frasne et du Val du Druegon seulement 3,4 et la CC Loue-Lison 9,1.

L'analyse du zonage conventionnel des médecins généralistes montre par ailleurs que la partie du territoire intercommunal appartenant au bassin de vie de Levier est considérée comme un territoire de vie santé (TVS), hors zonage et donc caractérisé par une offre de soins considérée comme satisfaisante.

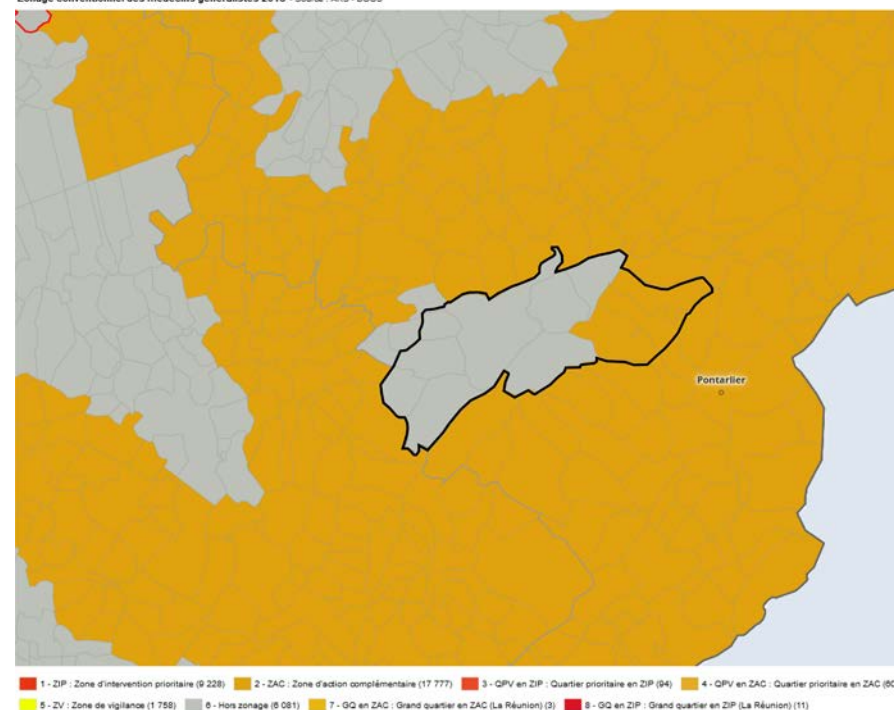
Les communes de Sombacour, Bians-les-Usiers et Goux-les-Usiers sont en ZAC (Zones d'Action Complémentaire).

Ce zonage se base en effet sur trois catégories de territoire permettant de graduer le niveau d'accès aux soins et ainsi déterminer le type d'aides financières notamment qui pourront être accordées :

- les Zones d'intervention prioritaire – ZIP qui représentent les territoires les plus durement confrontés au manque de médecins, éligibles à l'ensemble des aides de l'Agence Régionale de Santé (ARS), de l'Assurance maladie et des exonérations fiscales.
- les Zones d'action complémentaire – ZAC, moins impactées par le manque de médecins mais où des moyens doivent être mis en œuvre pour éviter que la situation ne se détériore.
- les Zones hors zonage qui représentent des territoires dans lesquels l'accès à la médecine générale libérale n'est pas aujourd'hui en difficulté immédiate mais qui fait appel à une vigilance particulière pour le moyen terme.



Zonage conventionnel des médecins généralistes 2018 - Source : ARS - DGOS



La situation de l'offre en médecine générale et spécialisée est donc relativement bonne sur le territoire d'Altitude 800 et principalement répartie entre deux communes : Levier et Goux-les-Usiers.

Levier possède en effet une des 13 maisons de santé pluri-professionnels (MSP) du département. Ce pôle santé est localisé dans le même bâtiment que la CCA 800 et accueille plusieurs spécialités sur deux niveaux : 1 cabinet de médecine générale avec 5 médecins généralistes, 1 cabinet de kinésithérapie, 1 orthophoniste, 1 psychologue clinicienne, 1 psychologue du travail, 1 sage-femme, 1 infirmière libérale, 1 infirmière Asalée¹ et 1 bureau pour accueillir la coordonnatrice d'Arespa². Les élus souhaitent créer un parking réservé aux professionnels à l'arrière du bâtiment³.

A cette offre s'ajoute un autre cabinet médical rue du Clos Saint-Claude qui accueille 1 ostéopathe, 3 infirmières, 1 pédicure-podologue et 1 chirurgien-dentiste.

A Goux-les-Usiers, on note la présence d'un cabinet médical avec 2 médecins généralistes, 2 infirmières, 1 orthophoniste, 1 ostéopathe, 1 sage-femme, 1 hypno-praticienne et d'1 kinésithérapeute installé dans le bâtiment attenant à l'école. Une autre infirmière et une sophrologue exercent également indépendamment sur la commune.

Le bâtiment du presbytère doit être totalement réhabilité et agrandi pour accueillir une maison de santé pour 8 à 10 praticiens. Seul le kinésithérapeute ne viendra pas s'y installer. Un espace de stationnement sera également aménagé. Le début des travaux est prévu à l'automne 2020 pour une livraison en 2021.

La commune de Gevresin accueille par ailleurs le cabinet d'1 sage-femme (qui exerce également à Levier) et Bians-les-Usiers celui d'une infirmière libérale.

Enfin deux pharmacies sont présentes sur le territoire : une à Levier et la seconde à Goux-les-Usiers.

En raison de l'éloignement des pôles de centralité et donc de l'offre hospitalière, les habitants du territoire d'Altitude 800 se trouvent confrontés à des difficultés d'accessibilité temporelle pour certains praticiens spécialistes : dermatologue, gynécologue, cardiologue, ophtalmologue...

Selon la situation géographique des communes, les élus de toutes les communes

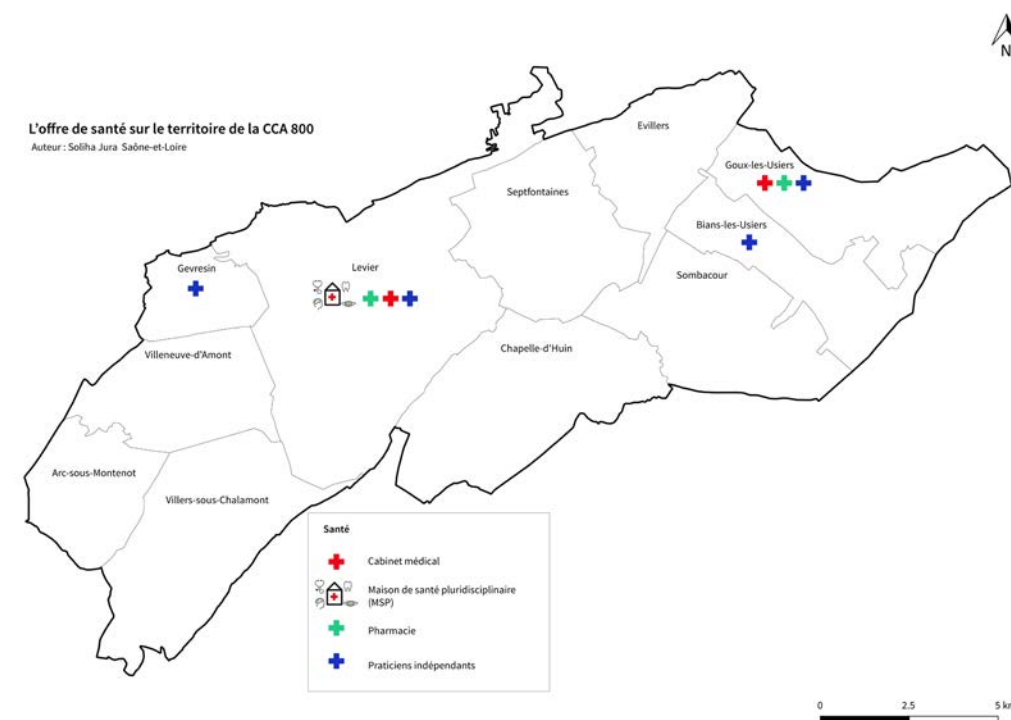
¹ Action de santé libérale en équipe

² Association du Réseau de Santé de Proximité et d'Appui

³ Parcelles cadastrées AE 444 et AE 94

hormis celles du Val d'Usiers ont indiqué que leurs habitants pour se soigner se rendaient à Levier, les trois autres à Goux-les-Usiers. Les habitants d'Evillers et de Chapelle-d'Huin se partagent a priori entre ces deux pôles de santé.

Les élus des communes d'Arc-sous-Montenot et de Villers-sous-Chalamont ont précisé que leur population pouvait aussi se rendre dans le Jura, à Salins-les-Bains ou Arbois (ophtalmologie, soins dentaires) et les élus de Gevresin ont précisé que l'offre sur Amancey était plébiscitée par leurs habitants.



MSP à Levier



Pharmacie à Goux-les-Usiers



Presbytère à Goux-les-Usiers



Dans son contrat de territoire P@C, la CCA 800 a affiché dans sa priorité n°1, le maintien de l'offre de soins comme une priorité et la Maison de Santé de Levier en tant que base pour garantir la pérennité de ces services, en les décentralisant sur un 2^{ème} pôle localisé sur le Val d'Usiers.



2.2.2. SERVICES D'AIDE À DOMICILE

Deux Services d'Aide à Domicile (SAD) de l'ADMR (associations locales) sont présents sur le territoire intercommunal à Levier (qui intervient sur 8 des 11 communes) et à Goux-les-Usiers qui intervient pour les 3 communes restantes du Val d'Usiers. L'ADMR de Goux est accueillie dans le même bâtiment que l'agence postale communale.

Les habitants peuvent donc bénéficier de services de portage de repas, de téléalarme et de garde d'enfants.

Il existe également un SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) sur le territoire d'Altitude 800 à l'EHPAD de Levier.

2.2.3. L'ACTION SOCIALE

À ce jour, la CC Altitude 800 ne dispose pas d'une « Maisons de Service au Public » (MSAP), lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc. En fonction de son implantation sur le territoire, elle peut construire une offre de services adaptée aux besoins identifiés sur le bassin de vie.

Seule la commune de Levier dispose d'un Centre Communal d'Action Social se composant de 9 personnes représentantes de la mairie, des associations du domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, de l'Union Départementale des Associations Familiales, des associations de retraités et de personnes âgées et des associations de personnes handicapées.

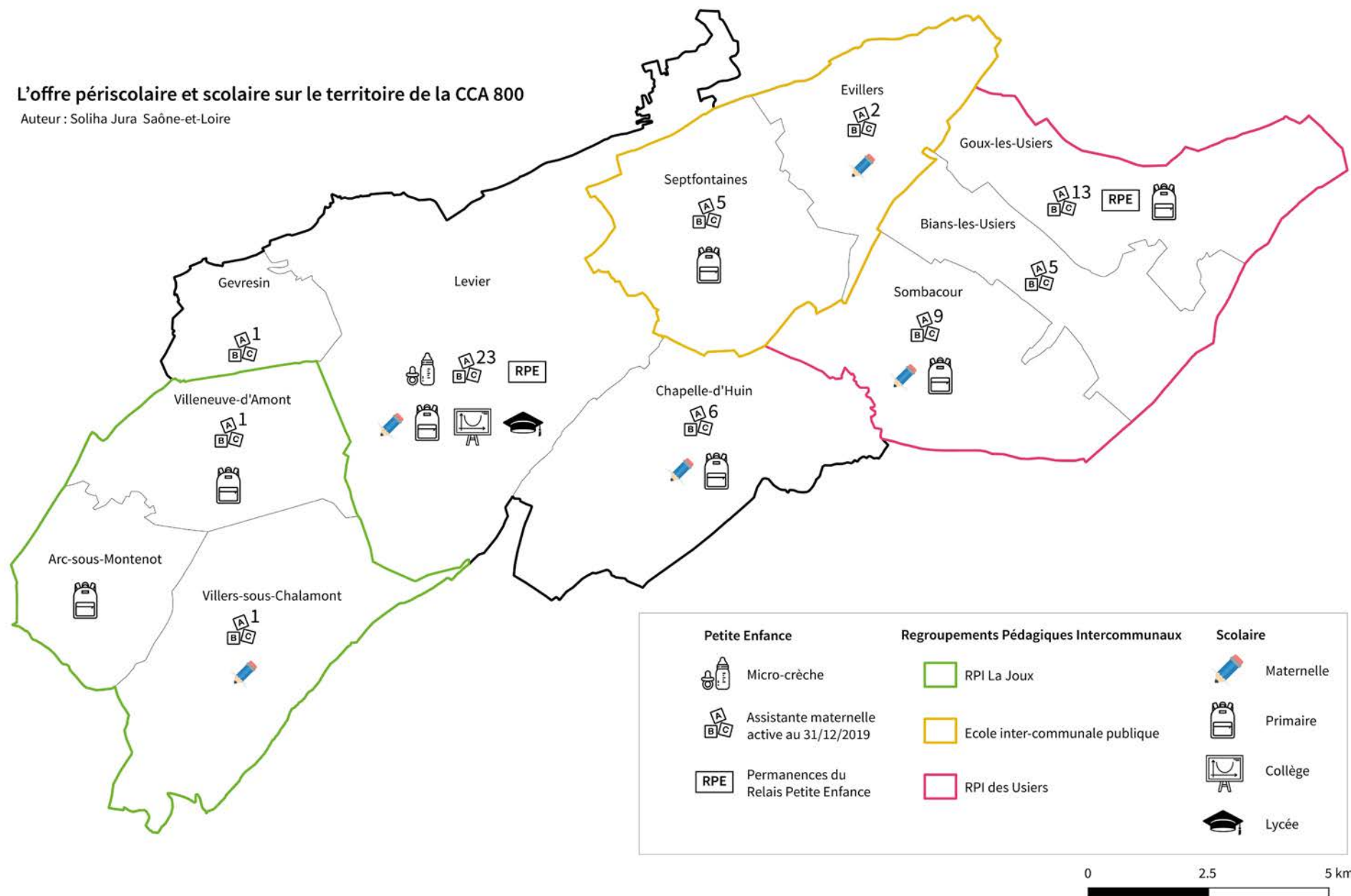
Selon les élus communaux, il ne fonctionne pas de manière optimale car en sus de ses actions en direction des familles dans le besoins, il assure également un rôle de gestionnaire de la forêt et des terres agricoles.

Une permanence du Centre Médico-Social (CMS) se tient au minimum chaque semaine à Levier. La pratique du rendez-vous au domicile des personnes est également privilégiée.



L'offre périscolaire et scolaire sur le territoire de la CCA 800

Auteur : Soliha Jura Saône-et-Loire



3. PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

Dans son contrat de territoire P@C, la CCA 800 a affiché dans sa priorité n°1 la volonté en s'appuyant sur les associations locales de renforcer les services à la petite enfance (modes de garde, structure d'accueil) et de répondre aux besoins éducatifs et d'animation de la jeunesse.

3.1. LES SERVICES À LA PETITE ENFANCE

3.1.1. LE RELAIS PETITE ENFANCE

La CC Altitude 800 accueille sur son territoire les permanences du Relais petite enfance itinérant de Pontarlier. Son territoire d'intervention se compose en sus de celui de la CCA 800 de la CC du Plateau de Frasné et du Val du Drugeon, de la CC de Montbenoit, de la CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs et de la CC du Grand Pontarlier.

Il s'agit d'un service pour parents et futurs parents à la recherche d'informations sur les différents modes d'accueil et un accompagnement pour les démarches liées à l'emploi d'une assistante maternelle agréée. Le relais apporte également des infos aux Assistantes Maternelles sur les droits et obligations du salarié, organise des temps d'animation (soirée, débat...).

Le relais organise tous les lundis de 14h30 à 16h30 une permanence à l'espace santé de Levier et tous les vendredis une permanence de 9h30 à 11h30 à la mairie de Goux-les-Usiers (le lieu d'animation est localisé à Sombacour dans les locaux du périscolaires).

3.1.2. LES MODES DE GARDE

a) La micro-crèche «Les P'tits Lutins» à Levier

Cette structure a ouvert en mars 2009. Elle accueille les enfants de 2 mois et demi à 6 ans et prioritairement les enfants de la commune de Levier. Elle propose des accueils à la journée, à la demi-journée avec ou sans repas, réguliers ou occasionnels. Les repas sont livrés par un prestataire. Cette structure fonctionne grâce au soutien financier de la commune de Levier, de la CAF de Besançon et du Conseil Départemental du Doubs.

L'établissement a fait l'objet de travaux en 2019 (peinture d'une chambre, réfection du sol de la salle de vie, aménagement de la salle de bains, installation de barrières extérieures et d'un digicode).

Une extension de la salle de vie avec des baies vitrées sur l'espace jardin est envisagée.

b) Les assistantes maternelles

D'après Mme Vernier, Animatrice Relais Petite Enfance de Pontarlier, au 31 décembre 2019, 100 assistantes maternelles agréées étaient recensées sur le territoire d'Altitude 800 dont 65 en activité (leur effectif est en baisse depuis 2016). L'inactivité correspond entre autre à des périodes de congés parentaux ou d'arrêt maladie. Les deux communes accueillant les effectifs les plus importants sont Levier (23) et Goux-les-Usiers (13).

D'après le contrat de territoire P@C, il existe sur le territoire d'Altitude 800 des tensions sur les modes de garde du fait de l'importance des besoins liés à l'activité pendulaire des travailleurs frontaliers. L'activité de la PMI¹ sur le champ des agréments est intense.

A titre d'exemple, entre janvier et juillet 2020, 96 demandes pour des AM ont été recensées en ligne pour la CCA 800 contre 66 sur la même période l'année précédente. Au 31/12/2019, 26 places disponibles étaient recensées pour 289 places potentielles et 10 communes sur les 11 n'offrent pas ou peu de disponibilités pour les familles (conclusion du rapport d'activité du Relais PE 2019).

Un projet de Maison d'Assistants Maternelles (MAM) est en cours de réflexion sur la commune de Chapelle-d'Huin.

¹ Protection Maternelle Infantile

3.2. L'ENFANCE

La CCA 800 détient la compétence construction, entretien et fonctionnement des équipements pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire. Une participation est également prévue pour le fonctionnement des écoles primaires et maternelles de l'enseignement privé.

Les communes n'ont pas signé de projet éducatif territorial.

Dans son contrat de territoire P@C, la CCA 800 a affiché dans sa priorité n°1 la nécessité de soutenir le service «Ecoles», compétence de l'intercommunalité, en aménageant et en modernisant les installations. Il s'agit de s'orienter vers la constitution de 2 ou 3 pôles (Levier, Les Usiers, La Joux).

3.2.1. LES ÉQUIPEMENTS

a) Les groupes scolaires

La quasi totalité des communes d'Altitude 800 possède sur leur territoire une école maternelle, primaire ou élémentaire.

754 élèves étaient scolarisés dans le primaire sur le territoire intercommunal à la rentrée 2019.

Les groupes scolaires fonctionnent soit individuellement :

- École Louis Pergaud et école Jeanne d'Arc privée à Levier,
- École de Chapelle-d'Huin : 58 enfants sont annoncés pour la rentrée 2020. Par ailleurs, 14 élèves de la commune sont scolarisés à l'extérieur de la commune et notamment dans le privé à Levier.

Soit en regroupement :

- RPI¹ des Usiers qui concerne les communes de Sombacour, Bians-les-Usiers et Goux-les-Usiers. L'école à Bians-les-Usiers a fermé définitivement à la rentrée 2019, les niveaux ont été répartis entre Sombacour (PS au CE2) et Goux-les-Usiers (CE1 au CM2). Le groupe scolaire de Sombacour, réalisé par l'intercommunalité, a été inauguré en 2013.

Un des trois bâtiments accueillant les 5 classes à Goux-les-Usiers a été agrandi pour créer de nouveaux sanitaires, vestiaires ainsi que du stockage pour du matériel communal (les travaux se sont terminés en septembre 2020) ;

- RPI La Joux qui concerne les communes d'Arc-sous-Montenot (CE2-CM1-CM2), Villers-sous-Chalamont (PS à GS) et Villeneuve-d'Amont (CP-CE1) ;

- École inter-communale publique Evillers-Septfontaines : PS au CP à Evillers et du CE1 au CM2 à Septfontaines.

Les 18 enfants scolarisés de Gevresin vont majoritairement à Levier (quelques uns vont dans le privé à Salins-les-Bains).

Effectifs scolaires 2019-2020	
Communes	Effectifs détaillés
Arc-sous-Montenot	22
Goux-les-Usiers	118
Chapelle d'Huin	25 maternelles et 28 primaires
Évillers	34 maternelles 9 primaires
Levier école publique	50 maternelles / 101 primaires
Levier école privée	45 maternelles et 93 primaires
Septfontaines	52
Sombacour	82 maternelles / 63 primaires
Villeneuve d'Amont	17
Villers-sous-Chalamont	5 PS / 6 MS / 4 GS

Source : CCA 800



Sombacour



Levier



Goux-les-Usiers



Chapelle-d'Huin

¹ Regroupement Pédagogique Intercommunal

Plusieurs projets sont prévus concernant les groupes scolaires :

- Les élus de Levier ont un projet d'ouverture de classe et donc d'extension de l'école ;

- Les classes d'Arc-sous-Montenot, Villers-sous-Chalamont et Villeneuve-d'Amont doivent être réunies dans le bâtiment de la MAS² à Villeneuve-d'Amont (elle doit cesser toutes ces activités une fois les travaux terminés à Levier). Il s'agit d'un projet d'école inclusive (avec deux classes de l'IME l'Eveil³) et du 1^{er} contrat signé avec le Ministère de l'Éducation Nationale au niveau de l'ex Région Franche-Comté. Les élus espèrent que ce projet pourra se concrétiser à la rentrée 2021.

² Maison d'Accueil Spécialisée

³ Etablissement médico-social qui accueille en mixité des enfants âgés de 3 à 20 ans en situation de handicap mental ou de polyhandicap.

b) Les accueils périscolaires et extrascolaires

L'accueil périscolaire et extrascolaire sur le territoire intercommunal s'organise sur 3 sites :

- Les Francas du Val d'Usiers à Sombacour (accueil matin et soir). Un accueil a également lieu pendant les petites vacances et durant le mois de juillet et la dernière semaine d'août,

- Les Francas de Levier «Croc'Loisirs» avec un accueil les matin, midi et soir et le mercredi toute la journée. L'augmentation des effectifs pourrait impliquer la construction d'un nouveau bâtiment. Ce centre organise des camps d'été et pendant les petits vacances,

- L'accueil de loisirs de Villeneuve-d'Amont géré par Familles rurales (accueil matin et soir). Un accueil a également lieu pendant les petites vacances et durant la première semaine de juillet et la dernière d'août.

Des services de restauration / cantine sont proposés à tous les élèves des écoles du territoire (via des services de bus scolaires) sauf pour ceux de Chapelle-d'Huin, Septfontaines et Evillers, ces derniers déjeunent alors soit à leur domicile soit chez des assistantes maternelles.

La commune de Chapelle-d'Huin prévoit de créer pour la rentrée 2020 un service de cantine via la livraison de repas mais pas de service périscolaire.

Par ailleurs, avec la création du nouveau groupe scolaire dans l'ancienne MAS à Villeneuve-d'Amont, la cantine et le périscolaire y seront également installés (ils sont actuellement dans la salle des fêtes).

Enfin, les élus de Sombacour évoquent d'ores et déjà le besoin d'extension de la cantine du groupe scolaire, peut-être à l'arrière du bâtiment existant (parcelle communale).

La commune d'Evillers accueille chaque année, pendant un mois de la période estivale, un centre aéré dans l'enceinte de son école organisé par Familles Rurales.

3.3. LA JEUNESSE

3.3.1. LA SCOLARITÉ

Le groupe scolaire La Salle à Levier regroupe en sus de l'école Jeanne d'Arc (précédemment évoquée) le collège Saint-Joseph (qui accueille entre 250 et 300 élèves dont les 3/4 environ des collégiens de Levier) et deux lycées qui proposent une seule formation supérieure post BAC :

- Le lycée Agricole et technologique La Salle (possibilité de préparer un Bac technologique - Sciences et Technologie de l'Agronomie et du Vivant et un BTS - Analyse et conduite de systèmes d'exploitation),
- Et le lycée Professionnel La Salle (possibilité de préparer un BAC PRO Conduite et gestion de l'entreprise hippique, un BAC PRO Conduite et Gestion de l'exploitation agricole et un CAP - soigneur d'équidés).

D'après la sectorisation des collèges du Doubs, les élèves des communes situées à l'ouest de Levier (sauf Gevresin qui dépend du collège Pierre Vernier d'Ornans) dépendent des enseignements publics dispensés au Collège Emile Laroue à Frasne, les autres communes du Val d'Usiers, Evillers et Septfontaines appartiennent au périmètre du collège Philippe Grenier à Pontarlier (2 autres collèges et 5 lycées sont aussi présents à Pontarlier même et 1 collège à Doubs).

Pour prolonger leur études supérieures, les étudiants peuvent rejoindre les pôles universitaires de Besançon, Dijon ou encore Lyon.

3.3.2. ACTION EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

Les Francas à Levier (qui est équipée d'un local destiné aux jeunes) et Sombacour ont mis en place des clubs ados (ouvert aux jeunes âgés de 12 à 17 ans à Levier et de 11 à 14 ans pour le club du Val d'Usiers).

Ces derniers organisent entre autres des manifestations, des soirées thématiques, des séjours et des camps d'été.

La question de la situation des jeunes ruraux a fait l'objet, d'après le contrat P@C, d'une intervention de l'action sociale territoriale en 2016 ce qui a permis d'aboutir à la mise en place d'un groupe de travail regroupant les familles, le conseil municipal et les acteurs sociaux. Plusieurs initiatives ont alors pu voir le jour : rénovation d'une salle pour les jeunes, organisation de fin d'après-midi ludiques...

Collège privé à Levier



4. OFFRE CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS

Dans sa priorité n°2 du contrat P@C25 concernant la préservation et l'amélioration du cadre de vie, il est retenu l'idée qu'une politique communautaire sportive et culturelle soit définie pour le territoire intercommunal grâce notamment à une concertation avec tous les acteurs locaux (Exemple : les associations). Les équipements sportifs et culturels se doivent d'être polyvalents, mutualisés et proches des établissements scolaires.

4.1. ÉQUIPEMENTS ET OFFRE CULTURELLE

L'offre culturelle sur le territoire d'Altitude 800 est plutôt limitée en raison d'un manque d'équipements mais aussi de l'éloignement par rapport aux équipements structurants ou aux structures d'animations (Exemples : Cinéma, les arts vivants avec l'accueil de saisons culturelles). L'offre territoriale est basée principalement sur les communes de Levier et de Bians-les-Usiers avec les équipements suivants :

- Le Musée relais du Cheval comtois et de la forêt à Levier, un musée aux ressources transdisciplinaires pour un patrimoine et une économie rurale. Au fil de la visite, les hôtes sont invités à découvrir l'évolution du cheval comtois, du bois, de la fabrication du fromage. D'après le contrat P@C 25, le Musée doit élargir son champ d'intervention, organiser la coordination des acteurs du tourisme et faire la promotion de l'offre de l'ensemble de la CCA 800.

- L'école de musique Musicart's : cette dernière est intercommunale et reçoit le soutien financier de la CC de Frasné et du Val du Dugeon, de la CCA 800 et du Département du Doubs. L'école propose des cours d'éveil musical, de solfège, d'instruments et des cours de danse. Les cours sont donnés à Levier, Frasné, Bians-les-Usiers et Bannans pour la danse.

- La bibliothèque municipale à Levier : les prêts (livres, revues, CD, DVD) sont à destination des habitants de Levier mais aussi ceux de la CC avec un tarif différencié.

- La bibliothèque du Val d'Usiers basée à Bians-les-Usiers et réservée aussi aux habitants de Sombacour et de Goux-les-Usiers.



Musée à Levier



Bibliothèque à Bians-les-Usiers



Boîte à lire à
Goux-les-Usiers

On note la présence sur Chapelle-d'Huin et Goux-les-Usiers de deux boîtes à lire dont l'une était auparavant une cabine téléphonique. Ces boîtes accessibles à tous permettent de donner une seconde vie à des ouvrages et un nouvel accès à la culture.

Si la Communauté de Communes ne porte pas de politique culturelle au niveau de son territoire, l'animation dans les différents villages se déroule et s'organise grâce aux bénévoles de plusieurs associations.

Tout au long de l'année, plusieurs événements (fêtes, brocantes, marchés, braderies, feux d'artifice, cérémonies) ont lieu soit à des dates symboliques (14/07, 15/08, 11/11, 5/12, fêtes paroissiales de la Sainte-Madeleine à Gevresin, la Saint-Claude au Souillot, la Saint-Laurent à Arc-sous-Montenot, la Saint-Antoine à Villeneuve-d'Amont) soit ce sont des manifestations propres à une ou plusieurs communes : la fête de la Bergerie (8/09) pour Arc-sous-Montenot/Villers-sous-Chalamont/ Villeneuve-d'Amont, la Sombac'fouille (dernier dimanche d'août) et la Sombacup (tournoi de football) à Sombacour, la troupe Jehol¹ organise chaque année une avant-première de son spectacle au mois de mai ou de juin à Villers-sous-Chalamont. Le même week-end se déroule le marché biologique durant lequel les élèves du CERRTA² font des démonstrations de traction animale. En période estivale, l'association Moissa Gaz organise également sur la commune une balade, autrefois en motos, aujourd'hui en voitures...

Les différentes associations de parents d'élèves organisent également annuellement des kermesses qui sont délocalisées tous les ans suivant les RPI.

Ces manifestations rythment la vie culturelle des habitants du territoire même si tous les élus s'accordent sur les difficultés à trouver des bénévoles (phénomène d'essoufflement du bénévolat) pour faire vivre les associations et par conséquent les événements.

¹Compagnie de cirque-théâtre-équestre

²Association pour des formations en attelage et traction animale

4.2. OFFRE SPORTIVE ET DE LOISIRS

4.2.1. LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le territoire d'Altitude 800 bénéficie d'une gamme d'équipements sportifs relativement large et diffuse. A titre d'exemple, 8 communes sur les 11 possèdent un stade plus ou moins aménagé (avec vestiaires, tribunes), plus ou moins en bon état et celles qui en sont dépourvues ont des liens privilégiés avec celles qui en ont (exemple : AS Haut Lizon qui a pour objectif d'entretenir, de soutenir, d'organiser et de dynamiser une équipe de football au sein des trois communes d'Arc-sous-Montenot, Villers-sous-Chalamont et Villeneuve-d'Amont).

Cette densité en stades est à mettre en lien avec le dynamisme démographique et la forte proportion de familles et d'enfants «consommateurs» de ces équipements.

Levier possède la plus forte concentration en équipements sportifs avec le stade Georges Saulnier situé en entrée sud de la commune. Ce dernier se compose de terrains de football, handball, volley-ball, badminton (pratique en intérieur et/ou en extérieur) ainsi que d'un gymnase et d'un terrain de tennis (deux autres terrains sont présents à Sombacour et Gevresin). La piscine n'est plus en eau, les cours de natation se déroulent à Pontarlier, Ornans ou Salins-les-Bains.

La commune se distingue par la présence des trois uniques centres équestres du territoire intercommunal : «Les Fauvettes», centre équestre «Saint-Joseph» et les «Écuries de Narbez».

Trois communes ont installé des city-stades et Goux-les-Usiers y réfléchit dans le cadre de son réaménagement à l'arrière de la mairie. A Villers-sous-Chalamont, cet équipement fait notamment partie d'une opération de réhabilitation complète du centre du village.

Si Bians-les-Usiers ne possède pas à proprement parlé d'équipements sportifs, ses habitants peuvent aisément profiter du vaste terrain multisports de Sombacour situé de l'autre côté du groupe scolaire : terrain de football, tennis, city-stade. Les communes du Val d'Usiers envisagent par ailleurs de construire une salle omnisports sur Sombacour après le groupe scolaire.

Cinq communes possèdent des boulodromes mais seule la commune de Levier en possède un couvert (les adhérents de l'association de Chapelle-d'Huin l'utilisent durant la période hivernale).

Septfontaines possède au sud de son territoire communal l'un des plus importants équipements du territoire à savoir le circuit de l'Enclos pour motos et karting. Cet



Stade à Levier



Stade à Sombacour



City-stade à Arc-sous-Montenot



City-stade à Sombacour



City-stade à Villers-sous-Chalamont



Boulodrome à Evillers



Boulodrome à Chapelle-d'Huin



L'Enclos à Septfontaines

espace propose aussi du paintball ainsi qu'un bar-restaurant et une boutique. Son extension pourrait être envisagée sur la parcelle cadastrée ZO n°25. Le site connaît un rayonnement beaucoup plus vaste que le territoire intercommunal. Chaque année, du jeudi de l'ascension au dimanche, les championnats de Suisse de karting y sont organisés et attirent environ 220 pilotes et entre 2000 et 3000 spectateurs.

4.2.2. LES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS

Hormis Gevresin, toutes les communes possèdent a minima une salle des fêtes (voir tableau ci-contre) qui peut être complétée par une ou plusieurs salles associatives. La capacité de ces salles est très confortable pour pouvoir accueillir les habitants et des extérieurs pour différentes manifestations (les collectivités font généralement varier les prix de location suivant la provenance des locataires : les salles de Goux-les-Usiers sont louées à des tarifs préférentiels aux habitants du Val d'Usiers, d'Evillers et d'Ouhans).

Les salles des fêtes se situent en règle générale au sein même des villages sauf à Levier où les deux plus grandes salles sont situées en périphérie (cela peut permettre de limiter ainsi les nuisances sonores et de gérer au mieux la question du stationnement).

A noter que la salle à Labergement-du-Navois doit être rénovée (mises aux normes accessibilité, sécurité, isolation thermique, ajout d'un coin cuisine...) avec un nouvel espace de parking aménagé.

Le deuxième équipement de loisirs très répandu sur le territoire intercommunal est l'aire de jeux ; en effet 7 communes en possèdent une et Levier et Chapelle-d'Huin ont en même installé deux leur permettant ainsi de répondre plus largement aux besoins de leurs habitants (par quartier ou par hameau). Toutes les aires, quelque soit leur taille, bénéficient d'équipements récents et variés.

Plusieurs aires de détente sont aménagées au départ notamment de circuits pédestres de randonnée et donc plutôt à l'écart des centres de village.

L'une d'elle, l'aire forestière du Rondé à Gevresin, permet aux promeneurs de pique-niquer tout en profitant de la compagnie des cerfs sika. Ce site est particulièrement apprécié, 50 à 100 personnes viennent s'y détendre les week-ends et jours fériés.

La CCA 800 envisage de racheter la maison forestière présente sur le site, aujourd'hui vacante et alimentée ni en eau ni en électricité, afin de réaménager l'ensemble de l'espace et de permettre un meilleur accueil des visiteurs (installation de sanitaires). Aujourd'hui, la Communauté de Communes gère l'entretien du parc du Rondé mais cela reste la propriété de l'ONF.

Commune	Types de salles et capacité
<i>Arc-sous-Montenot</i>	Salle des fêtes (avec buvette associative)
<i>Bians-les-Usiers</i>	Salle des fêtes : 150 personnes
<i>Chapelle-d'Huin</i>	Salle des fêtes : 150 personnes + salle attenante au presbytère
<i>Evillers</i>	Salle des fêtes : 120 personnes et salle des associations 20 personnes.
<i>Gevresin</i>	
<i>Goux-les-Usiers</i>	Salle des fêtes et la maison pour tous (30-40 personnes)
<i>Levier</i>	Salle des fêtes : 1100 places debout ou 600 places assises, Salle socio-culturelle de 250 m², attenante à la salle des fêtes, ouverte depuis avril 2013 (249 places debout ou 120 assises). Salles de la mairie et salles de Labergement-du-Navois (50 personnes).
<i>Septfontaines</i>	Salle des fêtes : 90 personnes
<i>Sombacour</i>	Salle des fêtes d'une capacité de 100 personnes (les services techniques sont en rez-de-chaussée) et 2 salles associatives d'une capacité de 30 personnes chacune dans le bâtiment situé à côté de l'ancienne école.
<i>Villeneuve-d'Amont</i>	Salle des fêtes : 120 personnes
<i>Villers-sous-Chalamont</i>	Salle des fêtes : 100 personnes

Source : Entretien en commune par SOLIHA Jura Saône-et-Loire



Aire de jeux à Gevresin



Aire de jeux du Rocheret à Levier inaugurée en 2018

Levier possède enfin sur son territoire une ludothèque, «Ludodou», créée en 2003 et gérée par Familles Rurales du Doubs en partenariat avec les Associations Familles rurales du plateau d'Amancey, d'Autechaux et de Levier ainsi qu'avec le CCAS de Dannemarie-sur-Crête.

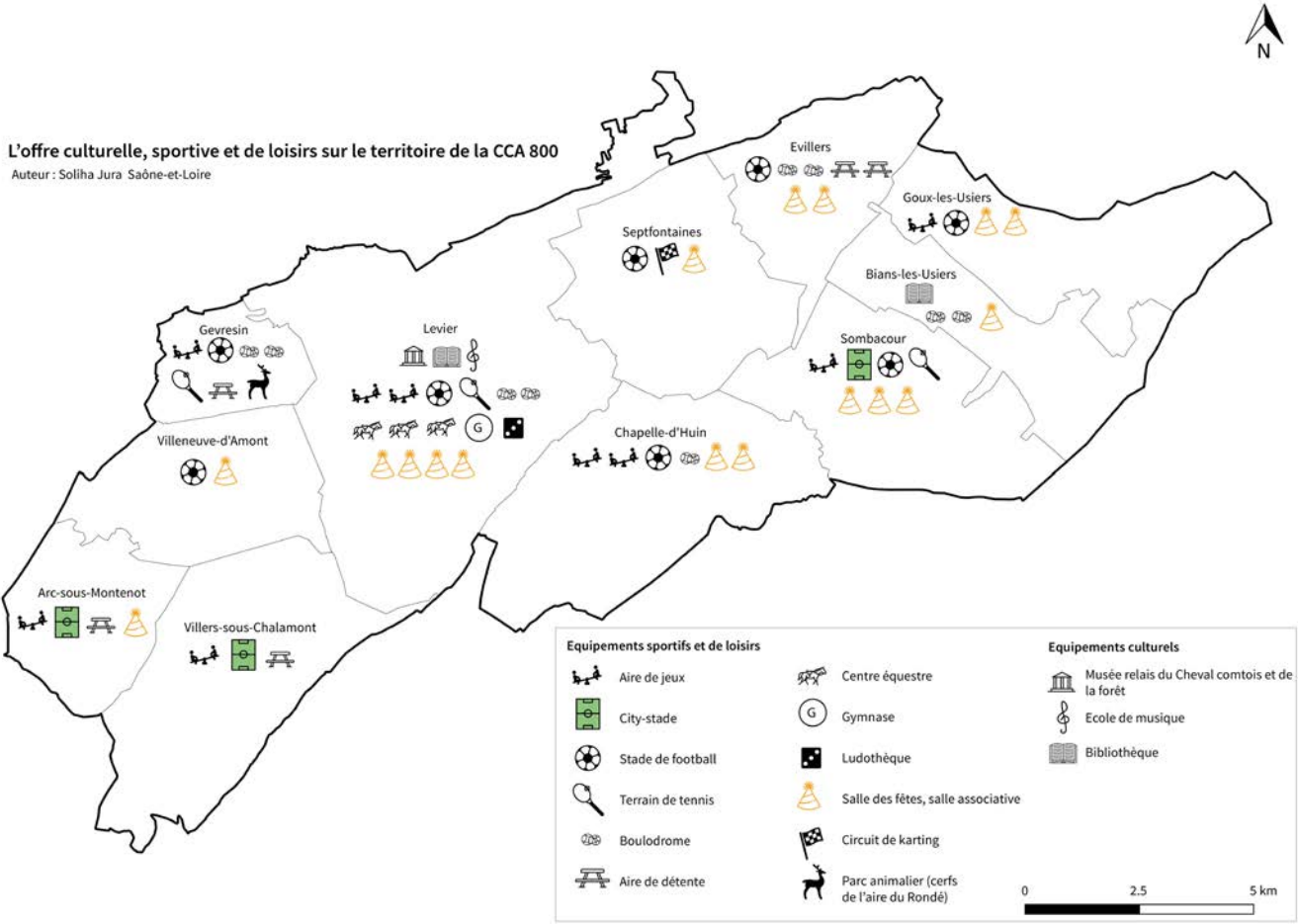
4.2.3. LES ASSOCIATIONS

D'une manière générale, les associations sont présentes sur tout le territoire de la CCA 800 et sont à l'origine de l'organisation de plusieurs manifestations et évènements annuels.

Plus de 90 associations ont été recensées (dont 62 à Levier), certaines fonctionnant pour plusieurs communes : les associations de parents d'élèves avec les RPI,

l'association inter-villages d'animation pour les communes d'Arc-sous-Montenot, Villers-sous-Chalamont et Villeneuve-d'Amont, le comité des fêtes pour les communes du Val d'Usiers.

Les associations sportives sont très bien représentées (football, pêche, pétanque, randonnée, moto...) ainsi que celles liées à la chasse et pour les anciens Combattants.



5. LES SERVICES PUBLICS

Source : Rapport final SDAASP 2012-2017

La sous-préfecture la plus proche se situe à Pontarlier, une partie des habitants d'Altitude 800 met donc 30 minutes pour accéder à ce service administratif.

Les accueils en mairie permettent aujourd'hui de réaliser un certain nombre de démarches (état civil, cartes d'identité, ...). Toutes les communes de l'intercommunalité possèdent une mairie mais le bâtiment n'est pas toujours accessible aux personnes à mobilité réduite (des travaux sont prévus à Bians-les-Usiers, à Villeneuve-d'Amont) et les horaires d'ouverture sont plus ou moins élargies.

La Communauté de Communes est située à Levier au sein du bâtiment qui accueille la maison de santé pluridisciplinaire.

Concernant les services postaux, Levier possède un bureau de Poste et les communes de Sombacour et de Goux-les-Usiers disposent d'une agence postale communale via des conventions signées avec la Poste. Ce maillage permet de rendre l'accès à ce service dans un temps inférieur à 20 minutes.

Levier dispose par ailleurs de l'une des 20 trésoreries du Doubs, qui délivrent un accueil fiscal de proximité et permettent de réorienter les demandes les plus complexes vers les services compétents. Les communes de Gevresin et l'ex-commune de Labergement-du-Navois sont rattachées au territoire de la trésorerie d'Amancey.

Concernant les services de sécurité et de justice, la gendarmerie est présente sur Levier et l'ensemble des structures judiciaires du département sont situées à Besançon (cour d'appel, tribunal, ...).

Le maintien et le développement des services au public constituent l'une des priorités des élus. Comme sur les autres territoires du Doubs, la CCA 800 est impactée par la dématérialisation des services à la population, générant des démarches accrues auprès du CMS. Dans ce contexte, accompagner le public limité dans son utilisation des outils numériques constitue une action figurant dans le SDAASP.



Mairie à Chapelle-d'Huin



Agence postale à Goux-les-Usiers



Gendarmerie à Levier

6. LES ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

Source : Annexe technique du Porter à connaissance du CD 25

6.1. LA COUVERTURE NUMÉRIQUE

Le Département du Doubs fait du développement du numérique un axe de son projet départemental C@P 25. Son investissement dans le domaine se manifeste notamment via le Schéma Directeur Départemental d'Aménagement du Numérique (SDDAN) et l'implication du Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit (SMDTHD) et dans le Syndicat Mixte Lumière.

Adopté en 2012 et révisé en juin 2018, le SDDAN définit la feuille de route en matière de mise en place d'un réseau très haut débit, l'objectif étant d'accélérer le déploiement de la fibre pour atteindre une couverture 100% FTTH du territoire fin 2022 au lieu de 2024, avec une échéance intermédiaire d'un « bon débit » (> 8 Mb/s) en 2020 pour se conformer aux objectifs de l'État. Pour porter ce projet d'envergure, le Département et les EPCI se sont réunis, en 2013, au sein du SMDTHD, chargé du déploiement et de l'exploitation du réseau très haut débit en zone d'initiative publique.

Le réseau d'initiative publique construit par le SMDTHD vient en complément des réseaux construits par les opérateurs privés qui ont « préempté » 89 communes (réparties sur Grand Besançon Métropole, le Pays de Montbéliard et la ville de Pontarlier), sur lesquelles l'intervention publique n'est plus possible.

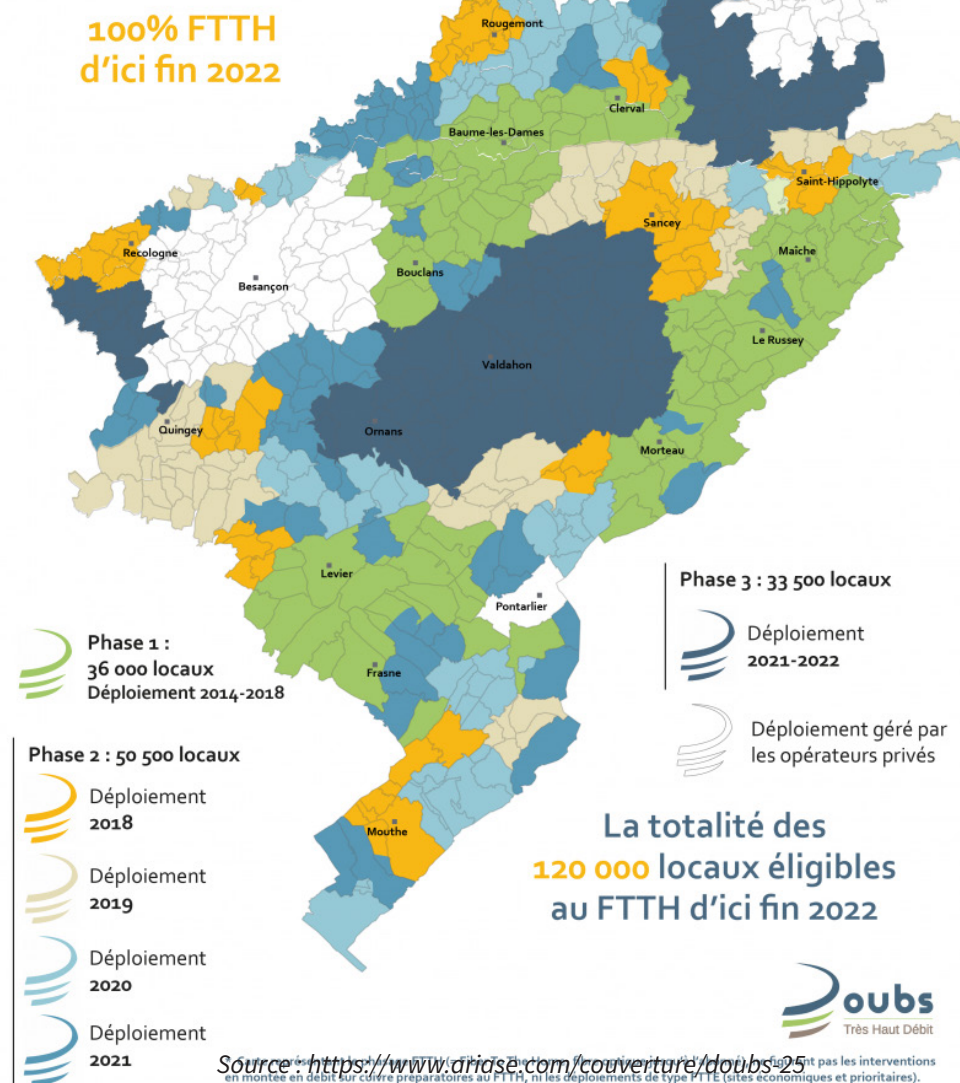
Le réseau déployé par le SMDTHD est prévu selon le phasage illustré par la carte ci-contre.

Sur la CCA 800, la fibre optique a été déployée par étape, en 2016 puis 2017. Il reste essentiellement la commune de Septfontaines et l'extrémité nord de Levier pour lesquels le déploiement est prévu en 2021.

Pour information, en matière de développement des usages numériques, le Département a voté le 26 juin 2017 un Schéma Directeur des Usages Numériques (SDUN) qui comprend plusieurs projets permettant de donner de la visibilité au développement numérique du territoire : aide à l'émergence de sites de co-working, création d'un catalogue des ressources des bibliothèques du département...

Schéma Directeur d'Aménagement Numérique 2018*

Une volonté politique forte pour une accélération du déploiement

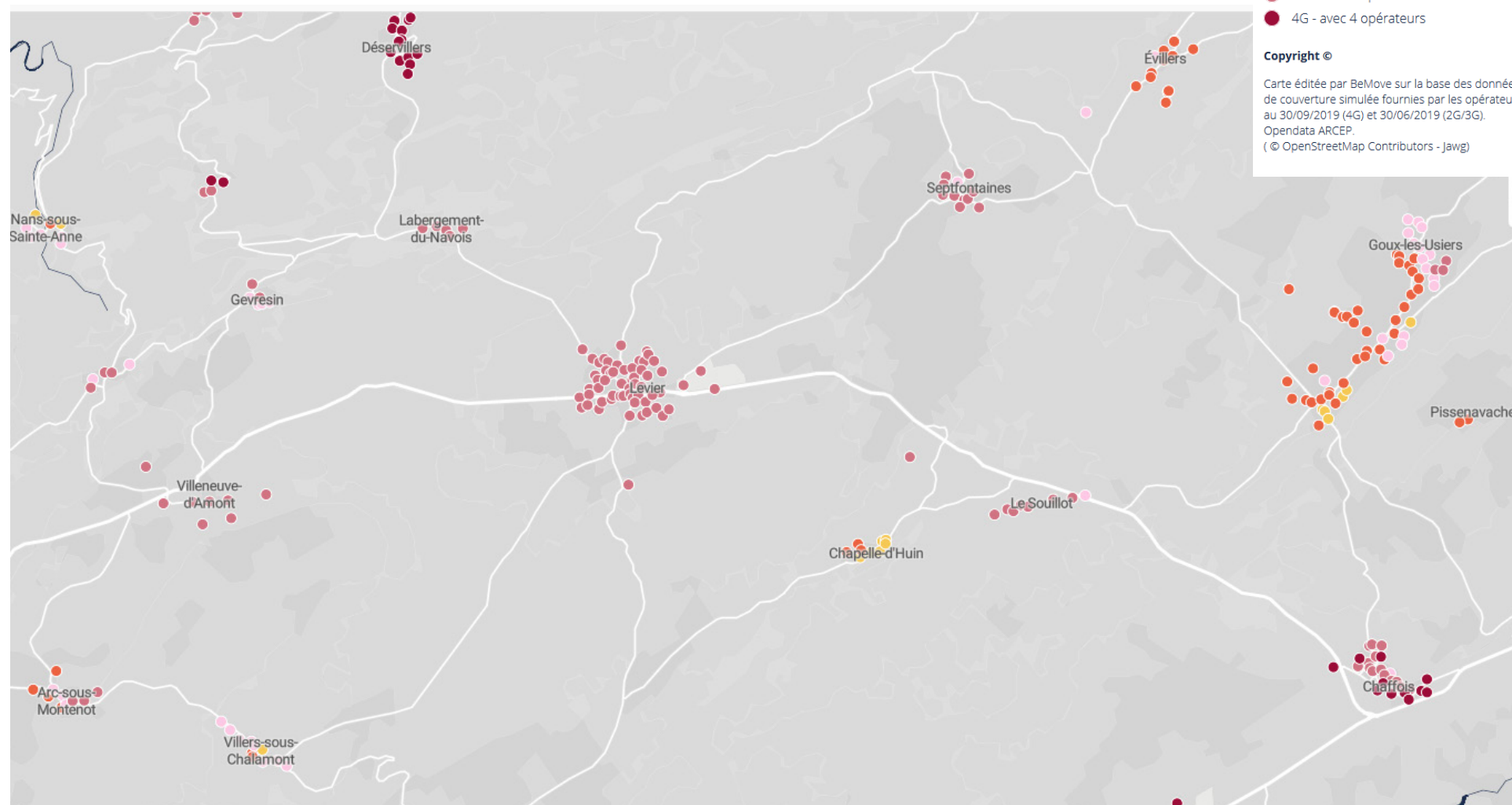


6.2. LA COUVERTURE MOBILE

D'après le site ariase, la couverture mobile du département Doubs est assurée par 250 antennes Orange, 230 antennes SFR, 228 antennes Bouygues Telecom et 198 antennes Free.

La couverture 4G reste encore limitée en nombre d'opérateurs sur certains secteurs : le bourg de Chapelle-d'Huin, Sombacour, Pissenavache ou encore Evillers. Aucune commune ne propose le choix entre les 4 opérateurs.

Le fait de pouvoir offrir le choix aux habitants en téléphonie mobile peut jouer sur l'attractivité territorial de certaines communes ou hameaux.



7. ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

Sources : Bilan de l'exercice des compétences eau et assainissement sur le territoire de la CCA 800 / Février 2018, Synthèse des contrôles de l'assainissement non collectif / Mai 2018, Porter à connaissance DDT 25 / Juin 2019, <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/station.php?code=0435238S0004>, courrier du 24/07/2018 DDT 25 pour le SACTOM du Val d'Usier, diagnostic des systèmes d'assainissement réalisé par Naldéo (14/08/2019)

Si la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 prévoyait le transfert des compétences « eau et assainissement » aux EPCI de manière optionnelle depuis cette même date, puis obligatoire d'ici le 1^{er} janvier 2020, la loi Engagement et proximité a supprimé ce transfert obligatoire.

Ces deux compétences sont donc exercées soit directement par les communes soit par des syndicats dont les communes sont membres. Seule la compétence assainissement non collectif (SPANC) est une compétence communautaire adoptée par délibération en date du 12/09/2017.

7.1. ASSAINISSEMENT

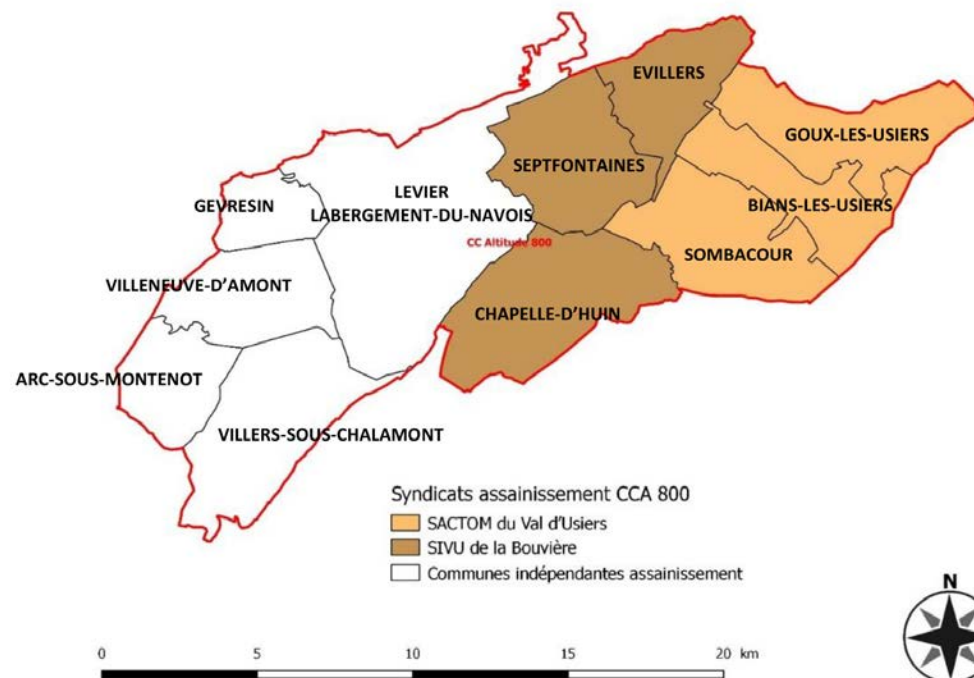
7.1.1. CONTEXTE

En matière d'assainissement, 6 communes ont la compétence collecte en régie et confient les compétences transport et traitement à deux syndicats :

- Bians-les-Usiers, Goux-les-Usiers et Sombacour sont adhérentes du SACTOM¹ du Val d'Usiers (exploitant Société de Distribution Gaz et Eau),
- Chapelle-d'Huin, Evillers et Septfontaines sont adhérentes du SIVU² de la Bouvière (exploitant Société de Distribution Gaz et Eau).

Les 5 autres communes détiennent chacune l'ensemble de la compétence assainissement.

Par ailleurs, seule la commune de Gevresin relève intégralement de l'Assainissement Non Collectif, les 10 autres communes relèvent du régime juridique de l'assainissement collectif.



Carte de situation de l'exercice de la compétence assainissement sur le territoire de la CCA 800. Source : CCA 800, 2017

¹ Syndicat d'Assainissement et de la Collecte et Traitement des Ordures Ménagères

² Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

D'après le diagnostic des systèmes d'assainissement réalisé par Naldéo (14/08/2019), chaque commune possède un réseau d'eaux usées récent (travaux réalisés au début des années 2000).

Le réseau ancien a été conservé chaque fois que cela a été possible pour être utilisé comme réseau pluvial. Il faut cependant souligner qu'il reste encore quelques secteurs encore équipés de réseaux unitaires. Ces réseaux sont raccordés sur le réseau d'eaux usées par l'intermédiaire de déversoirs d'orage.

Par ailleurs, il n'existe aucun bassin de stockage pour la gestion des eaux pluviales sur le territoire de la Communauté de Communes.

7.1.2. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Sources : courrier du 24/07/2018 DDT 25 pour le SACTOM du Val d'Usier , courrier du 24/07/2018 DDT 25 pour le SIVU de la Bouvière, conventions avec les SCAF d'Evillers, de Chapelle-d'Huin et de Septfontaines du 18/05/2005, Avenant n°1 au contrat de prestation pour l'exploitation de la Station d'épuration et des postes de refoulement

a) Fonctionnement du SACTOM du Val d'Usiers

Le réseau de collecte

Les réseaux d'assainissement sont un peu plus âgés sur les communes de Bians-les-Usiers et Sombacour, la STEP ayant été mise en service en 1982. Le passage en séparatif s'est fait progressivement à partir des années 90.

La commune de Goux-les-Usiers a réalisé de nombreuses tranches de travaux entre 2003 et 2018. Du fait de la topographie, un poste de refoulement est nécessaire sur la commune (direction Ouhans).

Commune	Linéaire EU (ml)	Linéaire EP (ml)	Linéaire U (ml)	Poste refoulement	Linéaire refoulement (ml)	Déversoir d'orage
Goux les Usiers	9 630	8 095		1	296	
Bians les Usiers	8 230	6 820	580 (Pissenavache)			1
Sombacour	7 940	7 975				
TOTAL :	22 890	22 890	580	1	296	1

Les 3 communes possèdent un réseau en séparatif. Seul le hameau de Pissenavache sur Bians-les-Usiers est en assainissement non collectif.

Le traitement

La station se trouve sur la commune de Bians-les-Usiers. Elle date de 1982 et possède une capacité nominale de 3400 EH. Cette station recueillait initialement les effluents des habitants mais aussi ceux des SCAF¹ de Bians et de Sombacour ainsi que de la Fromagerie Napiot. La filière de traitement est Boue activée aération prolongée (très faible charge).

La station est déclarée non conforme en équipement et en performance depuis 2016. Les analyses ont montré une surcharge hydraulique et organique (la charge maximale en entrée en 2018 était de 5728 EH, la conformité n'était pas atteinte pour le DBO₅², le DCO³) et un arrêté préfectoral de mise en demeure prévoyant de construire une nouvelle STEU⁴ avec une mise en service pour le 31/12/2020 avec ou sans les fromageries a été notifié au syndicat.

Pour information, la SCAF de Bians-les-Usiers et la fromagerie Napiot rejettent l'équivalent de 3000 EH dans le réseau collectif.

La SCAF de Sombacour étant partie à Villers-sous-Chalamont, la SCAF de Bians-les-Usiers a pour projet de réaliser sa propre station (projet à prévoir dans le cadre du PLUi, parcelle ZD n°248).

Le SACTOM va alors reconstruire une nouvelle station à l'emplacement de l'actuelle avec une capacité de **3500 EH**.

¹ Société Coopérative Agricole de Fromagerie

² Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours

³ Demande chimique en oxygène

⁴ Station de Traitement des Eaux Usées

b) Fonctionnement du SIVU de la Bouvière

Le réseau de collecte

Les 3 communes sont équipées d'un réseau d'eaux usées strict sur la quasi-totalité de la zone d'assainissement collectif. L'ancien réseau unitaire est conservé pour la collecte des eaux pluviales.

Les travaux se sont globalement échelonnés depuis le début des années 2000, depuis 2007 pour Evillers (terminés en 2016).

Plusieurs tronçons en unitaire sont encore recensés à Septfontaines (Rue des Cultis et rue des Montezard - route d'Ornans) et Chapelle-d'Huin (Rue des Roches - rue du château d'eau). Ces antennes sont raccordées aux réseaux d'eaux usées par l'intermédiaire de déversoirs d'orage.

L'ensemble des réseaux eaux usées est en bon état d'après les observations faites au niveau des regards de visite (réseaux d'une quinzaine d'années environ).

Il faut néanmoins souligner des difficultés d'écoulement dans le collecteur de transport depuis Chapelle-d'Huin jusqu'à la STEP en raison d'une topographie très chahutée dans ce secteur. Ce dysfonctionnement doit faire l'objet de travaux de réhabilitation.

Le traitement

La station se trouve sur la commune de Septfontaines. Elle date de 2008 et possède une capacité nominale de **2300 EH**. La filière de traitement est Boue activée aération prolongée (très faible charge).

Cette station recueille les effluents des habitants et aussi ceux des trois SCAF d'Evillers, de Chapelle-d'Huin et de Septfontaines (des conventions tripartites ont été signées entre la commune, la SCAF et le Président du Syndicat le 18 mai 2005).

Le calibrage de la station s'est appuyé sur les populations estimées futures pour les 3 communes membres du syndicat ainsi que sur les litrages de lait susceptibles d'être traités par les coopératives :

Caractéristiques	Communes			Fromageries			Total
	Evillers	Septfontaine	Chapelle d'Huin	Evillers	Septfontaine	Chapelle d'Huin	
DBO ₅	20,4 kg/jour	21 kg/jour	25,2 kg/jour	21,5kg/j	22,5 kg/j	26,6 kg/j	137,2kg/j
Equivalent-habitant	340EH	350 EH	420 EH	358 EH	375 EH	443 EH	2286 EH
				10 750 l/j	11 250 l/j	13 300 l/j	arrondi à 2300 EH
1 équivalent/habitant = 60 g DBO ₅ /jour							

Commune	Linéaire EU (ml)	Linéaire EP (ml)	Linéaire U (ml)	Poste refoulement	Linéaire refoulement (ml)	Déversoir d'orage
Evillers	5 060	4 780		2	2 890	0
Septfontaine	7 320	3 530	910	1		1
Chapelle d'Huin	5 310	2 860	1 050	3	390	1
SIVU de la Bouvière	10 930					
TOTAL :	28 620	11 170	1 960	6	3 280	2

La société Gaz et Eau assure l'exploitation de la station et gère les postes de refoulement. Elle exploite le réseau intercommunal et les communes s'occupent de leur propre réseau.

Les analyses ont montré que la charge maximale en entrée en 2018 était de 1769 EH et l'équipement conforme.

Pourtant, le rapport de conformité du système établi par la DDT pour l'année 2017 indiquait que la station était déclarée non conforme en performance car les rendements et concentrations sur les paramètres azote Kjeldahl (Nkj) et azote global (Ngl) n'ont pas respecté les seuils définis dans l'arrêté d'autorisation de la STEU.

c) Fonctionnement de l'assainissement collectif à Levier

Le réseau de collecte

Le réseau d'assainissement de Levier et Labergement-du-Navois est dans un état convenable au moins dans ses parties accessibles (au niveau des ouvrages de visite). La partie ancienne du réseau (caractérisée le plus souvent par un réseau unitaire) reste également dans un bon état et les réseaux des extensions les plus récentes (souvent sur un mode séparatif) sont quasi-neufs.

Commune	Linéaire EU (ml)	Linéaire EP (ml)	Linéaire U (ml)	Poste refoulement	Linéaire refoulement (ml)	Déversoir d'orage
Levier	7 650	13 090	9 760	1		8
Labergement du Navois	1 150	1 060	875			1
TOTAL :	8 800	14 150	10 635	1	0	9

Le traitement

Levier «bourg» possède sa propre station d'épuration mise en service en 1988 avec une capacité nominale de 3150 EH soit 189 kg/j de DBO5.

L'exutoire est le ruisseau karstique de la Nue.

Les habitants et la SCAF de Levier sont raccordés (convention signée avec l'entreprise Fromagerie BADOZ). Les filières de traitement sont : Eau -> Lit bactérien, Boue -> Stockage boues liquides. Les boues sont destinées à l'épandage des sols agricoles.

Les analyses ont montré que la charge maximale en entrée était de 2864 EH en 2018 et que les conformités en DBO5, DCO étaient atteintes.

Le rapport de conformité établi par la DDT en septembre 2018 indiquait que le système était conforme à la réglementation.

Pour autant, la conformité du système ne doit pas masquer le fait que la charge maximale entrante est atteinte désormais, la capacité nominale des ouvrages tant du point de vue hydraulique qu'organique.

La station est donc à remplacer, en conservant, à priori, la fromagerie raccordée d'après les élus. Une étude sur le dimensionnement de la future station est en cours. Selon les hypothèses retenues par Naldéo, la future STEP devrait être dimensionnée entre 3600 EH et 4000 EH (activité de la fromagerie à définir, raccordements possibles du centre des Fauvettes - 100 EH, de Labergement-du-Navois, de la zone d'activités actuellement en ANC - 100 EH).

L'ancienne commune de Labergement-du-Navois possède et gère en effet en régie un système par filtre à sable (et Boue -> Stockage boues liquides). La capacité nominale du système est de **120 EH** et la charge en entrée en 2018 était de 80 EH. La conformité du système était atteinte la même année.

d) Fonctionnement de l'assainissement collectif à Villers-sous-Chalamont

Le réseau de collecte

La commune est équipée d'un réseau 100% en séparatif qui fonctionne en gravitaire (donc aucun poste de refoulement). L'ancien réseau unitaire a été conservé pour la collecte des eaux pluviales.

Les travaux ont débuté au début des années 2000 pour s'achever en 2006, date de la mise en service de la station d'épuration.

L'ensemble des réseaux est en bon état.

La commune dispose pour le bourg d'un système d'assainissement collectif des eaux usées domestiques. Celui-ci accueille également les eaux usées provenant du rejet de la coopérative fromagère située dans le bourg.

Le traitement

La station de traitement des eaux usées par boues activées de type SBR¹ a été mise en service en 2006. Elle est exploitée en régie par la commune.

Cette dernière possède une capacité de 600 EH. Les eaux usées traitées sont évacuées via un fossé vers un cours d'eau au fonctionnement karstique prononcé.

D'après le mail de la DDT 25 en date du 23 mai 2019, l'autosurveillance de la station a montré que cette dernière était non conforme depuis 2015. La fromagerie transforme environ 16 000 l de lait par jour de pointe (fusion déjà opérationnelle avec la SCAF de Sombacour) ce qui représente ainsi une charge d'environ 600 EH.

Aujourd'hui, la STEU reçoit théoriquement une charge à traiter de 700 à 800 EH en pointe. En surcharge organique, le fonctionnement de la STEU est jugé non-conforme. La non-conformité touche désormais l'équipement qui n'est plus en mesure de traiter la pointe de pollution.

Des travaux «urgents» pour porter la capacité nominale de la station à **900 EH** sont prévus à l'automne 2020. Cela permettra de traiter l'ensemble des effluents. Un dossier loi sur l'eau est nécessaire pour ce projet.

Commune	Linéaire EU (ml)	Linéaire EP (ml)	Linéaire U (ml)	Poste refoulement	Linéaire refoulement (ml)	Déversoir d'orage
Villers sous Chalamont	4 110	5 640				

¹ Sequencing Batch Reactor ou Réacteur Biologique Séquentiel

e) Fonctionnement de l'assainissement collectif à Arc-sous-Montenot

Le réseau de collecte

La commune est équipée d'un réseau à 60% en séparatif. Quelques antennes plus anciennes sont encore en unitaire. Le linéaire de réseau est réparti de la manière suivante (voir tableau ci-contre).

Commune	Linéaire EU (ml)	Linéaire EP (ml)	Linéaire U (ml)	Poste refoulement	Linéaire refoulement (ml)	Déversoir d'orage
Arc sous Montenot	2 060	2 690	1 245	1		3

Les tronçons encore en unitaire, équipés de déversoirs d'orages en aval se situent :

- Rue du Geret, rue des Lilas, rue du bois brûle,
- Rue de Frasne, Rue Anatole Maillard, Rue Chayères.

Lors des périodes de temps de pluie, le réseau eaux usées arrivant à la lagune se met en charge, des eaux parasites sont donc présentes dans les réseaux.

Le traitement

La station de la commune a été mise en service en 2005 avec une capacité nominale de **220 EH**. Les filières de traitement sont : Eau -> Lagunage naturel, Boue -> Stockages boues pâteuses.
La station est exploitée en régie par la commune.

La charge maximale en entrée était de 166 EH en 2018, l'équipement était jugé conforme mais pas sa performance (uniquement en 2018 car depuis 2011 la performance était conforme).

D'après le diagnostic réalisé par Naldéo, compte-tenu du milieu récepteur et de son objectif de qualité, ce type de traitement n'est pas en mesure de respecter le niveau de rejet attendu. Il faudrait selon ce bureau d'études envisager la réalisation d'un nouveau système de traitement.

f) Fonctionnement de l'assainissement collectif à Villeneuve-d'Amont

Le réseau de collecte

La commune est équipée d'un réseau 100% en séparatif. Le réseau unitaire a été conservé pour les eaux pluviales.

Les travaux ont débuté au début des années 2000 pour s'achever en 2007, date de la mise en service de la station d'épuration.

L'ensemble des réseaux est en bon état.

Commune	Linéaire EU (ml)	Linéaire EP (ml)	Linéaire U (ml)	Poste refoulement	Linéaire refoulement (ml)	Déversoir d'orage
Villeneuve d'Amont	3 455	3 340		1		

Il faut souligner que la rue de l'abreuvoir, route de Villers-sous-Chalamont n'est pas équipée d'un réseau d'eaux usées et est donc en assainissement individuel. Dans le cadre d'un programme de travaux, il pourrait être envisagé de créer un réseau équipé d'un poste de refoulement afin de collecter les eaux usées de ce secteur et les rediriger vers la STEP.

Le traitement

La commune possède une station d'une capacité nominale de **610 EH**. Elle a été mise en service en 2007. Ses filières de traitement sont : Eau -> Boue activée aération prolongée (très faible charge), Boue -> Stockage boues liquides.

La station recueille les effluents des habitants mais aussi ceux de la fromagerie située actuellement dans le centre du village. L'établissement doit fusionner avec une fromagerie jurassienne et prévoit de déménager pour s'agrandir (projet envisagé sur la parcelle communale ZG n°34).

Dans ce cas, la nouvelle fromagerie devra passer à un système d'assainissement individuel (aucune étude n'a pour l'instant été réalisée sur le dimensionnement de la future fromagerie).

Avec une charge maximale en entrée de 650 EH en 2018, cela permettra donc de «soulager» la station qui est considérée comme ayant un fonctionnement conforme.

7.1.3. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil communautaire a confié par délibération en date du 19 décembre 2016 la mission de contrôle des installations d'assainissement non-collectif à l'entreprise VERDI dans le cadre du SPANC, comme suit :

- Diagnostic initial des installations d'ANC,
- Contrôle de conception et d'implantation (sans visite sur site) : rédaction d'un certificat de conformité,
- Contrôle de bonne exécution des travaux, visite sur site, rédaction d'un certificat de conformité,
- Contrôle lors des cessions des immeubles.

En mai 2018, 127 contrôles ont été réalisés par l'entreprise VERDI sur les 184 installations à visiter :

Commune	Nombre d'installation en ANC
Arc-sous-Montenot	3
Bians-les-Usiers	40
Chapelle-d'Huin	11
Evillers	7
Gevresin	55
Goux-les-Usiers	9
Levier	36
Septfontaines	3
Sombacour	4
Villeneuve-d'Amont	11
Villers-sous-Chalamont	5

Les installations en ANC concernent dans la majorité des cas des constructions non raccordables isolées qui vont de pair avec des exploitations agricoles ou bien qui sont situées dans des hameaux (Pissenavache à Bians-les-Usiers, Grange Rouge à Septfontaines, Labergement-du-Navois à Levier...). Seules les constructions sur la commune de Gevresin sont toutes en ANC (aucun projet de station n'est prévu).

D'après les résultats de l'entreprise VERDI, sur les 127 contrôles réalisés (les habitations qui n'ont pas pu être visitées sont dans plusieurs cas le résultat des refus des propriétaires de permettre aux techniciens de pénétrer dans leurs propriétés

privées) , aucune installation n'était conforme, ni ne présente de simples défauts. Les résultats des contrôles sont regroupés dans deux catégories « non conformes » SANS ou AVEC risque sanitaire et/ou environnemental (45 installations et 82 installations respectivement).

Dans la majorité des cas, il manque aux installations un dispositif de prétraitement ou de traitement, ce qui explique leur non-conformité.

En ce qui concerne les installations non-conformes avec risque sanitaire, si ces dernières rejettent le plus souvent les eaux usées dans un puits perdu , elles comportent aussi quasi systématiquement un écoulement en surface ce qui peut potentiellement induire un contact direct de la population avec les eaux usées, de transmission de maladies par vecteurs (moustiques), de nuisances olfactives récurrentes.

Pour les installations qui n'avaient pas pu être visitées par l'entreprise VERDI, une relance devait être réalisée courant juin 2018 par la CCA 800 et l'entreprise VERDI, avec un rappel des sanctions encourues (acquiescement de la redevance assainissement non-collectif, majoration, ...).

7.1.4. LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

A compléter

Commune	Zonage et date d'approbation
Arc-sous-Montenot	
Bians-les-Usiers	
Chapelle-d'Huin	
Evillers	Zonage d'assainissement / 15/05/2003
Gevresin	
Goux-les-Usiers	Zonage d'assainissement / 05/04/2004
Levier	
Septfontaines	
Sombacour	
Villeneuve-d'Amont	
Villers-sous-Chalamont	Zonage d'assainissement / 02/09/2003

7.2. ADDUCTION EN EAU POTABLE

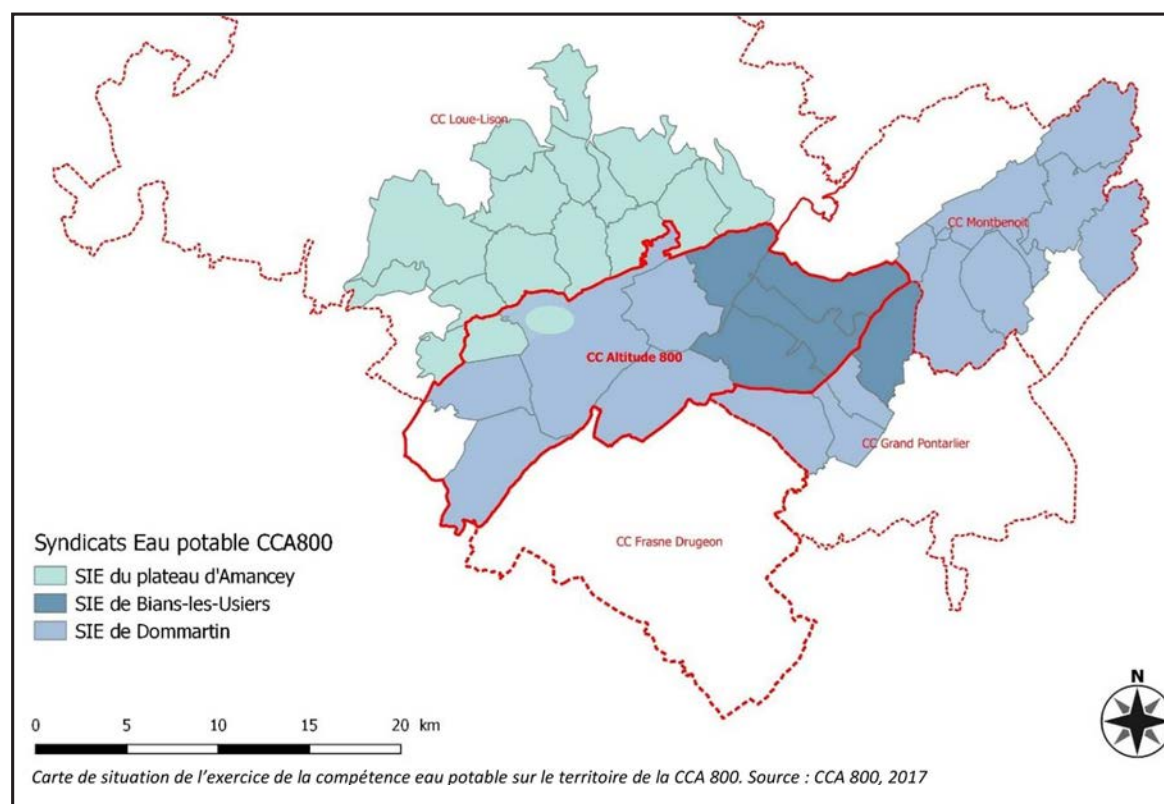
7.2.1. CONTEXTE

La compétence eau potable se répartit entre syndicats et communes sur l'intercommunalité :

- **Le Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de Bians-les-Usiers** concerne les communes de Bians-les-Usiers, Goux-les-Usiers, Sombacour et Evillers (et Vuillecin) ;
- **Le SIE de Dommartin** concerne les communes de Chapelle-d'Huin, Septfontaines, Levier sans Labergement-du-Navois mais avec le Gros Maillot, Villeneuve-d'Amont et Villers-sous-Chalamont¹ ;
- **Le SIE du Plateau d'Amancey** concerne Labergement-du-Navois et Gevresin.

Arc-sous-Montenot fonctionne en régie (production, transport et distribution).

Sombacour et Villers-sous-Chalamont disposant de leur propre ressource, les syndicats auxquelles ces communes sont adhérentes représentent davantage un approvisionnement d'appoint.



¹ et aussi Arçon, Bugny, Chaffois, La Chaux, Dommartin, Gilley, Houtaud, La Longeville, Maisons-du-Bois-Lièremont, Montflovain, Ville-du-Pont.

BIANS LES USIERS

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2019 sur les unités de distribution

BIANS LES USIERS

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2019 :

- une qualité microbiologique parfois insuffisante.
- une bonne qualité organoleptique
- des teneurs en matière organique (COT), élément indésirable, supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une absence d'hydrocarbures

Le réseau de distribution est le plus souvent de qualité satisfaisante.

Une teneur importante en matière organique peut nuire à la qualité de la désinfection par chloration (nécessité de surchloration ce qui entraîne des problèmes de goût)

EVILLERS

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2019 sur les unités de distribution

EVILLERS

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2019 :

- une qualité microbiologique le plus souvent satisfaisante
- une qualité organoleptique parfois insuffisante (turbidité élevée)
- des teneurs en matière organique (COT), élément indésirable, supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une absence d'hydrocarbures

Le réseau de distribution est de qualité satisfaisante.

Une teneur importante en matière organique peut nuire à la qualité de la désinfection par chloration (nécessité de surchloration ce qui entraîne des problèmes de goût)

GOUX LES USIERS

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2019 sur les unités de distribution

GOUX LES USIERS

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2019 :

- une qualité microbiologique parfois médiocre
- une bonne qualité organoleptique
- des teneurs en matière organique (COT), élément indésirable, supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une absence d'hydrocarbures

Le réseau de distribution a présenté une qualité microbiologique parfois médiocre.

Une teneur importante en matière organique peut nuire à la qualité de la désinfection par chloration (nécessité de surchloration ce qui entraîne des problèmes de goût)

7.2.2. ALIMENTATION DES COMMUNES

Source : <http://www.services.eaufrance.fr>, ARS bilans qualité 2019, Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la ville de Pontarlier/CCGP

a) Fonctionnement du SIE de Bians-les-Usiers

Le SIE détient la compétence «transport» et achète l'eau potable à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP) qui puise l'eau dans deux puits situés sur la commune de Vuillecin : le puits de Champs du Vau et le puits de Contours de Bise qui sont protégés par des DUP¹ en date du 27/06/2016.

Les communes possèdent la compétence distribution en régie.

Autorisation de Prélèvement selon Arrêté n°25-2016-12-20-009

Vuillecin Champs du Vau

Débit maximum du prélèvement en m3/h	40	m3/h
Débit moyen journalier en m3/j	456	m3/j
Débit de pointe journalier en m3/j	550	m3/j
Prélèvement annuel	166 400	m3

Autorisation de Prélèvement selon Arrêté n°25-2016-12-20-009

Vuillecin Contours de Bise

Débit maximum du prélèvement en m3/h	50	m3/h
Débit moyen journalier en m3/j	550	m3/j
Débit de pointe journalier en m3/j	850	m3/j
Prélèvement annuel	200 600	m3

Si les données relatives au fonctionnement du syndicat ci-contre montrent que ce dernier est très bon, les données recueillies auprès du service eau du Grand Pontarlier montrent que les volumes pompés / vendus sur les 3 dernières années (2016-2018) sont supérieurs aux autorisations de prélèvement :

Volumes pompés						
	Champs du Vau			Contours de Bise		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Min/j (m3)	151	106	111	0	232	377
Moy/j (m3)	544	419	480	487	542	586
Max/j (m3)	1178	930	792	1362	1491	1175
Totale annuel (m3)	199 124	153 095	175 078	178 138	197 678	213 867

En 2019, la CCGP a vendu 348 945 m³ au SIE de Bians-les-Usiers. La consommation des communes de la CCA 800 représentait 68,4% de ce volume.

Une partie du volume vendu au syndicat est revendue au SIE de Dommartin (interconnexion de secours entre les deux syndicats ouverte ponctuellement dans l'année selon les besoins).

¹ Déclaration d'Utilité Publique

Données pour le SIE de Bians-les-Usiers en 2018 - Source : eaufrance

Tarif et abonnés	Qualité de l'eau	Réseau	Gestion financière
Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	70 points	sans anomalie apparente
P104.3	Rendement du réseau de distribution	97,6 %	sans anomalie apparente
P105.3	Volumes non comptés	0,9 m ³ /km/j	sans anomalie apparente
P106.3	Pertes en réseau	0,8 m ³ /km/j	sans anomalie apparente
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	0 %	sans anomalie apparente

Tarif et abonnés	Qualité de l'eau	Réseau	Gestion financière
Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	0 %	sans anomalie apparente
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100 %	sans anomalie apparente
P108.3	Protection de la ressource en eau	100 %	sans anomalie apparente

D'après le bilan établi par la CCA 800 pour le transfert de la compétence en février 2018 et les consommations 2019 fournies par le syndicat :

- pour la commune de Bians-les-Usiers :
 - on recensait 304 abonnés,
 - le volume consommé était de 89 827 m³ (2019).
- pour la commune d'Evillers :
 - le rendement était de 77%,
 - le linéaire réseaux mesurait 5 300 ml,
 - on recensait 191 abonnés,
 - le volume consommé était de 41 746 m³ (2019).
- pour la commune de Goux-les-Usiers :
 - le rendement était de 76%,
 - le linéaire réseaux mesurait 15 500 ml,
 - on recensait 322 abonnés,
 - le volume consommé était de 114 776 m³ (2019).
- pour la commune de Sombacour :
 - le rendement était de 90%,
 - on recensait 271 abonnés,
 - le linéaire réseaux mesurait 5850 ml,
 - le volume consommé était de 19 866 m³ (2019) au niveau du SIE. La commune puise 20 000 m³ dans ses puits.

L'ARS BFC a fourni pour 2019 les contrôles sanitaires de la qualité de l'eau distribuée sur les unités de distribution (voir tableaux précédents).

Dans son avis de 2018 pour le PAC, elle indiquait que les communes desservies par le syndicat présentaient quelques problèmes ponctuels de contaminations bactériologiques. Le traitement de l'eau captée par chloration devait être fiabilisé, voire complété par un dispositif relais afin de sécuriser la qualité de l'eau distribuée. Cela ne concernait pas Sombacour qui dispose d'un traitement UV complémentaire, adapté à son réseau communal.

Les autres ressources, exploitées par les 3 communes compétentes, sont issues d'aquifères karstiques présentant des charges bactériologiques et une turbidité importantes.

b) Fonctionnement du SIE de Dommartin

16 communes sont adhérentes à ce syndicat qui détient la compétence «transport».

La nappe de pompage actuelle (Puits Dugeon) est très sollicitée, d'une profondeur comprise entre -13 et -15 m, elle a été pompée jusqu'à -11,50 m. Cette ressource produit 180 m³/h et peut être puisée 24h/24 lorsque cela est nécessaire. Par ailleurs, ce puits ne peut pas être protégé et doit être remplacé par deux nouveaux puits existants : Dommartin 2 qui devrait produire entre 200 et 220 m³/h et Dommartin 3 avec 65 m³/h. Leur raccordement est prévu en septembre 2020. Ces puits sont protégés par DUP en date du 27/06/2016.

Autorisation de Prélèvement selon Arrêté n°25-2016-12-20-009

Dommartin 2 et 3	Dom 2	Dom 3	
Débit maximum du prélèvement en m3/h	220	65	m3/h
Débit moyen journalier en m3/j	2 838		m3/j
Débit de pointe journalier en m3/j	3 500		m3/j
Prélèvement annuel	1 036 000		m3

Volumes pompés	Dommartin 1		
	2016	2017	2018
Min/j (m3)	2208	2190	2437
Moy/j (m3)	2905	2954	3060
Max/j (m3)	3532	3492	3490
Totale annuel (m3)	1 063 128	1 078 207	1 117 020

Comme le montre les données ci-contre et ci-dessus, le fonctionnement du syndicat n'est pas optimal, les pertes linéaires en réseau sont très élevées, les conformités microbiologiques et physico-chimiques ne sont pas atteintes et les volumes prélevés sont déjà supérieurs aux autorisations de prélèvement prévues pour les deux nouveaux puits qui remplaceront Dommartin 1.

En 2019, 1 120 870 m³ ont été prélevés (entre 2013 et 2019, 156 800 m³ supplémentaires ont été prélevés sur la ressource), les communes de la CCA 800 représentaient quasiment 35% de ce volume.

Le service eau du Grand Pontarlier a indiqué que des essais de pompage doivent être organisés sur Houtaud où des forages ont été réalisés dans le cadre de la recherche de nouvelles ressources.

Données pour le SIE de Dommartin en 2019 - Source : eaufrance

Tarif et abonnés	Qualité de l'eau	Réseau	Gestion financière
Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	88 points	sans anomalie apparente
P104.3	Rendement du réseau de distribution	92,8 %	sans anomalie apparente
P105.3	Volumes non comptés	3,8 m³/km/j	sans anomalie apparente
P106.3	Pertes en réseau	3,8 m³/km/j	sans anomalie apparente
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	1,73 %	sans anomalie apparente

Tarif et abonnés	Qualité de l'eau	Réseau	Gestion financière
Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	72,7 %	sans anomalie apparente
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	72,7 %	sans anomalie apparente
P108.3	Protection de la ressource en eau	80 %	sans anomalie apparente

D'après le bilan établi par la CCA 800 pour le transfert de la compétence en février 2018 et les consommations 2019 fournies par le syndicat :

- pour la commune de Chapelle-d'Huin :

- le rendement était de 84%,
- on recensait 204 abonnés,
- le volume consommé était de 84 181 m³ (2019).

- pour la commune de Levier :

- le rendement était de 89%,
- le linéaire réseaux mesurait 23 000 ml,
- on recensait 982 abonnés,
- le volume consommé était de 164 212 m³ (2019).

La consommation d'eau pour 2019 pour le Gros Maillot était de 2482 m³.

- pour la commune de Septfontaines :

- on recensait 169 abonnés,
- le volume consommé était de 100 417 m³ (2019).

- pour la commune de Villeneuve-d'Amont :

- le linéaire réseaux mesurait 4 500 ml,
- on recensait 106 abonnés,
- le volume consommé était de 33 980 m³ (2019).

- pour la commune de Villers-sous-Chalamont :

- le rendement était de 91,3%,
- le linéaire réseaux était de 7 015 ml,
- on recensait 160 abonnés,
- le volume consommé était de 9008 m³ (2019) seulement au niveau du SIE.

L'ARS BFC a fourni pour 2019 les contrôles sanitaires de la qualité de l'eau distribuée sur les unités de distribution (voir tableaux ci-après).

Dans son avis de 2018 pour le PAC, d'un point de vue strictement qualitatif, la ressource capte une nappe alluviale qui présente une relative bonne qualité. Toutefois, cette eau est uniquement désinfectée au niveau de Dommartin par un dispositif aux ultra-violets qui est efficace mais non-rémanent et donc non-adapté à un réseau d'une telle longueur avec de nombreux ouvrages de stockage (syndicaux et communaux). Ainsi, des recontaminations se produisent dans le réseau, entraînant des non-conformités bactériologiques récurrentes.

L'ARS demande depuis des années à ce que soient mises en place des désinfections relais afin de permettre la distribution d'eau conforme en permanence en tout point du réseau.

CHAPELLE D'HUIN

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2019 sur les unités de distribution

CHAPELLE D'HUIN

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2019 :

- une qualité microbiologique le plus souvent satisfaisante
- une bonne qualité organoleptique
- des teneurs en matière organique (COT), et en manganèse éléments indésirables, supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une absence de pesticides et d'hydrocarbures

Le réseau de distribution est de qualité satisfaisante.

Une teneur importante en matière organique peut nuire à la qualité de la désinfection par chloration (nécessité de surchloration ce qui entraîne des problèmes de goût)

L'installation d'une désinfection relais par le syndicat de Dommartin doit être mise en service rapidement.

LEVIER

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2019 sur les unités de distribution

LEVIER

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2019 :

- une bonne qualité microbiologique
- une bonne qualité organoleptique
- des teneurs en matière organique (COT), et en manganèse éléments indésirables, supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une absence de pesticides et d'hydrocarbures

Le réseau de distribution est de qualité satisfaisante.

Une teneur importante en matière organique peut nuire à la qualité de la désinfection par chloration (nécessité de surchloration ce qui entraîne des problèmes de goût)

L'installation d'une désinfection relais par le syndicat de Dommartin doit être mise en service rapidement.

SEPTFONTAINE

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2019 sur les unités de distribution

SEPTFONTAINE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2019 :

- une qualité microbiologique le plus souvent satisfaisante
- une bonne qualité organoleptique
- des teneurs en matière organique (COT), et en manganèse éléments indésirables, supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une absence de pesticides et d'hydrocarbures

Le réseau de distribution est de qualité satisfaisante.

Une teneur importante en matière organique peut nuire à la qualité de la désinfection par chloration (nécessité de surchloration ce qui entraîne des problèmes de goût)

L'installation d'une désinfection relais par le syndicat de Dommartin doit être mise en service rapidement.

VILLENEUVE D'AMONT

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2019 sur les unités de distribution

VILLENEUVE D'AMONT

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2019 :

- une bonne qualité microbiologique
- une bonne qualité organoleptique
- des teneurs en matière organique (COT), et en manganèse éléments indésirables, supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une absence de pesticides et d'hydrocarbures

Le réseau de distribution est de qualité satisfaisante.

Une teneur importante en matière organique peut nuire à la qualité de la désinfection par chloration (nécessité de surchloration ce qui entraîne des problèmes de goût)

L'installation d'une désinfection relais par le syndicat de Dommartin doit être mise en service rapidement.

c) Fonctionnement du SIE du plateau d'Amancey

18 communes sont membres du syndicat, réparties entre la CC Loue Lison et la CCA 800. 4 091 habitants étaient desservis en 2018.

Le SIEPA détient les compétences production et transfert (la compétence distribution revient à 16 des 18 communes). Le syndicat est en affermage avec Gaz et eaux.

Les ressources sont situées à l'extérieur : la source de la Tuffière (située sur la commune de Lods) et des nappes d'accompagnement du SIE de la Haute-Loue (SIEHL).

La source de la Tuffière fait l'objet d'une protection au titre d'un arrêté préfectoral portant DUP en date du 23/10/2008 qui fixe un débit maximal de prélèvement à 335 m³/h et 8000 m³/j.

Le SIEPA a fourni les derniers volumes livrés aux réservoirs :

Volumes livrés aux réservoirs (m3)	2017	2018	2019
Gevresin	13 934	12 304	14 207
Labergement-du-Navois	11 782	11 747	10 697

D'après le bilan établi par la CCA 800 pour le transfert de la compétence en février 2018, pour la commune de Gevresin :

- le rendement était de 79,5%,
- on recensait 62 abonnés,

La rivière découverte à Gevresin dans le gouffre des Essarlottes ne pourra pas constituer selon les élus et le SIEPA une ressource alternative.

L'ARS BFC a fourni pour 2019 les contrôles sanitaires de la qualité de l'eau distribuée sur l'unité de distribution de Gevresin (voir tableau ci-contre).

Données pour le SIEPA en 2018 - Source : eaufrance

Tarif et abonnés	Qualité de l'eau	Réseau	Gestion financière
Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110 points	sans anomalie apparente
P104.3	Rendement du réseau de distribution	93,9 %	sans anomalie apparente
P105.3	Volumes non comptés	1,7 m³/km/j	sans anomalie apparente
P106.3	Pertes en réseau	1,3 m³/km/j	sans anomalie apparente
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,50 %	sans anomalie apparente

Tarif et abonnés	Qualité de l'eau	Réseau	Gestion financière
Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100 %	sans anomalie apparente
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100 %	sans anomalie apparente

GEVRESIN

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2019 :

- une bonne qualité microbiologique
- une bonne qualité organoleptique
- des teneurs en substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une absence de pesticides et d'hydrocarbures

Le réseau de distribution est de bonne qualité.

d) Fonctionnement à Villers-sous-Chalamont

La commune produit et distribue, le transport est assuré par le SIE de Dommartin. Son adhésion au syndicat lui permet de faire l'appoint en cas de pénurie (recours surtout utilisé pour les fermes isolées côté Villeneuve-d'Amont selon les élus).

L'eau est captée dans le lac souterrain de La Roche (Source «Sous la Roche» et Source «Secondaire»). Ces ressources sont protégées par un arrêté préfectoral portant DUP en date du 7/02/2012.

L'ARS BFC a fourni pour 2019 les contrôles sanitaires de la qualité de l'eau distribuée sur l'unité de distribution (voir tableau ci-contre).

Des travaux ont été réalisés en 2019 sur le turbidimètre et le système de traitement UV. Le système est désormais pleinement opérationnel et dessert tous les habitants de la commune.

La commune est par ailleurs dotée de 2 réservoirs enterrés de 1000 m³ qui servent de réserves d'incendie et permettent l'abreuvement des animaux.

L'agrandissement de la Fruitière a occasionné une augmentation de l'achat d'eau au syndicat.

Le prélèvement à la Source de Villers était de 29 245 m³ en 2019 auxquels il faut ajouter les 9008 m³ achetés au SIE de Dommartin. La consommation totale pour la commune en 2019 était donc de 38 253 m³.

VILLERS SOUS CHALAMONT

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2019 :

- une bonne qualité microbiologique
- une qualité organoleptique parfois insuffisante (turbidité élevée)
- des teneurs en matière organique (COT), et en manganèse éléments indésirables, supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une absence de pesticides et d'hydrocarbures

Le réseau de distribution est de qualité satisfaisante.

Une teneur importante en matière organique peut nuire à la qualité de la désinfection par chloration (nécessité de surchloration ce qui entraîne des problèmes de goût)

Une nouvelle station de traitement doit être mise en service rapidement.

e) **Fonctionnement à Arc-sous-Montenot**

Arc-sous-Montenot est autonome en eau. La Source de Montorge qui alimente la commune est située sur la commune de Lemuy (39). Cette ressource est protégée par un arrêté préfectoral portant DUP en date du 28/06/2004.

Ce dernier fixe comme débit maximal un prélèvement de 5 m³/h et 100 m³/j.

Depuis 2018, la commune dispose d'une station neuve avec un système de traitement ultra-filtration.

L'ARS BFC a fourni pour 2019 les contrôles sanitaires de la qualité de l'eau distribuée sur l'unité de distribution (voir tableau ci-contre). Ces résultats ne permettent d'apprécier les travaux effectués pour la nouvelle station.

La commune dispose d'un ancien réservoir en pierre souterrain d'une capacité de 1600m³ au nord du village qui pourrait servir de réserve incendie et dans le cas d'un traitement de potabilisation d'une partie de l'eau ferait aussi office de ressource pour le bétail.

D'après les élus, d'un point de vue quantitatif, l'autonomie en eau de la commune a pu être un frein à l'urbanisation sur la commune car la ressource s'est parfois avérée limitée pendant la période estivale. Avec le déménagement de la fromagerie à Villers-sous-Chalamont, les besoins en eau potable ont fortement diminué sur la commune, moins 110 m³ d'eau par an. Cela permet donc de retrouver du potentiel pour le développement urbain.

Par ailleurs, le hameau de la Baraque, où se trouve un ancien bâtiment agricole, accueille encore 25 génisses. Il ne bénéficie pas de l'eau courante et l'alimentation en eau se fait grâce à une citerne. Il est problématique pour la commune de mener l'eau jusqu'à la ferme alors que depuis Villeneuve-d'Amont, cela serait beaucoup plus aisé. Ce cas pourra être discuté dans le cadre du PLUi.

D'après le bilan établi par la CCA 800 pour le transfert de la compétence en février 2018 :

- le rendement était de 74%,
- le linéaire réseaux était de 5 000 ml,
- on recensait 126 abonnés,
- le volume distribué était de 37 325 m³ et celui facturé de 27 830 m³.

ARC SOUS MONTENOT

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2019 :

- une qualité microbiologique parfois médiocre
- une bonne qualité organoleptique
- des teneurs en matière organique (COT), élément indésirable, supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une absence de pesticides et d'hydrocarbures

Le réseau de distribution a présenté une qualité microbiologique parfois médiocre.

Une teneur importante en matière organique peut nuire à la qualité de la désinfection par chloration (nécessité de surchloration ce qui entraîne des problèmes de goût)

f) Fonctionnement à Sombacour

Sombacour produit, transporte et distribue pour une partie de son territoire. Elle achète de l'eau transportée par le SIE de Bians-les-Usiers et produite par la CCGP pour une autre partie.

La commune s'alimente en eau grâce à ses deux propres sources, les captages de Gros Rein Nord et Sud disposant d'un arrêté préfectoral de DUP depuis le 13/02/2019. La commune disposait initialement d'une troisième source mais elle ne peut plus être alimentée par celle-ci car elle n'était pas protégeable (trop proche de la route départementale).

La consommation totale en 2019 pour la commune était d'environ 39 866 m³.

L'ARS BFC a fourni pour 2019 les contrôles sanitaires de la qualité de l'eau distribuée sur l'unité de distribution (voir tableau ci-contre).

Dans son avis de 2018 pour le PAC, elle indiquait que la commune disposait d'un dispositif de vannes asservies à la mesure en continu de la turbidité de l'eau de sa source. De plus, l'eau, qu'elle vienne de la source ou du SIE de Dommartin est désinfectée aux UV. Au regard de la bonne maintenance des installations, la commune distribue une eau de bonne qualité.

SOMBACOUR

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2019 :

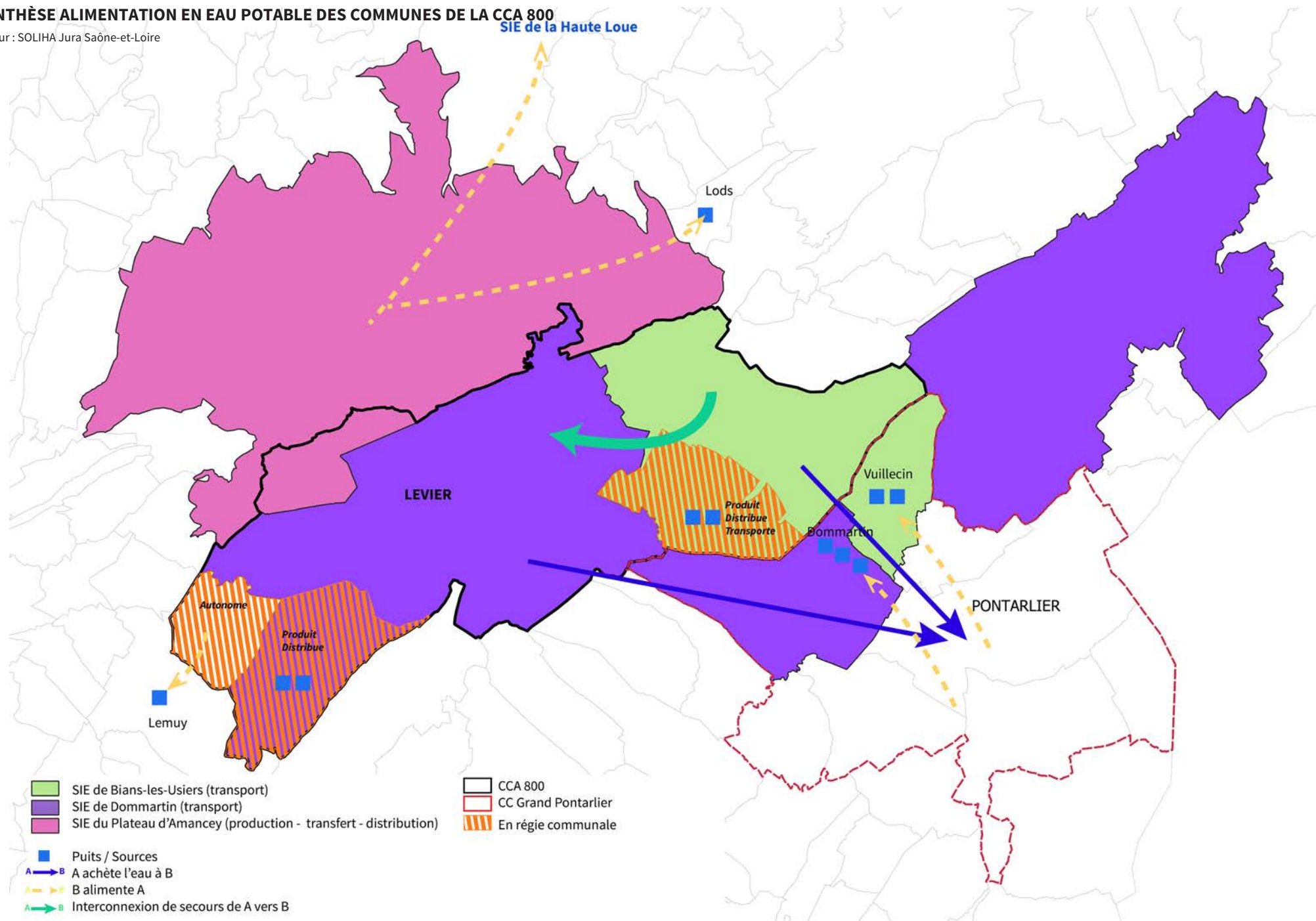
- une bonne qualité microbiologique
- une qualité organoleptique parfois insuffisante (turbidité élevée)
- des teneurs en substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une absence d'hydrocarbures

Le réseau de distribution est de bonne qualité.

SYNTHÈSE ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DE LA CCA 800

Auteur : SOLIHA Jura Saône-et-Loire

SIE de la Haute Loue



8. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Sources : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2018 du SMCOM, Rapport annuel 2018 de préval Haut-Doubs

8.1. LES ACTEURS

La Communauté de Communes Altitude 800 est adhérente au Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères (SMCOM) du Haut-Doubs, créé en 1989, et qui se compose aujourd'hui de 3 CC (37 communes sont concernées).

Le SMCOM est un service public d'élimination des déchets. Il exerce concrètement sur son territoire la compétence collecte et choisit son mode de financement. PREVAL Haut-Doubs¹ (établissement public pour la prévention et la valorisation des déchets) s'occupe du traitement des déchets.

Les compétences du SMCOM sont les suivantes :

- Un service de proximité homogène en 3 flux :
 - La collecte des ordures ménagères en porte à porte,
 - La collecte des emballages ménagers et du papier en porte à porte,
 - La collecte du verre en apport volontaire.

Le SMCOM possédant un parc de bacs homogène, met à disposition des bacs équipés d'un système d'identification (comptage des vidages...) et il en assure l'entretien et la réparation (sauf le lavage).

- La gestion des 5 déchetteries (hors traitement des déchets géré par Préval) : Frasne, Gilley, **Levier (ZA Champ Bégaud)**, Maisons du Bois Lièremont, Saint Gorgon Main.
- Le SMCOM s'occupe de la facturation aux usagers.

En 2018, 19 619 habitants bénéficiaient du service de collecte ainsi que 800 activités professionnelles (entreprises, communes, administrations, exploitations agricoles etc...). Les activités professionnelles du territoire du SMCOM ont la possibilité d'adhérer ou non au service dans la limite d'une production hebdomadaire de 7700 L. Au-delà de cette limite, elles sont dans l'obligation de passer par un collecteur privé. Tous les usagers sont équipés de deux types de bacs (jaune et vert) collectés tous les 15 jours.

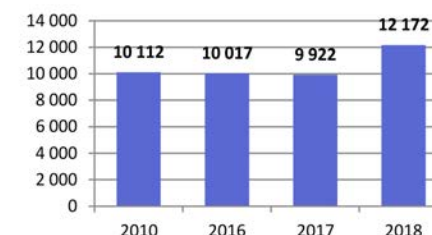
¹ 8 collectivités sont adhérentes à Préval dont le SMCOM. Ses 3 missions principales sont : réduire les déchets, les valoriser et fournir de l'énergie

8.2. LA DÉCHETTERIE DE LEVIER

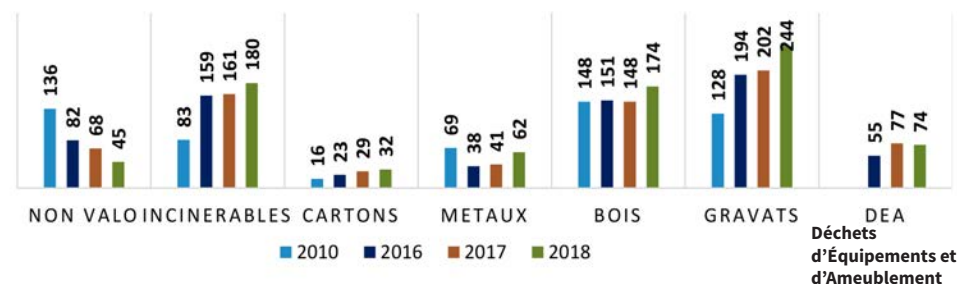
D'après le rapport annuel 2018 du SMCOM, la déchetterie de Levier a enregistré une augmentation de sa fréquentation et de la quantité de déchets collectés. La tendance est en effet à la hausse concernant la part de déchets déposés en déchetterie à l'échelle du syndicat qui a enregistré une augmentation de 45% par rapport à 2010, la part de verre de 16 % et la part des emballages et papiers de 12%. A l'inverse, la part des ordures ménagères a diminué de 25 % par rapport à 2010. Les évolutions par flux de déchets indiquent que la production individuelle d'un habitant en 2018 est égale à celle de 2010 (564 kg/hab/an).

ÉVOLUTION DE LA FREQUENTATION :

En 2018, 12 172 entrées ont été enregistrées à Levier, ce qui représente une augmentation de 23 % par rapport à 2017. Les entrées à Levier représentent 21 % des entrées enregistrées sur les déchèteries du SMCOM.



ÉVOLUTION DES TONNAGES DES PRINCIPAUX DÉCHETS DÉPOSÉS À LEVIER



ÉVOLUTION DES DÉCHETS VERTS COLLECTÉS À LEVIER



En 2018, 1 120 tonnes de déchets ont été collectées tous flux confondus sur la déchetterie de Levier soit 19 % des déchets collectés dans les 5 déchèteries du SMCOM.

9. DÉFENSE INCENDIE

La défense extérieure contre l'incendie a demeuré pendant des années davantage un sujet d'actualité pour les communes du sud de la France, en Provence par exemple avec notamment le département du Var, l'un plus boisé au niveau national.

Or, le niveau de risque d'incendie de forêt est susceptible d'augmenter du fait du changement climatique et le département du Doubs n'est plus exempté de prendre différentes mesures pour protéger ses habitants.

Le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) a été signé le 27 février 2017.

La défense extérieure contre l'incendie est placée sous l'autorité des maires au titre de leurs pouvoirs de police administrative générale. Des arrêtés municipaux sont pris en ce sens conformément au RDDECI qui demande d'identifier les risques à prendre en compte, de fixer en fonction de ces risques la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie identifiés pour l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours, ainsi que leurs ressources.

Dans la partie E «Annexes» au rapport de présentation, les plans et rapports de conformité des hydrants¹ complétés par les PENA² ont été répertoriés par commune : les données recensées font en général état de quelques anomalies qui signifient que les points d'eau sont utilisables malgré des défauts mineurs mais qui doivent tout de même faire l'objet d'une maintenance corrective.

¹ Des points d'eau raccordés à un réseau d'eau sous pression. On recense des poteaux et des bouches.

² Point d'Eau Naturels et Artificiels : cours d'eau, réservoir, citerne, ...

SYNTHÈSE ET ENJEUX

En résumé :

Le territoire de la CCA 800 bénéficie de la proximité de l'aire urbaine de Pontarlier : le Val d'Usiers est situé dans la couronne du grand pôle urbain de Pontarlier. Le territoire se partage entre le bassin de vie de Levier et celui de Pontarlier. L'essentiel des équipements de l'intercommunalité sont localisés sur Levier.

Le SDAASP identifie Levier comme un pôle de proximité dans l'armature en pôles de services du Doubs. Dans l'armature territoriale, Levier est considéré comme un pôle urbain intermédiaire et Goux-les-Usiers comme un pôle de proximité.

Santé : L'offre de soin est principalement répartie entre Levier (présence de la Maison de Santé Pluridisciplinaire) et Goux-les-Usiers. En 2018, la densité médicale sur l'intercommunalité, 11,2 médecins pour 10 000 habitants, était plus élevée qu'au niveau régional (8,5).

Petite enfance : il existe une tension sur les modes de garde liés aux activités pendulaires des travailleurs frontaliers.

Scolaire : des groupes scolaires qui sont pour certains amenés à se développer ou à muter : extension du groupe sur Sombacour, réunification des classes du RPI de la Joux.

Culture/Sports/Loisirs : L'offre culturelle est limitée sur le territoire par manque d'équipements et en raison de l'éloignement géographique vis-à-vis des équipements structurants.

Les élus soulignent un essoufflement du bénévolat pour faire vivre les manifestations organisées par les associations. L'offre en équipements sportifs et de loisirs est assez riche et diffuse sur le territoire.

Assainissement : Plusieurs stations ne répondent plus aux normes et doivent être remplacées : Bians-les-Usiers, Levier, Villers-sous-Chalamont. Des projets de stations sont également nécessaires pour certaines fromageries : Bians-les-Usiers et Villeneuve-d'Amont.

Un certain nombre d'installations en Assainissement Non Collectif ont été jugées non conformes avec des risques sanitaires sur le territoire intercommunal.

Alimentation en eau potable : Les quantités d'eau prélevées par la CCGP pour la revente aux SIE de Bians et de Dommartin sont largement supérieures aux autorisations de prélèvement. Il manque également des systèmes de désinfection au niveau des réseaux de distribution locaux.

Les enjeux :

Asseoir une bipolarité des équipements sur le territoire en maintenant et en développant les services pour préserver et améliorer le cadre de vie des habitants.

Action sociale : Renforcer l'action sociale sur le territoire (création d'une MSAP, structuration du CCAS de Levier,...).

Santé : Maintenir l'offre de soins et développer la télémédecine à la MSP de Levier. Permettre la concrétisation de plusieurs projets sanitaires : nouvelle caserne des pompiers à Sombacour, création d'une maison de santé dans l'ancien presbytère à Goux-les-Usiers.

Petite enfance : Renforcer les services à la Petite Enfance (modes de garde, structures d'accueil).

Scolaire : Organiser les 3 pôles scolaires : Levier / Val d'Usiers / La Joux. Soutenir les écoles et notamment le projet d'école inclusive à Villeneuve-d'Amont dans la MAS.

Créer un service de cantine à Chapelle-d'Huin, pour Septfontaines/Evillers.

Répondre aux besoins d'animation pour la jeunesse.

Culture/Sports/Loisirs : Élaborer une politique communautaire sportive et culturelle sur la CCA 800 avec des équipements polyvalents, mutualisés et proches des équipements scolaires.

Travailler sur l'élargissement du champ d'intervention du Musée du Cheval à Levier. Permettre la concrétisation de plusieurs projets locaux : création d'un city-stade à Goux-les-Usiers, d'une salle omnisports pour le Val d'Usiers et agrandissement du circuit de l'Enclos à Septfontaines.

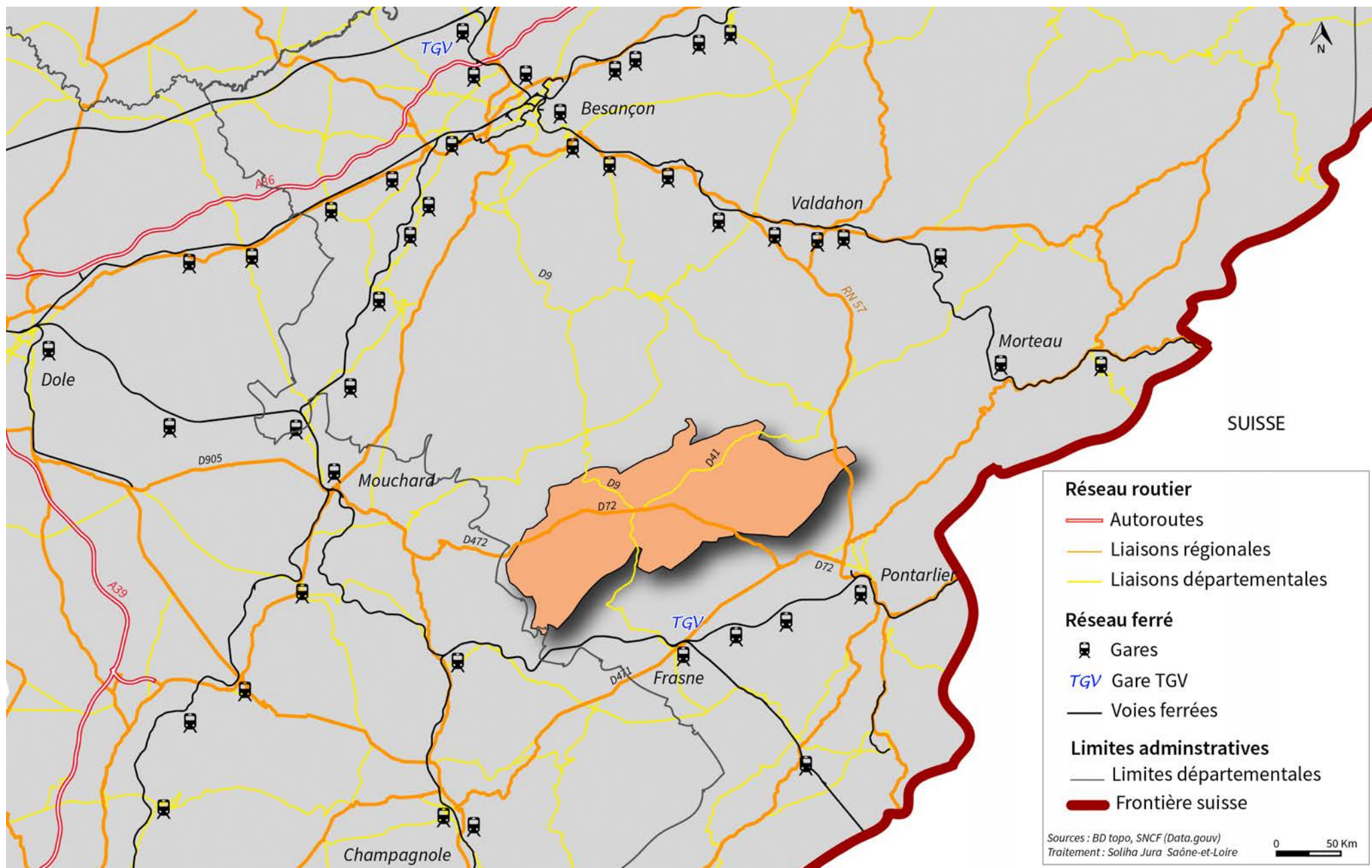
Numérique : Terminer le déploiement de la fibre sur le territoire de la CCA 800.

Services publics : Maintenir et développer les services au public, répondre aux enjeux de la dématérialisation des démarches administratives.

Assainissement : Construire des stations conformes aux besoins de la population actuelle et à venir.

Alimentation en eau potable : Organiser le développement de l'urbanisation en fonction de la capacité des ressources en eau.

Défense incendie : Prendre en compte ce risque en matière d'aménagement : zone tampon vis-à-vis des zones boisées, lutte contre l'enfrichement...



II. MOBILITES ET DEPLACEMENTS

1. MOBILITÉS ET PLUI

Le développement urbain ne s'envisage pas sans prendre en considération les mobilités. Les déplacements sont sources de nombreux enjeux, d'ordre :

- Économique (vulnérabilité des ménages face aux coûts des déplacements),
- Social (accès à l'emploi, aux services et aux équipements),
- Environnemental (pollution, bruit, dépenses énergétiques, émissions de GES, changement climatique),
- Sanitaire (qualité de l'air, accidentologie).

Ces enjeux supposent des réflexions de fond sur les mobilités au sein de la Communauté de Communes. Quels modèles seront les plus adaptés demain à un territoire rural tel que celui de la CC Altitude 800 ?

Une planification réussie limite le nombre de déplacements contraints par un meilleur agencement du territoire en localisant au mieux les équipements publics, les emplois, les commerces et les logements.

Le PLUi dispose d'outils lui permettant de contribuer à la mise en œuvre d'une politique de mobilité (les emplacements « réservés », fixer les caractéristiques des voies de circulation, imposer un nombre maximal d'aires de stationnement, ...).

Les choix portés par les élus en terme d'organisation urbaine et de polarités influenceront directement les déplacements par la distance à parcourir autant que par le mode de déplacement utilisé. Les coupures urbaines devront également être prises en compte car elles complexifient les déplacements en modes actifs.

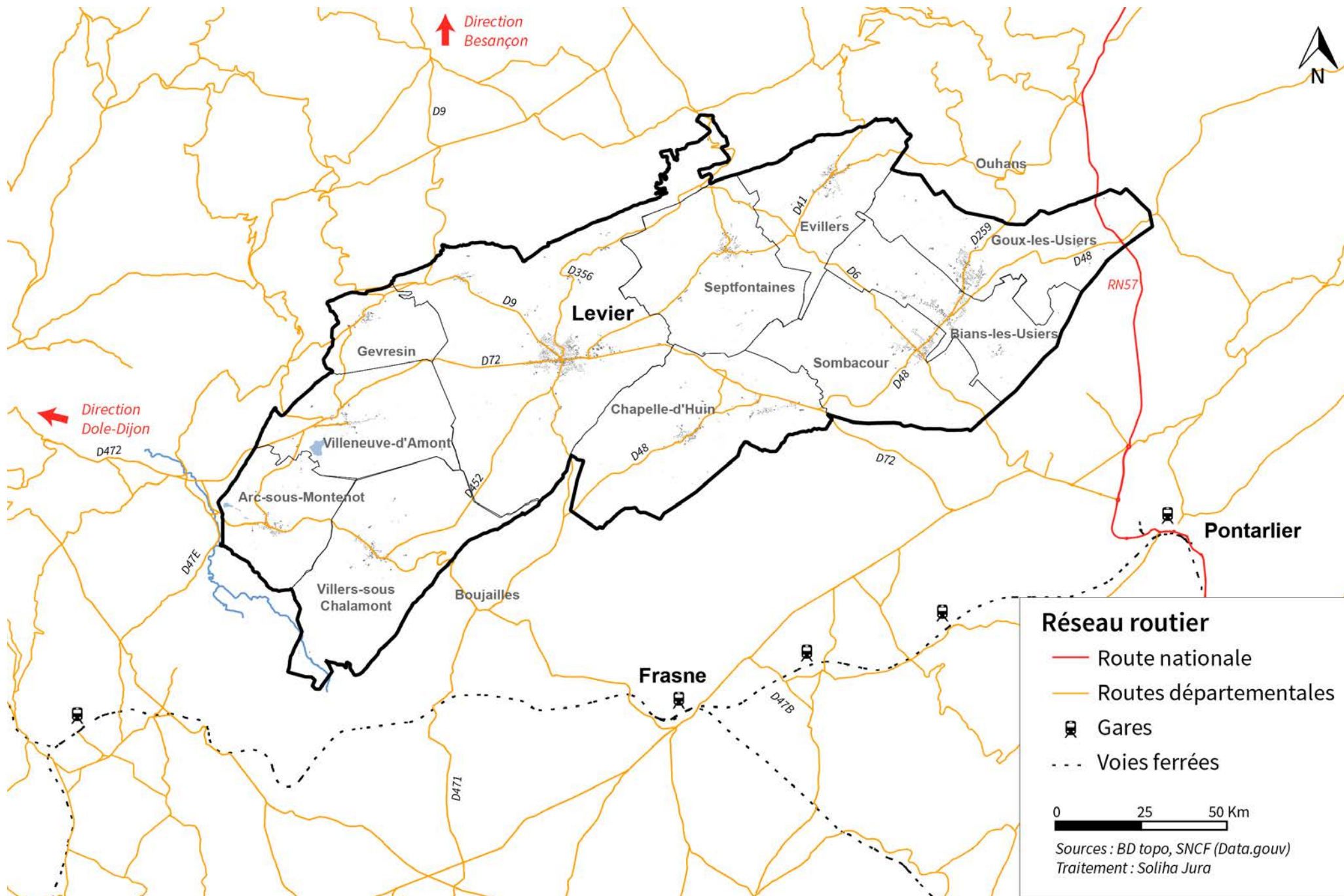
2. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

2.1. INFRASTRUCTURES AUTOROUTIÈRES

Aucune autoroute ne traverse le territoire de la CC Altitude 800. Toutefois, on recense deux infrastructures autoroutières à proximité :

- L'autoroute 39, appelée «Autoroute Verte», qui dessert les villes de Dijon, Dole, Bourg-en-Bresse et traverse donc le territoire national selon un axe nord-sud. Elle est accessible en moins d'1h30 ou 1h¹ via les échangeurs de Dole ou de Bersaillin,
- L'autoroute 36, dite «La Comtoise», qui relie Mulhouse ouest à Beaune, et qui est accessible en 1 h minimum pour atteindre l'échangeur de Besançon. L'infrastructure dessert Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dole et Beaune.

¹ Depuis Levier (site Via Michelin)



2.2. INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

Le territoire de la CC Altitude 800 est dépourvu d'infrastructure ferroviaire. En effet, la communauté religieuse a émis au XIX^{ème} siècle de fortes réticences quant à l'arrivée du train à Levier et c'est ainsi que le gare s'est implantée à Frasne.

Les gares les plus proches de la Communauté de Communes sont donc celles de Frasne et de Pontarlier, cette proximité variant en fonction de la localisation des usagers sur le territoire intercommunal.

La gare TGV de Frasne est notamment desservie par :

- 4 allers-retours Paris-Lausanne (TGV Lyria),
- 3 allers-retours Frasne-Neuchâtel en TER (Chemins de fer fédéraux suisses - CFF),
- 3 allers-retours Dole-Pontarlier en TER,
- 1 aller-retour (uniquement la semaine) Pontarlier-Vallorbe,
- Et des cars TER Jougne / Vallorbe et Pontarlier.

La gare de Pontarlier est desservie par 3 lignes de trains régionaux :

- CFF ligne Frasne-Neuchâtel en correspondance avec les TGV Lyria à Frasne,
- TER Dole-Pontarlier,
- TER Pontarlier-Vallorbe,

Des autocars TER assurent aussi la liaison Pontarlier-Frasne en complément de la desserte CFF.

Les habitants de la CCA 800 peuvent également accéder aux gares TGV de Besançon (Besançon Viotte et Besançon Franche-Comté TGV) qui se situent à une quarantaine de kilomètres du territoire intercommunal et qui permettent l'accès aux grands pôles urbains (Strasbourg en 1h40, Paris et Lyon en 2h, Lille en 3h15, Marseille en 3h45 ...).

S'il ne comporte pas de gare en activité, le territoire de l'intercommunalité est toutefois parsemé d'anciennes gares, seules traces encore visibles des anciennes voies du tacot. Aujourd'hui, toutes ces gares ont été transformées en résidences principales, secondaires ou en équipement public. Plusieurs élus de CC Altitude 800 souhaitent remettre au goût de jour ces chemins du tacot afin de proposer des itinéraires pour les mobilités douces. Ce projet est abordé dans la partie concernant les modes doux.

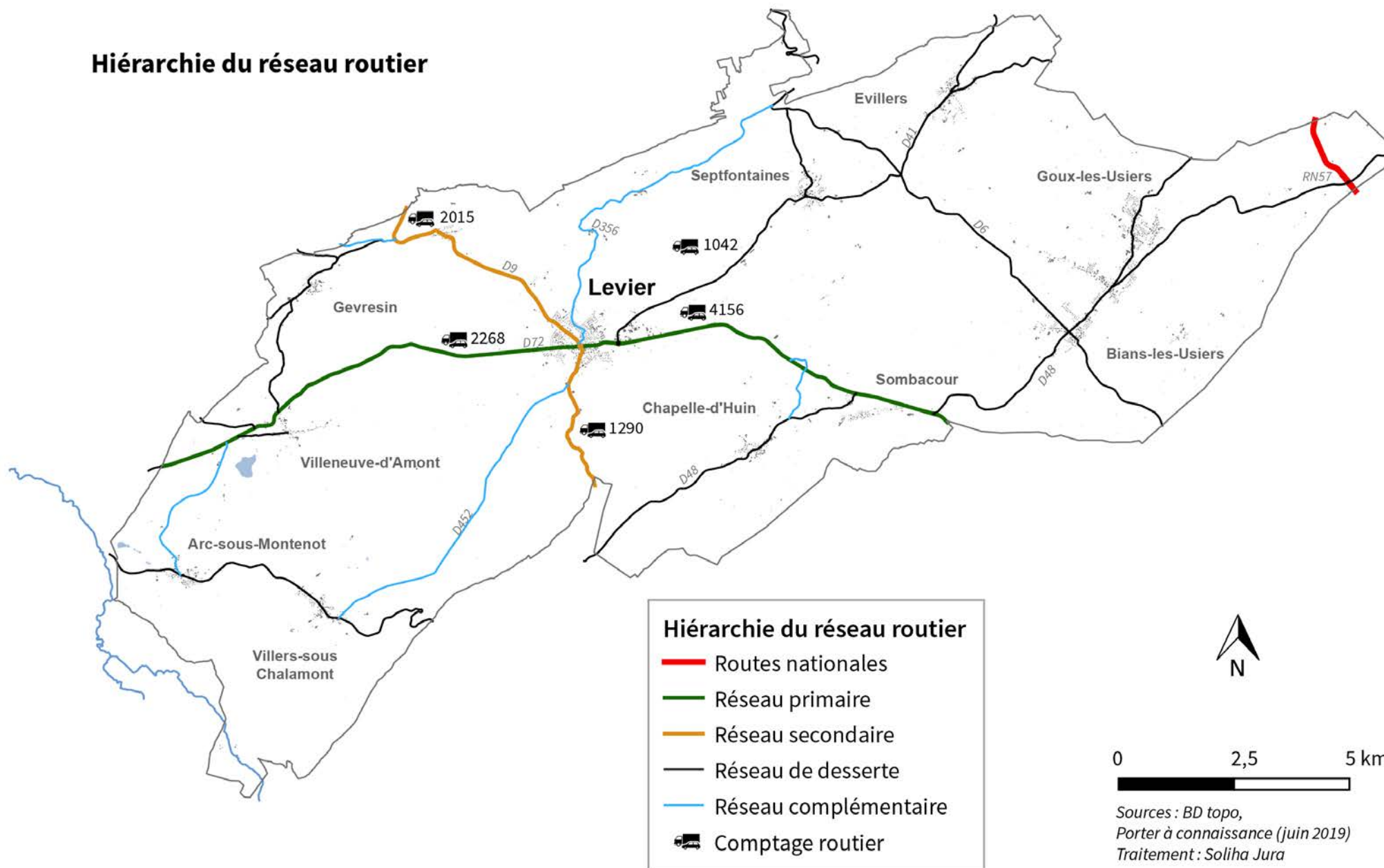
2.3. ACCÈS AUX AÉROPORTS

Deux aéroports sont relativement accessibles pour tous les habitants de la Communauté de Communes Altitude 800 :

- L'aéroport de Dole-Besançon-Dijon ou Dole-Jura, anciennement Dole-Tavaux, unique aéroport régional de Bourgogne-Franche-Comté. Il propose des vols réguliers vers Fès et Marrakech (Maroc), Bastia (Corse), Londres (Grande-Bretagne) et Porto (Portugal). Le temps d'accès depuis le territoire varie entre 55 min et 1h20 ;

- L'aéroport international de Genève accessible en 1h40 depuis Levier.

Hiérarchie du réseau routier



3. LE RÉSEAU ROUTIER

3.1. ORGANISATION DU RÉSEAU

Le territoire de la CCA 800 est doté d'un réseau routier dense et hiérarchisé qui se décompose comme suit :

- **Les routes nationales** : La Route Nationale 57 (E23) traverse une petite portion de Goux-les-Usiers, à l'extrême est du territoire intercommunal. Elle permet de récupérer la liaison Pontarlier-Besançon, ou plus largement, Metz-Ballaigues (Suisse). C'est la seule route à être considérée comme une route à grande circulation. Selon l'article 22 de la loi «libertés et responsabilités locales» de 2004, ces routes «...permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation ».

- **Le réseau primaire** constitué des itinéraires principaux, interdépartementaux voire internationaux (liaison avec la Suisse). La RD72 traverse le territoire d'est en ouest et permet de relier les villes du Doubs et du Jura. Elle traverse les territoires communaux de Villeneuve-d'Amont, Levier et Chapelle-d'Huin.

- **Le réseau secondaire** qui assure des liaisons départementales grâce à des voies telle la RD9 qui dessert essentiellement Levier et assure une liaison Besançon-Frasne.

- **Le réseau de desserte** qui se compose de toutes les autres routes départementales qui relèvent davantage du domaine communal. Ce réseau présente un intérêt local puisqu'il permet la desserte entre les villages et autres pôles locaux. C'est le cas de la D41 qui traverse les communes d'Evillers et de Septfontaines avant de rejoindre la D72 à Levier, ou encore de la D48 qui dessert les communes du sud-est de la CC (Chapelle-d'Huin, Sombacour, Bians-les-Usiers et Goux-les-Usiers) mais aussi de la D451, D356, D6 au nord-est, de la D444, D452 au sud et de la D333 et D295 à l'est qui sont de moindre importance.

3.2. TRAFIC ROUTIER

Source : Données de comptage des routes départementales du Doubs et de l'Euro-véloroute 6, 2018

Comme évoqué précédemment, la voie départementale la plus fréquentée est la D72 avec environ 4200 passages de véhicules par jour (v/j) (dont 5,7% de poids lourds) sur sa partie est (entre Levier et le Souillot), et 2300 v/j (dont 7,9% de poids lourds) sur sa partie ouest (Villeneuve-d'Amont/Levier).

La deuxième voie la plus empruntée de la Communauté de Communes Altitude 800 est la D9. Son trafic est d'environ 2000 v/j (dont 6,1% de poids lourds) sur sa partie nord (entre Labergement-du-Navois et Levier) pour rejoindre Besançon, et 1300 v/j pour sa partie sud (dont 7,6% de poids lourds).

La commune compte deux autres voies de moindre importance, considérées davantage comme des voies de desserte locale :

- La D41 qui permet de rejoindre la RN57 et qui compte un trafic assez important entre Levier et Evillers : environ 1000 v/j (dont 7% de poids lourds - le pourcentage est plus important pour la section Septfontaines-Levier puisqu'il atteint 14,6%). La section Evillers-Ouhans est moins soumise au flux de circulation puisque le comptage ne recensait que 536 v/j en 2018.

- La D48 permet également de rejoindre la RN 57 ce qui explique l'importance de la circulation sur cet axe. Elle permet entre autre aux habitants de la CCA 800 de rejoindre la ville de Morteau. Son trafic est modéré entre la RD9 (Boujailles) et la RD6 (Sombacour), il devient ensuite plus important entre Sombacour et La Vrène, les comptages de 2014 faisaient état de 2172 v/j (dont 5,8% de poids lourds) entre RD6 (Sombacour) et RD 259 (Bians-les-Usiers).

Le trafic des poids lourds est important en raison des activités économiques présentes sur le territoire intercommunal et notamment les scieries et les carrières : les poids lourds représentaient en 2018 14,6% du trafic sur la D41 entre Septfontaines vers Levier.

	CAT	LOCALISATION	PR	STA	Année	TV	PL	%PL	TV_S1	TV_S2	CL_TRAFIC	Pose	Dépose
72	P	VILLENEUVE D'AMONT vers LEVIER	8+000	PON	2018	2268	180	7,9%	1124	1144	T3+	13/04/2018	19/04/2018
	P	LEVIER vers LE SOUILLOT	12+000	PON	2018	4156	235	5,7%	2057	2098	T3+	13/04/2018	19/04/2018
	P	LE SOUILLOT vers CHAFFOIS	22+000	PON	2018	4402	275	6,2%	2218	2185	T3+	13/04/2018	19/04/2018
9	S	L'ABERGEMENT DU NAVOIS vers LEVIER	34+000	PON	2018	2015	122	6,1%	1022	994	T3-	20/06/2018	26/06/2018
	S	LEVIER vers BOUJAILLES	41+000	PON	2018	1290	98	7,6%	641	649	T4	20/06/2018	26/06/2018
41	D	OUHANS vers EVILLERS	48+000	PON	2018	536	38	7,1%	276	261	T5	30/08/2018	05/09/2018
	D	EVILLERS vers RD6	52+000	PON	2018	1082	78	7,2%	544	538	T4	30/08/2018	05/09/2018
	D	RD6 vers SEPTFONTAINE	54+000	PON	2018	809	56	6,9%	416	393	T4	30/08/2018	05/09/2018
	D	SEPTFONTAINE vers LEVIER	60+000	PON	2018	1042	152	14,6%	533	509	T3-	30/08/2018	05/09/2018
48	D	De RD9 vers CHAPELLE d'HUIN	3+000	PON	2016	268	9	3,4%	129	139	T5	05/05/2016	11/05/2016
	D	De RD72 à RD6 (SOMBACOUR)	12+000	PON	2016	559	35	6,3%	260	299	T5	05/05/2016	11/05/2016
	D	De RD6 (SOMBACOUR) à RD259 (BIANS-LES- USIERS)	14+000	PON	2014	2172	126	5,8%	1048	1124	T3-	18/09/2014	24/09/2014
	D	De RD259 (BIANS- LES-USIERS) à RN57 (LA VRINE)	16+000	PON	2014	1056	57	5,4%	521	535	T4	08/10/2014	14/10/2014

CAT: Catégorie de la route

PR : Localisation du comptage

STA : Service Territorial d'Aménagement (Besançon, Montbéliard ou Pontarlier)

TV : Tous véhicules

PL : Poids lourds

TV_S1 ou S2 : Trafic TV du sens 1 uniquement ou du sens 2 uniquement

CL TRAFIC : classe du trafic déterminé en fonction de la moitié des 2 sens PL

T5 : de 0 à 25 / T4 : de 26 à 50 / T3- : de 51 à 85 / T3+ : de 86 à 150 / T2- : de 151 à 200 / T2+ : de 201 à 300 / T1 : de 301 à 500 / T1+ : de 501 à 750 / T0- : de 157 à 1200 / T0+ : de 1201 à 2000 / TS- : de 2001 à 3000 / TS+ : de 3001 à 5000 / TEX : 500 1 et plus

3.3. GESTION ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

Les Services Territoriaux d'Aménagement (Besançon, Montbéliard et Pontarlier) sont chargés des missions routières départementales dans une logique de déconcentration renforcée : ils gèrent la route et le domaine public (patrimoine, police du domaine, police de la circulation), font des propositions de programmation, mettent en œuvre des programmes, pilotent l'entretien et l'exploitation, et entretiennent des relations locales avec les partenaires dans ce cadre. Ils devront être associés à la procédure d'élaboration du PLUi.

3.3.1. OPÉRATION PARTENARIALE DE SÉCURISATION EN AGGLOMÉRATION (OSPA)

Les OPSA sont des dispositifs d'accompagnement du Département vers les communes ou EPCI dans la cadre d'aménagement de sécurité qu'ils initient.

Ces OPSA sont programmées annuellement à partir des opérations recensées au 31 octobre de l'année précédente.

Cinq OPSA ont été validées par le Département sur le territoire de la CCA 800 :

- Concernant les RD9 et RD72 à Levier,
- Concernant la RD41 à Evillers,
- Concernant la RD259 à Bians-les-Usiers,
- Concernant la RD259 à Goux-les-Usiers,
- Concernant la RD48 à Chapelle-d'Huin.

3.3.2. VIABILITÉ HIVERNALE

La CCA 800 est soumise à des conditions climatiques rigoureuses notamment en hiver. L'accessibilité du territoire reste un enjeu important à cette période en raison des trajets domicile-travail des résidents et de l'économie hivernale (sports d'hiver). De ce fait, le département propose une organisation de la viabilité hivernale (dans le Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale ou DOVH).

L'objectif est de permettre aux usagers d'utiliser le réseau à toute heure du jour et de la nuit dans la mesure où le véhicule dispose de pneumatiques hivernaux.

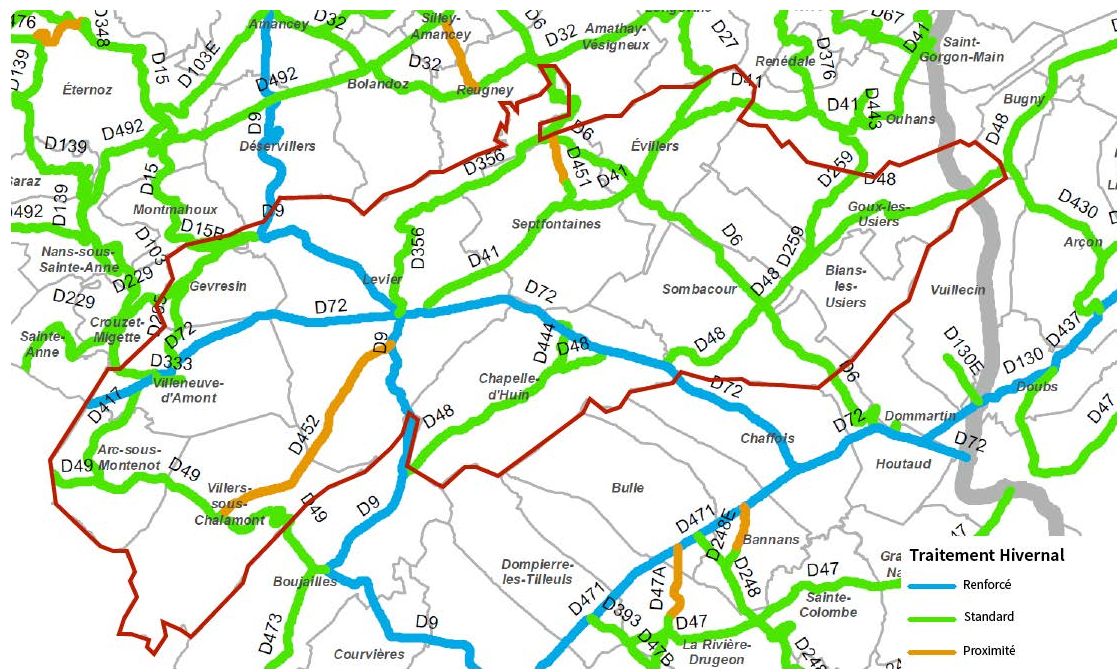
Afin de maintenir ou rétablir des conditions de circulation concourant au bon fonctionnement des activités, le DOVH prévoit trois types de traitements :

- Le Traitement Hivernal Renforcé (THR) : il s'applique aux routes supportant les grands flux pendulaires et de transit et vise des conditions de circulation et de sécurité optimales dans la période de fort trafic (7h-20h) ainsi qu'en dehors de cette période ;

- Le Traitement Hivernal Standard (THS) : il s'applique à la majeure partie des routes départementales qui supportent un trafic local, il vise à rétablir de bonnes conditions de circulation et de sécurité au cours de la période où le trafic est significatif. Les conditions de circulation peuvent être légèrement plus dégradées en dehors de cette période (week-end, jours fériés, etc.) ;

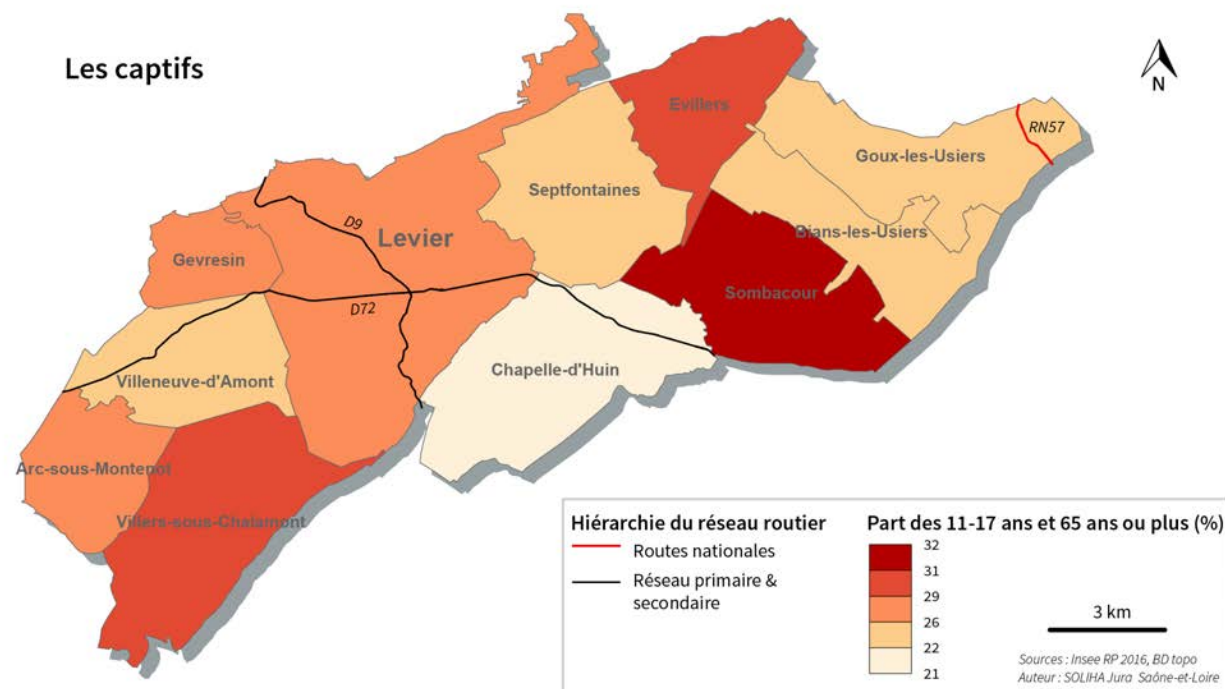
- Le Traitement Hivernal de Proximité (THP) : il s'applique aux routes aux fonctions très restreintes et se limite à maintenir la praticabilité des routes et les conditions de sécurité pour les usagers qui les empruntent.

La carte du niveau de service ci-après indique que la Communauté de Communes Altitude 800 est concernée par les trois types de traitements. Les axes majeurs, D72 et D9 sont soumis au THR tandis que les autres départementales relèvent du THS à l'exception de la D452 et de la D451 qui sont astreintes au THP.



Traitement hivernal / Source : DOVH

Les captifs



4. LES PRATIQUES DE DÉPLACEMENTS

4.1. LES «POPULATIONS CAPTIVES»

En 2016, 176 ménages étaient non motorisés de la CC Altitude 800, 88 vivaient à Levier. Cela est dû pour partie à la concentration des activités et commerces présents sur la commune (et également la présence de l'EHPAD).

Les personnes captives des transports en commun sont celles qui ne disposent pas de voiture particulière pour des raisons d'âge (les jeunes), financières ou qui ne sont pas ou plus en mesure d'en utiliser une (personnes âgées dépendantes). On peut alors étudier cette population en regardant comme indicateur la proportion de personnes âgées entre 11 et 17 ans et celle des 65 ans ou plus par commune.

A l'échelle intercommunale, la population captive représentait 27 % de la population totale. Elle est la plus représentée sur Sombacour (32%), Evillers et Villers-sous-Chalamont (30% respectivement).

L'offre en transports en commun est quasiment nulle sur le territoire ce qui a été confirmé par les entretiens en commune.

Par conséquent, le développement d'une offre adaptée aux usages des habitants (Transport A la Demande, réseaux de covoiturage ...) pourrait être envisagée pour rejoindre Levier (pour les services et commerces) et/ou Goux-les-Usiers pour rejoindre la ligne LR 203 de transport interurbain (voir 4.3.1. Les transports collectifs).

Si cela pourrait sans doute permettre de limiter quelque peu les flux automobiles et de faciliter ainsi les mobilités d'une partie de la population, ces solutions ne permettront pas pour autant de réduire le nombre de ménages dépendant de l'automobile.

4.2. LES FLUX DOMICILE / TRAVAIL

4.2.1. LES MODES DE DÉPLACEMENTS POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

L'automobile est le mode le plus utilisé par les habitants de la Communauté de Communes pour se rendre sur leur lieu de travail. Ils étaient quasiment 83 % à l'utiliser en 2016 pour assurer leur mobilité quotidienne, et 78 % sur la commune de Levier.

En comparaison avec la CC du plateau de Frasné et du Val du Dugeon et Frasné, ces parts sont sensiblement inférieures (-2,8 points pour la CC et -5,5 points pour le bourg-centre).

Par ailleurs, plus de 10% des habitants de Levier privilégient la marche ce qui traduit la proximité des emplois aux lieux de résidence et ce qui est bien supérieur à la part départementale (7,2%).

La part des transports en commun est extrêmement faible à Levier et pour la CC. Un axe qu'il serait peut-être intéressant de développer comme évoqué précédemment.

Enfin, le nombre de personnes qui n'ont pas besoin de transport pour se rendre sur leurs lieux de travail traduit une part importante d'emplois à domicile.

Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail / Insee 2016

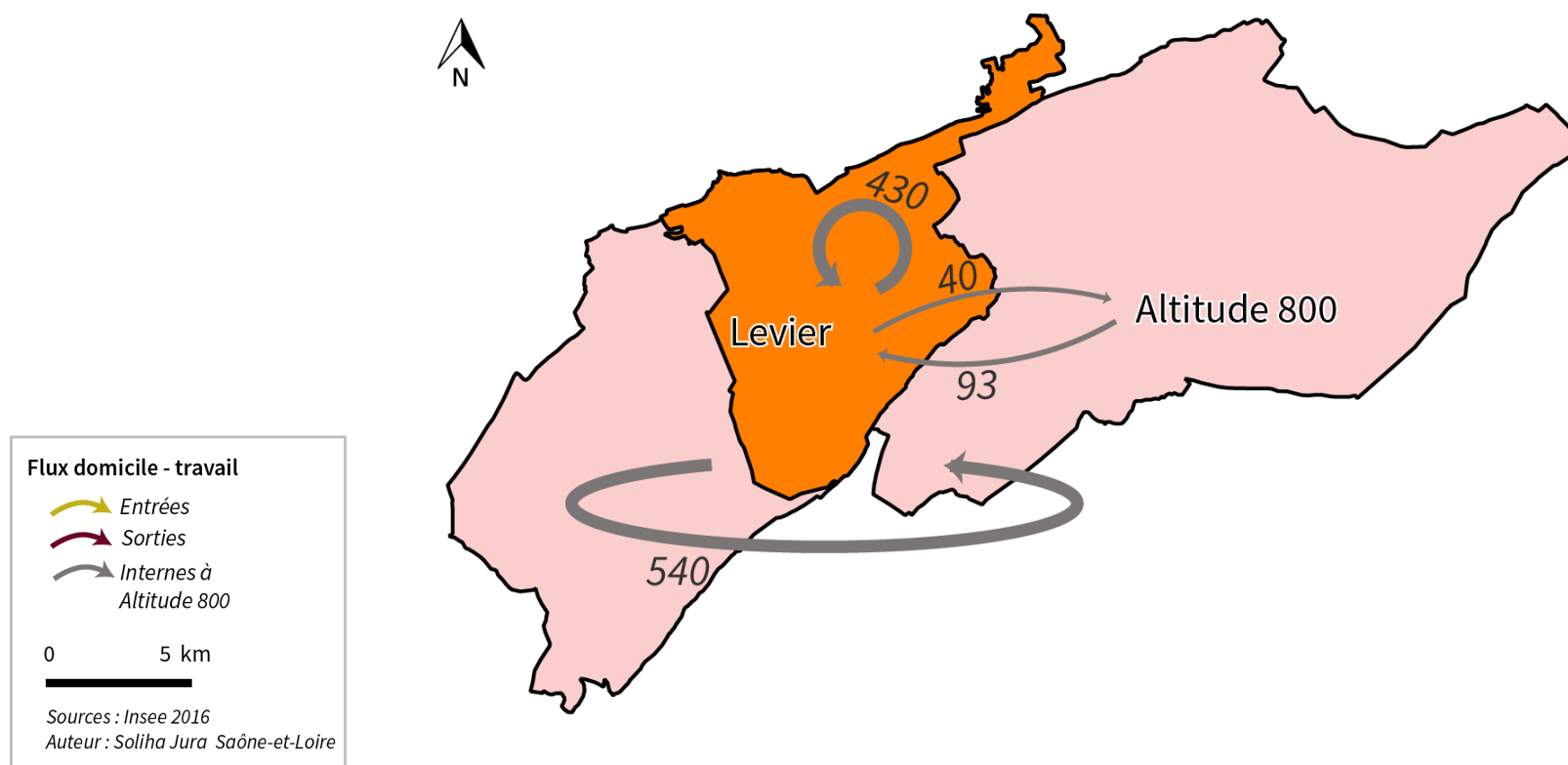
Territoire	Population	Pas de transport	Marche	Deux roues	Automobile	Transports en commun
Levier	2169	6,7	10,6	3,5	78,0	1,2
CC Altitude 800	6278	6,4	8,0	1,9	82,8	1,0
Frasné	1950	5,6	5,4	2,2	83,5	3,3
CC du plateau de Frasné et du Val du Dugeon	5949	5,4	5,0	1,5	85,6	2,6
Doubs	538549	4,4	7,2	2,6	79,4	6,5

4.2.2. LES FLUX INTERNES À LA CCA 800

En 2016, la Communauté de Communes comptait 2792 actifs ayant un emploi et résidant sur la zone, dont 1103 (39,5%) travaillaient au sein de ce périmètre.

430 actifs occupés vivant à Levier travaillaient dans leur commune de résidence. Par la concentration de commerces et de services ainsi qu'en raison de la présence de la zone d'activités, la commune est attractive en termes d'emplois pour les habitants de la CCA 800.

D'autres établissements sont sources d'emploi sur le territoire de la CCA 800 comme les fromageries, l'EHPAD de Levier, l'IME l'Eveil à Villeneuve-d'Amont ...
62% des emplois du territoire étaient occupés par des habitants de la Communauté de Communes.



4.2.3. LES FLUX EXTERNES À LA CCA 800

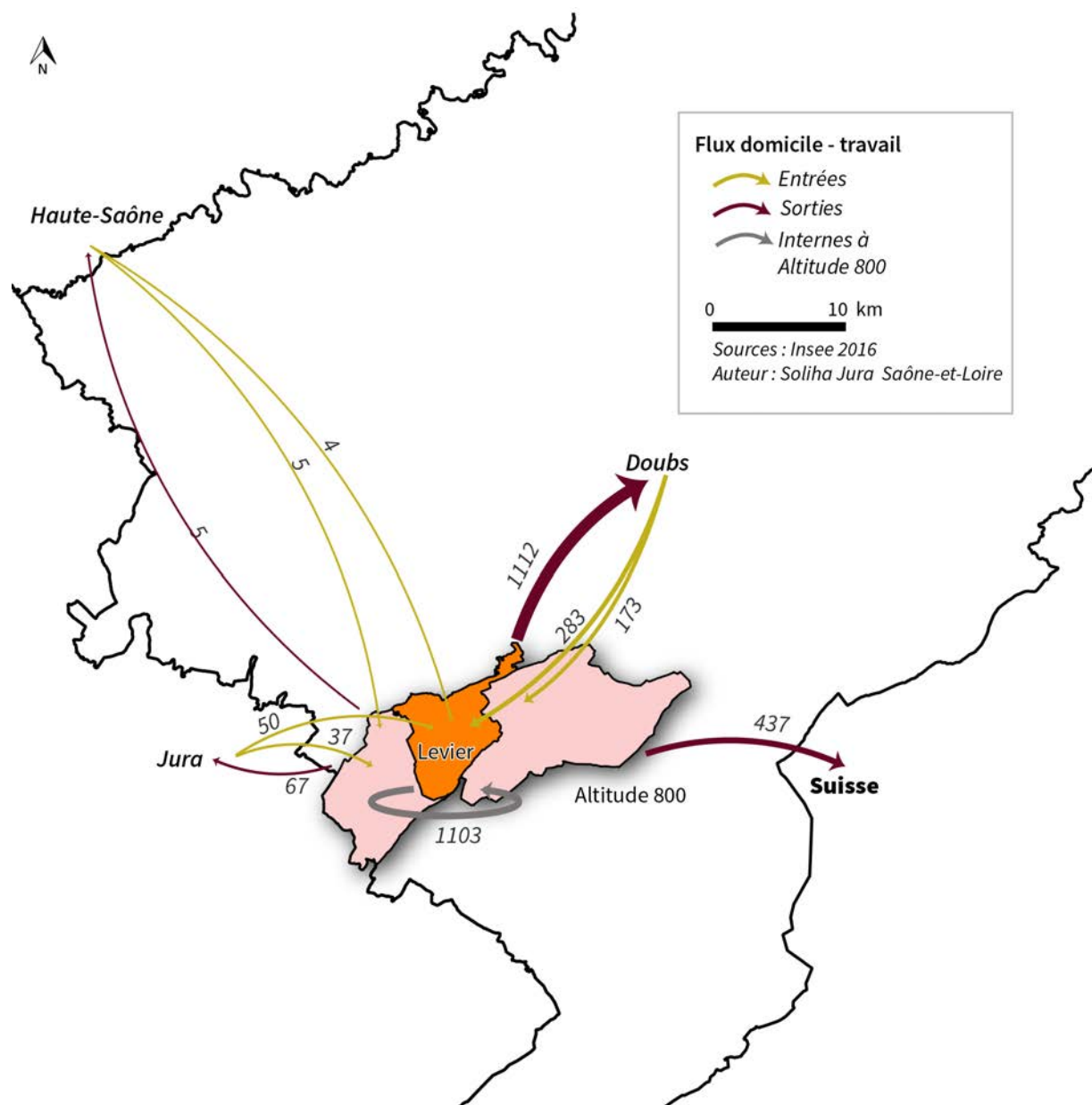
Concernant les flux domicile-travail externes au territoire de la CCA 800, il y a d'une part les flux entrants, c'est-à-dire les personnes qui ne résident pas dans la Communauté de Communes mais qui viennent pour y travailler.

Cela représente un nombre restreint d'actifs : 456 actifs viennent du Doubs (dont 283 pour travailler à Levier), 87 actifs arrivent du Jura (dont 50 pour travailler à Levier). Cela souligne le dynamisme et l'attractivité de Levier par rapport au reste du territoire de la CC.

D'autre part, il y a les flux sortants, ce sont tous les actifs qui quittent le territoire de la CCA 800 pour se rendre à leur travail. En 2016, environ 40% des actifs de la CCA 800 (1112 personnes) quittaient la Communauté de Communes mais restaient dans le département du Doubs. Ces personnes partent essentiellement travailler à Pontarlier mais certaines se rendent aussi à Besançon, Valdahon, Ornans, Amancey...

Une plus faible portion d'actifs changeait de département pour se rendre dans le Jura (Salins-les-Bains) ou en Haute-Saône.

Enfin, ils étaient 437 travailleurs frontaliers (16%) à partir en Suisse. Cette pratique qui concernait davantage les communes les plus proches de la frontière s'étend de plus en plus, la CCA 800 est de plus en plus concernée par ces mobilités. De fait, les impacts se traduisent à la fois par des trajets de plus en plus grands mais aussi des dynamiques de constructions et un prix de l'immobilier en augmentation.



Réseau régional Mobigo ferroviaire et routier Département du Doubs



Lignes routières régionales

LR 201 Besançon - Vesoul
LR 202 Besançon - Vesoul via Riaz
LR 203 Besançon - Pontarlier
LR 204 Besançon - Pontarlier via Ornans
LR 205 Besançon - Gray

LR 206 Pontarlier - Montbéliard
LR 207 Besançon - Quingey
LR 208 Vesoul - Besançon TGV
LR 612 Gy - Besançon

Axes ferroviaires

Besançon - Belfort
Besançon - Bourg-en-Bresse
Besançon - La Chaux-de-Fonds
Besançon - Dijon
Dole - Pontarlier / St-Claude
Pontarlier - Frasne - Vallorbe

4.3. LES ALTERNATIVES À LA VOITURE

4.3.1. LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Le réseau de transport interurbain du Doubs suit le tracé de l'ancien réseau « Mobidoubs ». Avec le transfert des compétences de l'organisation routière de voyageurs, le réseau est donc devenu Mobigo Bourgogne-Franche-Comté en 2018.

Ces lignes permettent de connecter, dans le département:

- Pontarlier à Besançon (Lignes LR 203 et LR 204),
- Montbéliard à Pontarlier (Ligne LR 206),
- Quingey à Besançon (Ligne LR 207),

Et de relier des villes en dehors du département :

- Besançon à Vesoul (Lignes LR 201, LR 202 et LR 208),
- Besançon à Gray (Ligne LR 205),
- Besançon à Gy (Ligne LR 612).

Les lignes LR 203 et LR 204 passent par la CC Altitude 800 avec un arrêt à Goux-les-Usiers. La ligne LR 203 propose 7 trajets quotidiens dans le sens Besançon-Pontarlier et 8 trajets dans le sens Pontarlier-Besançon. Les tarifs sont accessibles avec un trajet à 1.50 € ou la possibilité d'obtenir des abonnements (scolaires, étudiants, mensuels ...).

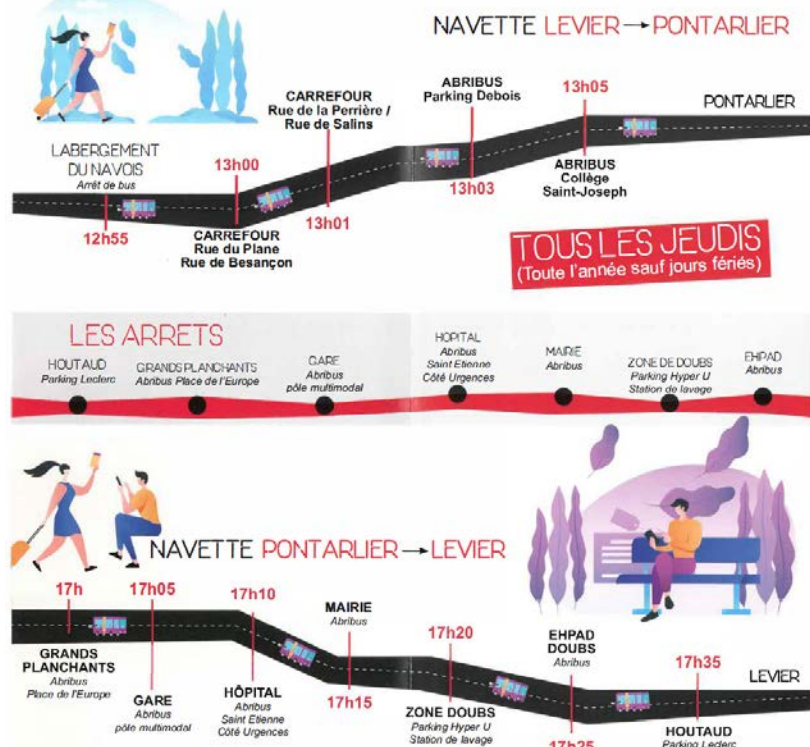
Si l'offre est davantage développée la semaine, un service minimum est disponible les week-ends, avec en moyenne 3 à 4 passages dans chaque sens.

4.3.2. LES TRANSPORTS SCOLAIRES

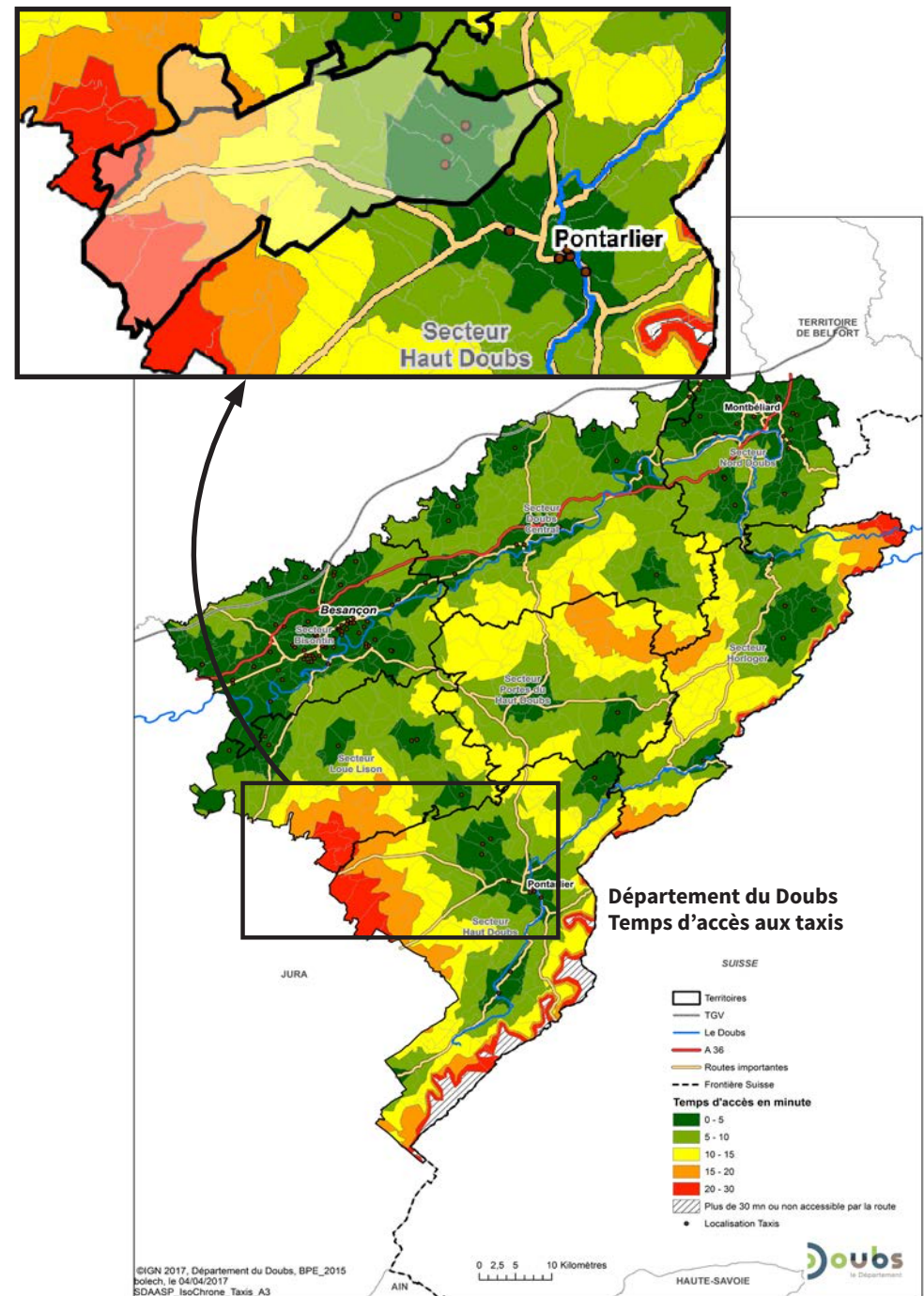
Les élèves bénéficient du transport scolaire le matin et le soir pour se rendre à l'école et rentrer chez eux ainsi que le midi pour aller dans les cantines.

En effet, plusieurs établissements scolaires ne sont pas équipés de cantines et les transports en bus ont une importance capitale :

- Pour le RPI des Usiers, le bus vient chercher les enfants pour les emmener déjeuner à la cantine à Sombacour (dans le bâtiment qui accueille également le périscolaire),
- Pour le RPI La Joux, le bus scolaire part de Villers-sous-Chalamont pour récupérer les élèves à Arc-sous-Montenot et se rendre à la cantine présente dans le bâtiment de la mairie à Villeneuve-d'Amont,
- Les écoles d'Evillers, de Septfontaines et de Chapelle-d'Huin ne sont pas équipées de cantines ; les enfants rentrent chez eux ou vont chez une assistante maternelle pour le déjeuner, ce qui est rendu possible par la mise en place de cars scolaires également. Les élus de Chapelle-d'Huin envisagent, à la rentrée 2020, de mettre en place un accueil pour les élèves, qui ne sera pas un périscolaire mais qui proposerait un service de repas (livraisons).



Source : Bulletin communal de Levier



4.3.3. LES SERVICES DE TRANSPORTS A LA DEMANDE

Le transport à la demande permet de proposer une alternative à la voiture individuelle dans un territoire où l'offre de transports en commun est plutôt réduite et plus encore, il répond à un enjeu d'accessibilité aux services et équipements pour les personnes âgées ou sans permis.

A l'échelle de l'intercommunalité, aucun service de transport à la demande n'est proposé bien que les élus pensent qu'il s'agirait d'un projet pertinent. A l'échelle plus fine des communes, des initiatives ou des solutions existent.

a) La navette Levier - Pontarlier

Depuis le 25 juillet 2019, la commune de Levier propose une navette entre Levier et Pontarlier tous les jeudis après-midi. Le projet a été initié par Entrée Libre, un collectif citoyen dont le but est de dynamiser la vie lévitiennne soutenu par la municipalité et la Région.

Les trajets, assurés par la compagnie d'autocars locale Jeanneret, sont au tarif de 3€ (6€ A/R). La navette offre 5 points de prise en charge à Levier : Labergement-du-Navois (12h55), le carrefour Rue du Plane/Rue de Besançon (13h00), le carrefour Rue de la Perrière/Rue de Salins (13h01), le parking Débois (13h03) et le Collège Saint-Joseph (13h05).

Elle propose 7 points de dépose à Pontarlier : Grands Planchants, gare, hôpital, mairie, zone Doubs, EHPAD Doubs, Houtaud. Le trajet est effectué en sens inverse avec un départ à 17h de Grands Planchants.

Il est nécessaire de réserver sa place à bord de la navette au plus tard le mardi précédent le départ avant 18h (par téléphone ou par e-mail).

b) Les services de taxi

Les communes d'Altitude 800 connaissent une offre très hétérogène en ce qui concerne l'offre de taxis. En effet, si l'on analyse la carte réalisée par le Département dans le cadre du SDAASP présentant le temps d'accès aux taxis, on peut observer de fortes disparités selon les temps d'accès des habitants à ce service.

L'ouest de la CCA 800 est difficilement desservi par les services de taxi puisqu'il faut 20 à 30 minutes pour accéder à l'un d'entre eux depuis Arc-sous-Montenot, Gevresin et Villers-sous-Chalamont (en rouge sur la carte ci-contre).

En revanche, plus l'on se dirige vers l'est, meilleure est l'accessibilité à ce mode de transport. Les habitants de la partie centrale de l'intercommunalité (Levier et ses communes limitrophes) peuvent accéder à un service de taxi en 10 à 20 minutes (communes en orange ou jaune sur la carte).

A l'est du territoire, les communes d'Evillers, la moitié est de Septfontaines, Goux-les-Usiers, Bians-les-Usiers et Sombacour (en vert clair et vert foncé) sont à moins de 10 minutes d'un service de taxi du fait de la présence de ce service sur les communes du Val d'Usiers.

4.3.4. LE COVOITURAGE

Le Pays du Haut-Doubs fédère les 5 communautés de communes du Grand Pontarlier, de Montbenoît, du plateau de Frasne et du Val du Dugeon, d'Altitude 800 et du Mont d'Or et des 2 Lacs, pour 60 000 habitants environ et 66 communes. Organisé sous la forme d'un Syndicat, ce dernier constitue un lieu de réflexion et de planification mêlant à la fois initiatives publiques et privées. C'est donc en ce sens que le projet de covoiturage de l'Arc Jurassien avait été initié en 2011.

Le travail frontalier étant très répandu sur ces territoires à proximité de la Suisse, une solution de covoiturage s'est donc développée dans un secteur où les transports en commun étaient très peu présents. Cette solution est portée par 16 partenaires institutionnels et plus de 135 entreprises étaient adhérentes en 2017. Le service propose aujourd'hui une centrale téléphonique permettant de mettre en lien des covoitureurs. Des aires de covoiturations sont mises à disposition gratuitement et réparties le long de l'arc jurassien afin de faciliter cette pratique.

En somme, les résultats du projet ont eu un impact positif sur la pratique du covoiturage qui s'est multipliée par 2 en 5 ans (de 2011 à 2016) :

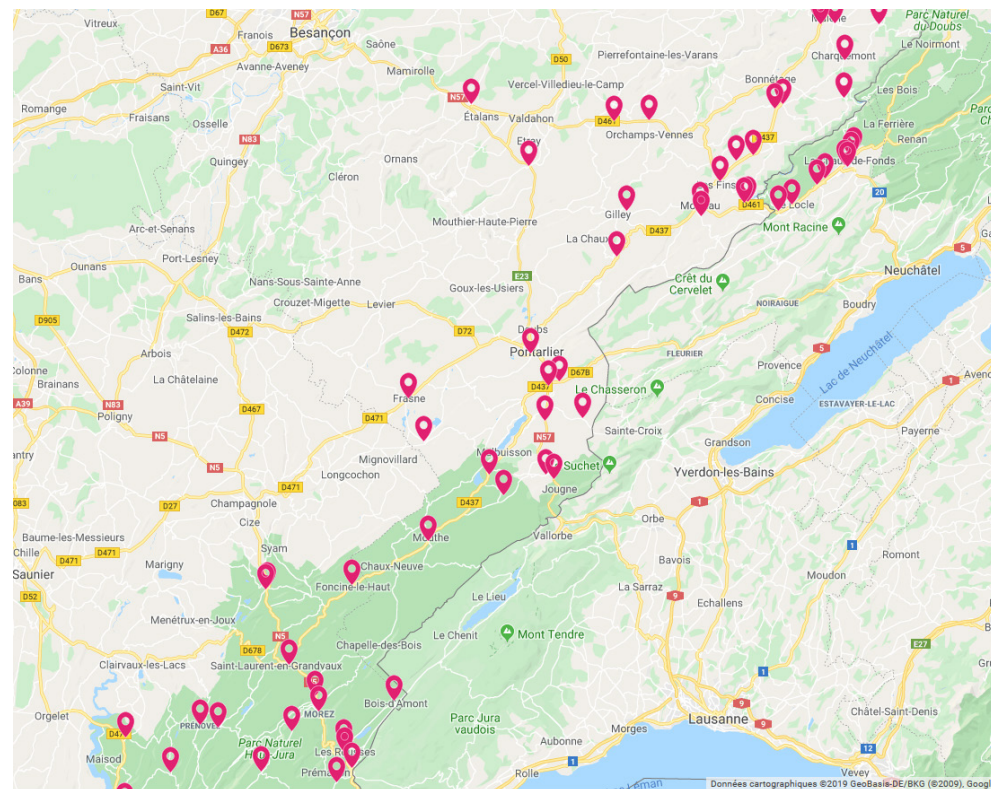
- Des économies pour les covoitureurs,
- Réduction de la congestion du trafic,
- Baisse des émissions de CO₂,
- Une image renforcée des entreprises adhérentes.

Aujourd'hui, la CC Altitude 800 est relativement éloignée de la Suisse mais le travail frontalier y est tout de même courant. Les aires de covoiturage les plus proches se trouvent à Frasne et Pontarlier.

Les communes de la CCA 800 ne disposent pas d'un réseau de covoiturage propre ni d'aires de covoiturage. Pour répondre à une demande de mobilité de proximité sur des trajets plus courts, la mairie de Levier encourage les citoyens à inscrire leurs trajets sur la plateforme Mobicoop. Il s'agit d'un site de covoiturage libre, c'est-à-dire que le site ne prend pas de commissions sur les trajets, le prix est fixé par le conducteur. L'analyse du site a montré qu'il y avait peu de trajets entre les communes de l'intercommunalité. On note des trajets de Levier vers Pontarlier proposés de manière régulière par des conducteurs.

Les élus pensent que les habitants se tournent encore vers des sites plus connus comme Blablacar.

Les aires de covoiturage de l'Arc jurassien / Source : 2019 Geobasis DE-BKG



4.5. LES MODES DOUX

Sources : Politique Routière du Doubs, Novembre 2016 / Rapport d'activité 2017 de l'URV / Schéma cyclable 2002 actualisé en 2012

Le développement des modes doux est un enjeu important pour le territoire de la CC Altitude 800.

D'une part, cela lui permet de s'inscrire dans le projet C@P25 du département qui vise un développement des «modes doux», et d'autre part, dans un environnement rural et naturel, ceux-ci peuvent participer à l'attractivité touristique.

Développer ces modes de déplacement permet enfin de proposer des alternatives aux déplacements véhicules motorisés qui sont sources de diverses pollutions.

4.5.1. LES DÉPLACEMENTS PIÉTONS

Les déplacements piétons à l'échelle de l'intercommunalité sont quasi inexistants sauf sur le Val d'Usiers où la proximité des trois villages permet de passer d'une commune à une autre sans utiliser son véhicule. Pour les autres territoires, les distances, le dénivelé, le trafic routier et l'absence d'aménagements ne permettent pas aux habitants de se déplacer à pied hormis dans un cadre d'activités de loisirs comme cela est précisé dans la partie dédiée à l'activité touristique (voir Partie C du diagnostic).

Au sein même des villages, les déplacements piétons sont généralement possibles grâce à la présence de trottoirs plus ou moins larges qui bordent les routes et voies les plus circulées. En effet, il existe un certain nombre de rues qui sont dépourvues d'aménagements mais il s'agit en règle générale d'axes avec un trafic essentiellement résidentiel et donc limité dans le temps.

Concernant la sécurisation des déplacements piétons des habitants, huit communes de la CCA 800 ont initié des projets de traversées de village : Bians-les-Usiers, Chapelle-d'Huin, Evillers, Goux-les-Usiers, Levier, Septfontaines, Villeneuve-d'Amont et Villers-sous-Chalamont. Ces initiatives en sont à des stades différents.

Il s'agit pour les élus de maîtriser un maximum les circulations afin d'assurer la sécurité des habitants et plus encore celle des usagers dits «fragiles» (piétons, cyclistes, enfants, personnes âgées, ...).

a) Les projets de traversée de village

Certaines communes débutent leur projet et sont encore dans la phase de conception.

A Villeneuve-d'Amont, la commune a initié un projet de traversée de village (l'étude a été menée par le bureau d'étude spécialisé dans le paysage « Au-delà du Fleuve ») qui est pour l'instant interrompu mais n'est pas abandonné par la collectivité ; lors de l'entretien en commune, il a été souligné le fait qu'il serait judicieux de prévoir des emplacements réservés (ER) dans le cadre du PLUi pour les surlargeurs prévues et destinées à la création de trottoirs.

La commune de Chapelle-d'Huin en est au lancement des appels d'offres dans l'optique de débiter les travaux en 2020 et les élus prévoient d'étudier la circulation autour de l'école et de la mairie.

A Goux-les-Usiers, le projet de traversée du village consiste à installer 3 ralentisseurs sur le RD 259 afin de réduire la vitesse des automobilistes : le premier au niveau de la scierie, le deuxième au niveau de la pharmacie et le troisième à l'entrée du village côté Ouhans. En plus, un trottoir d'une largeur d'1,40 m sera ajouté le long de la Grande Rue - RD 259 en direction de Ouhans, seule partie de la traversée du village qui n'en dispose pas. «Le trottoir ne sera réalisé que d'un seul côté de la chaussée car d'une part l'autre côté n'est pas encore totalement urbanisé et d'autre part, l'emprise publique n'est pas suffisante.» (Extrait du bulletin municipal de Juillet 2019).

L'équipe municipale souhaite aussi sécuriser la circulation aux abords de la mairie en raison de la présence de l'arrêt du bus scolaire.

A Villers-sous-Chalamont, la commune prévoit d'effectuer des travaux entre la mairie et l'église (réaménager le carrefour entre la Grande Rue, la rue de Villeneuve

et la rue du Chalet et le rendre plus lisible). Le parking le long de l'église doit être supprimé pour créer un accès aux personnes à mobilité réduite. Aucune place n'est prévue pour compenser, l'objectif étant d'amener les habitants à se déplacer davantage à pieds.

A Levier, les travaux ont déjà bien débuté et concernent l'hypercentre avec la place de Verdun et s'étendent jusqu'à l'intersection entre la RD 9 et la rue du Mont. Un projet de traversée autour de l'église est également prévu.

D'autres communes sont encore plus avancées et en sont actuellement à leur 2^{ème} tranche de travaux : Evillers (portion est de la RD 41) ou Septfontaines (partie centrale du village). Dans le cas d'Evillers, Monsieur le Maire a indiqué que c'est la très grande largeur de la «Grande Rue» qui avait nécessité des aménagements pour la rétrécir et ainsi limiter la vitesse des véhicules. A Bians-les-Usiers, la dernière tranche se termine.

La sécurisation des trajets piétons est aussi possible grâce aux voies douces.



Aménagements réalisés à Evillers

Projet d'aménagement pour la traversée de Goux-les-Usiers / Source : Bulletin municipal de Juillet 2019



b) Les voies douces

Le réseau de voies douces dans les villages de la CCA 800 est plutôt limité : les visites de terrain ont permis de recenser une ou plusieurs venelles aménagées (bitumées) ou juste enherbées mais sur certaines communes, aucune n'a été observée (Villeneuve-d'Amont, Gevresin et Evillers).

Ces liaisons douces permettent de relier des quartiers (par exemple à Levier et Goux-les-Usiers) ou bien juste de sécuriser des déplacements à proximité de bâtiments publics (école, mairie, église) ou d'équipements d'importance comme les stades (Sombacour par exemple). Une petite voie a d'ailleurs spécialement été réalisée au Souillot pour le trajet des scolaires au niveau de l'arrêt de bus.

Afin de véritablement interdire le passage de véhicules motorisés, ces voies sont parfois aménagées à leur extrémité par des pierres ou des poteaux. L'étroitesse de certaines voies en limite également l'utilisation.

La sécurité des enfants est souvent la première raison qui pousse les communes à prendre des mesures en faveur de la sécurisation des déplacements. Des projets de créations de nouvelles voies ont été abordés par les élus :

- A Villeneuve-d'Amont, il est envisagé de sécuriser l'accès au stade situé en contrebas du village de l'autre côté de la route départementale. Les enfants et notamment les scolaires s'y rendent pour des cours de sports ou leurs loisirs ;

- Dans le PLU de Septfontaines, deux emplacements réservés sont prévus pour permettre d'une part de créer une surélévation afin de permettre l'élargissement de la route à la sortie du bourg pour l'accès au stade et d'autre part, la création d'un espace vert avec une liaison douce pour la circulation piétonne au niveau de la route d'Ornans (RD 451) ;

- Plusieurs communes envisagent de s'appuyer sur les anciens tracés du tacot afin de créer de nouveaux cheminements supports de mobilités douces. C'est le cas d'Arc-sous-Montenot, Chapelle-d'Huin, qui envisage ainsi une jonction entre le bourg et le hameau du Souillot, et de Villers-sous-Chalamont dont le maire imagine un projet de « sentier des gares » qui relierait Levier, Villers-sous-Chalamont et Andelot-en-Montagne.



Levier



Villers-sous-Chalamont



Septfontaines



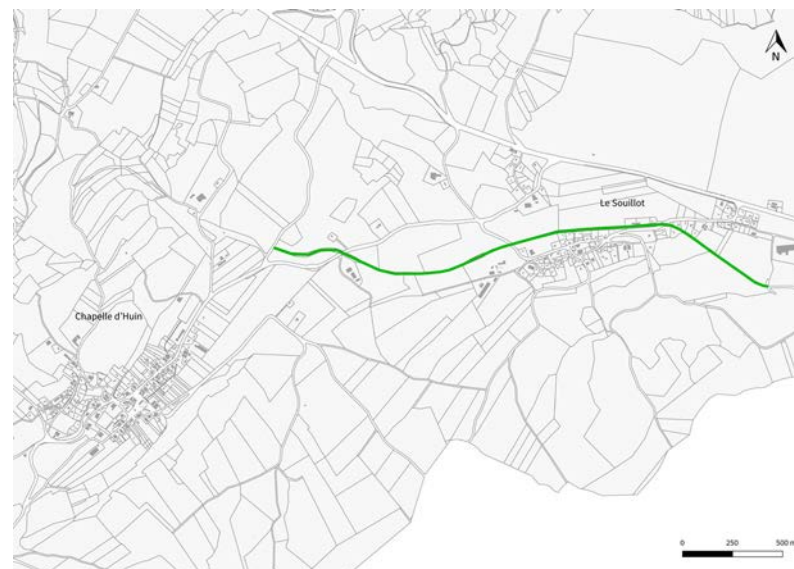
Chapelle-d'Huin



Goux-les-Usiers



Levier



Projet sur l'ancienne voie du tacot à Chapelle-d'Huin

4.5.2. LES DÉPLACEMENTS EN VÉLO

L'offre pour les déplacements cyclables est peu développée sur la Communauté de Communes Altitude 800. En effet, elle n'est équipée que d'une seule piste cyclable aménagée sur la commune de Levier, d'une longueur d'environ 600 m qui se situe route de Besançon (D9) entre le croisement avec la Rue de la Douet et le croisement avec la Rue des Fauvettes.

Le département du Doubs encourage le développement des infrastructures destinées aux modes doux. Dans cette optique, il a lancé entre 2018 et 2020 un appel à projet voies cyclables qui lui a permis de soutenir 14 projets de pistes cyclables. Ce dispositif pourrait être réitéré ultérieurement et pourrait être intéressant pour le développement du réseau cyclable sur la CC.

De nombreux freins à l'utilisation du vélo en milieu rural le font paraître comme un mode de déplacement utopique dans ces espaces : sécurité, distance, dénivelé ... Il reste toutefois une alternative pertinente à la voiture pour certains trajets.

Le développement du vélo à assistance électrique permet également de palier certains freins comme le dénivelé. Enfin, de nombreux chemins comme les chemins de remembrements, les chemins d'exploitation peuvent servir de supports à cette pratique et permettre aux usagers de circuler de manière sécuritaire.

4.6. L'INTERMODALITÉ

L'intermodalité consiste à utiliser différents modes de transports au cours d'un même déplacement. Sur la CC Altitude 800, cette pratique n'est pas développée en partie du fait de la faiblesse du transport collectif dans la part modale.

Un des objectifs du département est d'«encourager et poursuivre les efforts en matière d'intermodalité entre transports locaux et offre régionale (ferroviaire et routière)». (Extrait du schéma d'accessibilité aux services publics). De ce fait, il serait intéressant d'engager une réflexion en ce sens dans le cadre de l'élaboration du PLUi, avec la question sous-jacente du développement des transports collectifs locaux.

Le Pôle d'Échange Multimodal le plus proche est celui de Pontarlier, qui propose un parking gratuit, un parking courte durée avec usage du disque de stationnement et un point d'arrêt pour les autobus et autocars, doté d'un quai abrité et accessible aux personnes à mobilité réduite.

5. LE STATIONNEMENT

Le PLUi dresse un inventaire des capacités de stationnement et expose quelles sont les possibilités de mutualisation de ces capacités. Un des enjeux est de limiter les surfaces artificialisées et imperméabilisées que représentent les aires de stationnement.

Il s'agit aussi pour les collectivités d'évaluer l'offre au regard des besoins et de mettre en place si nécessaire des moyens d'action pour remédier à d'éventuelles difficultés. Pour cela, la capacité en stationnement (public) de chaque commune a été évaluée par une approche de terrain. Les élus ont été interrogés lors d'entretiens sur les problématiques rencontrées sur leur territoire.

5.1. LE STATIONNEMENT PUBLIC

Des espaces de stationnement ont été recensés dans tous les villages, des parkings aménagés avec des places matérialisées au sol ou bien des espaces plus ou moins identifiés comme tels mais sans indication ni panneau spécifiant que l'espace a cette fonction.

Les stationnements se trouvent à proximité des bâtiments et équipements publics (mairies, groupes scolaires, stades, aires de jeux, salles des fêtes...), des édifices religieux, des commerces.

Les communes les plus dotées en espaces de parkings sont Levier, Goux-les-Usiers et Sombacour.

Le calcul des capacités dans le tableau ci-contre n'a pas pu être complètement exhaustif car il n'a pu être possible de quantifier le nombre de places sur 3 espaces identifiés. A ces chiffres s'ajoutent 4 places dédiées aux bus à Levier (parking du stade et parking Douet).

Les projets de traversée de village évoqués précédemment ont été ou seront le moyen pour plusieurs collectivités d'augmenter leur capacité en stationnement et de les réorganiser selon leur besoin.

La commune de Levier envisage notamment de créer un nouvel espace de stationnement pour la Maison de Santé et les capacités sur la commune d'Evillers vont beaucoup augmenter avec la deuxième tranche de travaux : le stationnement devant l'église va passer de 3 à 15 places.

L'unique espace dédié aux stationnements des vélos a été identifié à Goux-les-Usiers (15 emplacements). Le développement de ce mode de déplacement devra impérativement s'accompagner d'un développement des capacités de stationnements pour les cycles.

Communes	Nombre de places de stationnements	Nombre de places PMR
Arc sous Montenot	16	2
Bians les Usiers	16	0
Chapelle d'Huin	42	1
Evillers	25	1
Gevresin	12	0
Goux les Usiers	135	3
Levier	315	17
Septfontaines	13	0
Sombacour	108	7
Villeneuve d'Amont	19	0
Villers sous Chalamont	82	2
TOTAL CCA 800	783	33

Source : SOLIHA Jura Saône-et-Loire



Sombacour



Levier



Goux-les-Usiers

Par ailleurs, 4 places pour recharger les véhicules électriques ont été recensées sur le territoire intercommunal, 2 à Levier au parking Douet et 2 à Evillers en face de la Mairie.

Dans l'objectif de développer la mobilité électrique sur le territoire départemental, le SYDED¹ a décidé de mailler le territoire du Doubs par un réseau public d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides.

¹ Syndicat d'Énergie du Doubs

5.2. LE STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL

Lors des visites de terrain, aucun problème de stationnement résidentiel n'a été observé. Les nouveaux pavillons sont de plus en plus dotés de deux garages car si les parcelles ont tendance à diminuer en superficie, les ménages sont de plus en plus motorisés, le travail frontalier y contribuant.

Les habitations disposent également d'espaces d'agrément leur permettant de stationner les véhicules en dehors des emprises publiques. Par ailleurs, quelques espaces pour le stationnement visiteur ont été recensés dans les lotissements (comptabilisés dans le tableau précédent).

Dans les parties anciennes, la problématique soulevée par plusieurs élus concerne la réhabilitation des anciennes fermes. En effet, si ces bâtiments sont très imposants par leur volumétrie, ils n'accueillaient à l'origine qu'une famille et disposaient donc d'espace suffisant (des cours devant ou derrière l'édifice) pour stocker et stationner les véhicules comme le matériel agricole.

Aujourd'hui, ces fermes sont redécoupées en plusieurs logements et comme les ménages possèdent au moins deux véhicules chacun, l'espace pour le stationnement devient plus compliqué à gérer.



Evillers



Goux-les-Usiers

6. EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE LIÉES AU TRANSPORT ROUTIER

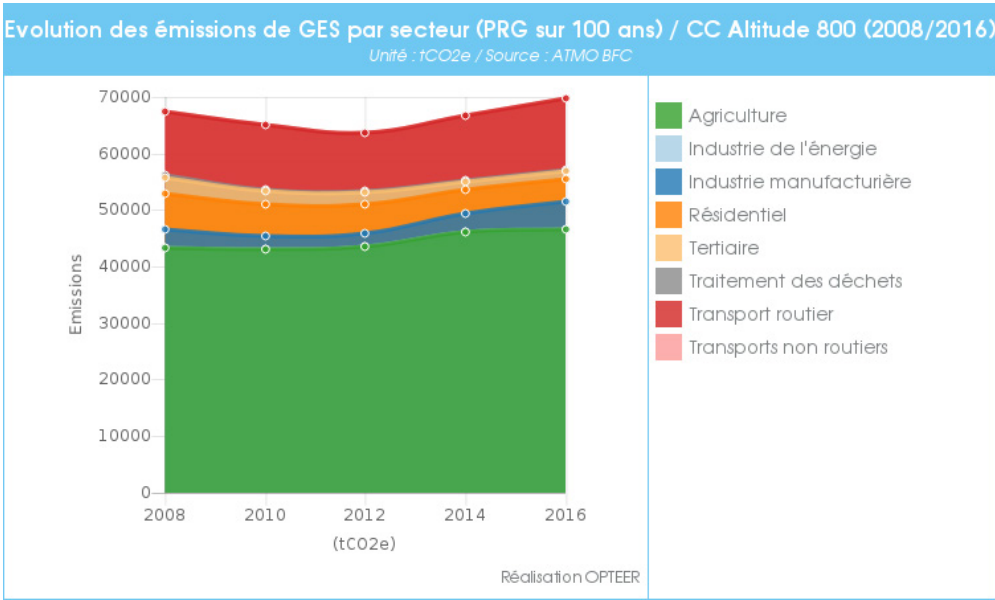
Le secteur des transports est l'un des plus contributeurs au réchauffement climatique à l'échelle mondiale et nationale (Source : Chiffres clés du climat France, Europe et Monde, édition 2019 - IACE, Commissariat général au développement durable).

Les quantités de GES prises en compte pour obtenir les données relatives à l'émission de GES par secteur sont « celles émises pour un ensemble comprenant la phase de fonctionnement des moyens de transports et la phase amont de production des sources d'énergie nécessaires au fonctionnement des moyens de transports » (Article D1431-2 du Code des transports).

Sur la CC Altitude 800, la part des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux transports est la 2^{ème} plus importante derrière l'agriculture, des variations existent selon les communes.

La CC Altitude 800 a connu une diminution de ses émissions de GES liées au transport routier entre 2008 et 2012, mais elles augmentent depuis : elle représentait 16,3% des émissions de GES en 2012 et 18,1% des émissions totales de la CC Altitude 800 en 2016.

Quatre communes se démarquent par leurs parts des émissions totales de GES liées aux transports : Goux-les-Usiers, Villeneuve-d'Amont, Levier et Chapelle-d'Huin. La part des émissions liées aux transports est fluctuante selon la nature des axes de transports présents sur les territoires : trafic très dense sur la N57 et dense sur la D72.



Communes	Part des émissions de GES liées au secteur des transports dans les émissions totales par commune	Emissions de GES liées au secteur des transports / habitant (en tCO ₂ e/habitant)
Goux-les-Usiers	36,64%	5,78
Villeneuve-d'Amont	29,02%	5,42
Levier	24,39%	1,54
Chapelle d'Huin	18,77%	3,26
Gevresin	13,08%	2,50
Sombacour	11,6%	0,78
Arc-sous-Montenot	22,08%	1,20
Septfontaines	15,42%	1,05
Evillers	16,98%	1,00
Villers-sous-Chalamont	14,63%	0,65
Bians-les-Usiers	20,28%	0,20

Source : Opteer

SYNTHÈSE ET ENJEUX

En résumé :

Une offre satisfaisante pour les mobilités nationales et régionales grâce à :

- la proximité des deux autoroutes A 39 et A 36,
- la présence de gares à Frasné et Pontarlier.

Des axes du réseau viaire intercommunal qui connaissent des trafics soutenus : RN 57, RD 72, RD 9.

27 % de la population de la CCA 800 était considérée comme captive (Insee 2016) ; 176 ménages n'étaient pas motorisés.

Une prépondérance de l'utilisation de la voiture : 83% des habitants utilisaient leur véhicule pour se rendre au travail en 2016.

Levier constitue un pôle attractif en matière d'emplois pour les habitants du territoire.

39,5% des habitants travaillaient et habitaient sur le territoire intercommunal en 2016.

Le travail frontalier touche de plus en plus la CCA 800 ce qui implique une augmentation de la motorisation des ménages, du trafic routier sur certains axes et intensifie l'attractivité résidentielle autour de ceux-ci.

Les alternatives à l'utilisation de la voiture sont extrêmement limitées :

- Une frange ouest plus éloignée de l'offre de services de taxi,
- Aucune aire de covoiturage sur le territoire,
- Une seule piste cyclable sur Lievin,
- Très peu de voies douces urbaines.

On recense néanmoins quelques initiatives : la navette Lievin / Pontarlier du jeudi, le site Mobicoop.

Les circulations piétonnes entre villages ne sont possibles que sur le Val d'Usiers sinon trop de distance, de dénivelé, de trafic routier, d'absence d'aménagement...

Plusieurs projets d'aménagement de traversée de village sont recensés pour sécuriser les déplacements piétons et véhicules.

Seulement 4 places pour recharger les véhicules électriques sur toute la CCA 800.

Les enjeux :

Améliorer la couverture en transports locaux : transports collectifs, transport à la demande, ... Encourager les initiatives privées.

Développer les liaisons douces entre les communes lorsque cela est techniquement possible.

Aménager les anciennes lignes du tacot pour créer de nouvelles circulations douces.

Intégrer les projets d'aménagement de traversée de village dans les zonages du PLUi.

Développer le réseau cyclable sur le territoire : création de pistes cyclables, d'espaces de stationnement vélo... et intégrer la place du vélo à assistance électrique : tenir compte des appels à projet du département.

Développer d'une manière générale l'intermodalité sur la CCA 800.

Prendre en compte le besoin de sécuriser les déplacements vers les stades de Villeneuve-d'Amont et de Septfontaines.

Prendre en compte dans le futur règlement du PLUi la question du stationnement en cas de réhabilitation des fermes anciennes.